DISCOURS

DE

M. L. G. DESJARDINS

Député du District Electoral de Montmorency

SUR LA

RESOLUTION RELATIVE A LA VENTE DE LA PARTIE OUEST

DU

Chemin de Fer Quebec, Montreal, Ottawa et Occidental

FAIT A

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

A LA SÉANCE DE

LUNDI, LE 3 AVRIL 1882

QUÉBEC.

1882

RENDEZ COMPTE.

"Laissez-nous gouverner le pays, disaient depuis vingt ans les libéraux de notre province, laissez-nous gouverner et vous verrez les merveilles du libéralisme. Vous verrez votre prospérité centupler, vous verrez la richesse publique augmenter, la pauvre é disparaître, tous les Canadiens passer millionaires. Ce sera le retour de l'âge d'or ; plus de taxe, plus de corruption, plus de mauvaises récoltes ; le ciel se déploiera toujours pur sur nos têtes et il ne pleuvra que le jour où nous serons ennuyés du beau temps."

La province de Québec se défiait de ces promesses fallaciceuses comme des boniments des marchands de drogues à guérir tous les maux Il lui répugnait de remettre ses destinées entre les mains d'individus antipathiques à l'esprit national. Convenait-il à la province de Québec, si patriotique, si attachée à ses traditions, de se confier aux libéraux, les ennemis de tout ce qui peut nous constituer une nationalité forte et puissante ? Evidemment non. Elle persistait à repousser les prétendus sauveurs, lorsqu'une crise politique vint donner libre carrière aux convoitises, aux ambitions longtemps contenues, et les libéraux escamotèrent le pouvoir. Ce fut une grande surprise dans le pays lorsqu'on vit à Ottawa, à la tête des affaires, MM. Dorion, Letellier, Fournier et Geoffrion qui ne représentaient en rien les idées dominantes à Québec.

Il y a bientôt deux ans qu'ils ont la puissance de tout transformer, de tout réformer, en un mot, de tenir leurs promesses. Le moment n'est-il pas venu de leur demander comment ils ont fait honneur à leurs engagements, comment ils ont enrichi notre province, quelles réformes ils ont opérées? Le peuple, au nom duquel ils parlent sans cesse, n'a t-il pas le droit de se tourner vers ses maîtres, par la grâce de l'escamotage, et de leur dire : "Deux ans, c'est une longue époque dans la vie d'un gouvernement. En moins de temps, il est possible de faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal. Eh bien ! voyons où nous en sommes ; allons, vos livres et rendez vos comptes."

Qu'arriverait-il alors ? Supposons l'impossible : Supposons que M. Geoffrion, ou M. Fournier, soit pris d'un mouvement de sincérité —vous voyez bien que nous supposons l'impossible — vienne faire au peuple qui doit le condamner ou l'absoudre une confession générale *in articulo mortis, à l'article de la mort politique.*

Que dirait-il ?

Agenouillé aux pieds du Juge, se frappant la poitrine avec une pierre de Coaticooke, pierre fournie par M. Lanctôt, son protégé, ou M. David son serviteur, il dirait : "Hélas, la volonté est grande chez moi et mes amis lorsque nous sommes dans l'opposition. Mais la chaire est faible au pouvoir, mal-

J. N. Lanctôt

gré notre bonne volonté d'autrefois, nous avons grandement pêché contre l'intérêt national. Nous nous étions solennellement engagés à reparer les injustices de nos prédécesseurs envers les malheureux Métis ; nous avions promis de faire oublier la mise à prix de la tête de M. Riel par notre maître MacKenzie ; nous avons faili à nos engagements. Nous sommes des banqueroutiers de l'honneur national, et de la parole jurée. Manitoba n'est pas satisfait *Meâ culpa !*

M.Fournier à son tour levrait les yeux au ciel, pour partager les remords de M.Geoffrion en bon frère, comme il partage avec lui les bienfaits du pouvoir ; puis de sa voix dolente, il s'arracherait de tristes aveux. " J'ai péché, je l'avoue, j'avais promis dans mes discours et par mes votes en parlement, de rendre justice aux catholiques du Nouveau-Brunswick. Il m'a été impossible de tenir ma parole MacKenzie ne voulait pas. J'étais placé dans l'alternative de résigner et de perdre mon salaire de $7,000 par année ou de rester quand même à mon poste. C'était un rude sacrifice. Sachez que j'e n'avais plus de clientèle à Quebec, lorsque je sois arrivé ministre, j'ai eu recours à une petite ruse pour me sauver mais c'est si peu de chose que j'espère en obtenir le pardon, cependant puisqu'il faut tout avouer, ici, je dois vous dire que les catholiques du Nouveau-Brunswick, sont loins d'être contents *Meâ culpâ.*

Nous avons, Geoffrion, Letellier, nos autres amis et moi promis de réduire les taxes, mais le parti est si exigeant ! vingt années de jeûne lui ont tellement creusé l'estomac, qu'il a fallu augmenter les taxes de trois millions. Il est vrai que ces affreux conservateurs les avaient diminuées de 2 millions. Que voulez-vous ? Ils avaient des mines d'or à leurs disposition. Je m'accuse de cette taxe ; pardon de cette faute. Me pardonnerez-vous, hélas ! *Meâ, maximâ culpâ.*

Puis, tous trois reprenaient en chœur : " Notre confession n'est pas finie ; les plus gros péchés nous pèsent encore sur la conscience politique, et nous nous mettons trois pour les soulever Nous avons sacrifié les intérêts matériels du Bas-Canada, autant que ses intérêts nationaux ; nous l'avons dépouillé de ses biens autant que froissé dans ses sentiments. Oui, c'est triste à dire, nous avons laissé MacKenzie donner $4,000,000 au *Northern Railway* ; nous lui avons permis de donner $4,000,000 au chemin de la Baie Georgienne, entreprise purement locale, dont Ontario sera seul à profiter, et nous l'avons soutenu lorsqu'il a refusé de donner un seul sou au chemin de colonisation du Nord de Montréal. Encore une fois, le Bas-Canada a été sacrifié d'une façon outrageante, hélas ! *Nostrâ, maximâ culpâ !*

Pour continuer notre supposition, nous supposons qu'arrivé à ce point, le peuple-juge, indigné, arrêterait les pénitents pour leur infliger une pénitence proportionnée à tant de crime en les accablant de son dégoût et de son mépris. Il nous incombe de continuer leur confession pour eux ; il nous faut la compléter. Il nous faut faire remarquer que ce même M. MacKenzie qui refusait de tenir ses promesses à l'égard du Chemin de Colonisation est le même MacKenzie qui voulait, il y a quatre ans, charger le Bas-Canada d'une dette de quatre millions, pour paralyser le mouvement progressif de notre province et donner le coup de grâce à

nos entreprises de chemin de fer.

Le compte-rendu est loin d'être complet ; il reste encore à expliquer pourquoi les libéraux qui ont toujours crié contre les salaires trop élevés des employés, les ont soudainement augmentés ; pourquoi, eux qui trouvaient le nombre de ces mêmes employés trop considérable, en ont-ils nommé plus de deux cents nouveaux ?

Voilà le fruit de deux ans de pouvoir ; voilà les réformes accomplies par le gouvernement de la réforme.

En résumé, ce triste gouvernement—le plus triste que nous ayons eu pour le Bas-Canada,—a entrepris d'exploiter notre province au profit de nos voisins ; il a entrepris de nous faire verser dans le trésor public 12 p. 100 de tous les revenus et de ne nous en donner que 3 p. 100 en retour. Jusqu'ici, au point de vue de notre province, le pouvoir n'a profité qu'aux ministres Bas-Canadiens, à leurs amis, à leurs cousins, jusqu'aux degrés les plus éloignés.

Avant de developper les sujets que nous venons d'indiquer, sommairement, recherchons, les causes de notre faiblesse à Ottawa, le motif qui a poussé nos ministres d'Ottawa, à sacrifier, en toutes choses, les intérêts du Bas-Canada

CAUSE DE LEUR FAIBLESSE.

En rentrant en France au retour d'une de ses campagnes, Napoléon, s'adressant au Directoire qui, pendant son absence, avait abaissé, humilié la France, s'écriait : " Qu'avez-vous fait de ce pays que je vous ai laissé si grand, si prospère?" Le peuple de la Province de Québec n'est-il pas fondé à adresser semblable reproche à ses maîtres ? " Qu'avez-vous fait de notre pays, que je vous avais confié grand et respecté ? Vous l'avez livré à nos ennemis, vous l'avez sacrifié, ravalé ; vous avez donné la main à ceux qui complotaient sa perte, son abaissement."

Que nous sommes loin du jour, où le Haut-Canada, se soulevant à la suite de M. MacKenzie, hurlait *no french domination* ! On parle maintenant de ce temps comme de l'histoire ancienne, et l'abaissement de notre province est si grand aujourd'hui, qu'il semble incroyable que ce cri ait jamais pu être poussé.

C'est la faiblesse de nos représentants à Ottawa qui nous a valu cette domination de la *race supérieure.* C'est parce que MM. Fournier, Geoffrion et Letellier ne se trouvent pas de taille à lutter contre M. MacKenzie, que nous nous voyons relégués, au point de vue de l'influence, au dérnier rang des provinces de la Confédération. Avons-nous obtenu justice ou satisfaction sur un seul point, a-t-on accédé à un seul désir du Bas Canada ? Demandez-le aux Métis de Manitoba, aux catholiques du Nouveau-Brunswick: demandez-le aux députés conservateurs qui ont essayé d'arracher pour nous à M. MacKenzie, quelques milliers de piastres, pendant qu'il donnait des millions à sa province ?

" Savez-vous pourquoi nos grands hommes sont si faibles, nous disait, il n'y a pas longtemps, un député qui se connaît en hommes, et qui a jugé les ministres ; savez-vous pourquoi il est impos-

sible de trouver chez MM. Geoffrion, Fournier, Letellier, aucun élément de résistance ? C'est parce que ces ministres ne sont pas Canadiens de cœur, d'aspirations. Ils n'ont aucune foi dans l'avenir de notre nationalité ; ils ne croient pas en sa force, et persuadés qu'avant longtemps nous serons absorbés par l'élément étranger, ils sont d'avis que le plus tôt nous nous serons fusionnés avec l'élément étranger, le plus tôt nous nous serons confondus avec lui, sera mieux."

C'est absolument vrai, et quiconque a creusé un peu le fonds des choses, étudié les agissements du parti rouge depuis son origine, a vu chez ses hommes ni amour de la patrie, ni attachement à ses traditions, ni fierté nationale, mais une haîne féroce, autrefois manifeste, aujourd'hui cachée, pour nos croyances religieuses.

Où étaient les rouges, lorsque la nation concentrait son énergie, sa puissance de vitalité, soit pour résister aux empiétements du Haut-Canada, soit pour tenir haut et ferme le drapeau national ? Où ils étaient ? Vous le savez. Le pays ne l'a pas oublié. Les rouges donnaient alors la main à nos ennemis, et M. Dorion disait à M. Brown : " Je vous cede l'empire sur le Bas-Canada ; je vous cede la représentation basée sur la population, pour que vous puissiez faire de mes compatriotes les esclaves des vôtres."

Où étaient ils, lorsque le Bas-Canada, s'affirmant comme nationalité distincte, voulait être lui-même français, catholique, pour repousser son absorption par les nationalités étrangères ; lorsqu'il voulait créer un esprit national, puiser confiance dans sa force, et inspirer par là même à nos voisins une haute idée de notre intelligence et de notre valeur ? Ces sauveurs d'aujourd'hui ne croyaient avoir rien de mieux à faire que de dénigrer leur pays, d'y trouver tout mal, tout inférieur, et d'exalter sans cesse les Etats-Unis.

Où étaient-ils, lorsque le Bas Canada se ralliait autour de ses chefs dans l'ordre religieux, pour défendre et conserver intact le dépôt de nos croyances, partie de l'héritage national ? Ces bons apôtres de la libre-pensée, de la raison pure, leurs journaux, leurs coryphées politiques faisaient une guerre ouverte à l'Eglise. L'Institut, l'*Avenir*, le *Pays* semaient les principes du libéralisme dans la province, et cultivaient une génération de jeunes *rougeâtres* libres-penseurs que nous avons le plaisir d'entendre sur les hustings pendant chaque campagne électorale. La persécution traînait le clergé devant nos tribunaux, et un beau jour, l'on vit les sommités libérales de Montréal se cotiser pour donner à l'Angleterre le spectacle de leur guerre avec l'Eglise.

Le Bas Canada gouverné par les rouges, c'est donc la plus grande anomalie, le plus fort non-sens que l'on puisse imaginer.

Un parti est composé d'une réunion d'hommes attachés à un ensemble de principes et de doctrines. Dans le parti se trouvent quelques hommes qui sont comme l'incarnation des principes de ce parti. Où sont les hommes qui, dans notre province, jurent par le *credo* rouge ? Combien sont-ils ? Ce *credo* n'est-il pas profondément antipathique à la grande majorité des Canadiens, notre province a-t-elle quelque chose de commun avec MM. Fournier, Geoffrion, Doutre, Dessaulles, Laflamme, tous gurbordistes, membres de l'Institut de cœur ou de nom, ou ayant

feint, pour les besoins du moment, d'y renoncer ? Ils sont tous les dignes fils du père du rougisme canadien, M. Papineau, et de ses lieutenants immédiats MM. Eric Dorion et Aimé Dorion. Les descendants actuels sont fiers de leurs pères. Jamais un des leurs ne les a reniés et n'a failli aux traditions de famille. L'héritage est encore intact, avec cette différence qu'on y a ajouté tout l'arsenal des armes de l'hypocrisie ; ce sont des Papineau et des Dorion, avec le courage et l'intelligence en moins.

C'est cette hypocrisie, qui a fait croire à des naïfs que les rouges étaient venus à récipiscence : ce ne sont plus, pensait-on, les libéraux d'autrefois, les mangeurs de prêtres de 1854. Le rougisme s'est converti : il va à la messe, et s'il va également à l'institut c'est, par distraction, c'est l'effet d'une vieille habitude. Il y a toujours eu des naïfs dans le monde ; ces bonnes âmes ont eu beau lire l'histoire, elles n'y ont rien vu. Elles ne se sont pas aperçues que tous les rouges, qui ont porté bien d'autres noms dans l'histoire, ont eu recours à l'hypocrisie comme moyen de succès, lorsque tous les autres ne leur ont point réussi. Après avoir longtemps lutté, à visage découvert, les rouges ont jugé qu'ils ne gagneraient rien en heurtant de front ce qu'ils appellent les préjugés nationaux, et l'an de grâce 1872 vit leur fausse conversion. M. Dorion qui, en 1854, avait refusé d'entrer avec Cartier dans le gouvernement et de réunir tous les Canadiens parcequ'il voulait, disait-il, rester fidèle aux principes du libéralisme, M. Dorion consentait, en 1872, à passer quelques semaines à l'arrière-plan ; M. Laflamme sortait de l'Institut encore tout couvert des lauriers cueillis dans l'affaire Guibord, et encore tout ému de sa profession de foi anti-religieuse ; M. Dessaulles consentait à s'imposer le plus grand supplice possible pour lui—celui de se taire et de ne pas insulter le clergé pendant quelques semaines, et le tour était joué. M. Geoffrion abattait l'échaffaud destiné au clergé de St. Hyacinthe, M. Laflamme récitait ses patenostres d'un air aristocratique, et M. Doutre disait rira bien qui se convertira le dernier. M. Jetté et quelques rouges moins vifs, consentaient à servir de paravents.

Une fois arrivés au pouvoir, les rouges ont jeté la moitié du masque ; le *National* et l'*Evénement* ont délayé dans leur encre un peu de fiel anti-religieux, le *National* prenant les devants et devenant souvent le *Pays* pour de bon, lorsque M. Dessaulles met la main à la cuisine ou que M. Autin ne regarde pas à la composition de son auditoire.

Nous sommes donc représentés à Ottawa par des hommes qui n'ont rien de commun avec la majorité du Bas Canada.

MM. Geoffrion, Fournier, Letellier veulent l'absorption de la race française par l'élément anglais.

Le Bas-Canada désire se conserver français et catholique et résiste à toute tentative de fusion.

Nos triumvirs désirent l'annexion, l'appellent de tous leurs vœux et n'ont aucune confiance dans la Confédération.

Le Bas-Canada, regardant l'annexion comme le pire des maux qui pourraient nous arriver, y voit mille dangers pour notre foi, notre langue et notre existence comme nation.

Le rougisme est, par sa nature, l'ennemi du catholicisme, et ce n'est que la crainte qui l'empêche de recommencer ouvertement la

guerre qu'il fait dans l'ombre à l'autorité religieuse. Il prétend lui interdire le droit de parler, dont les rouges font un si déplorable abus, et soutient que le peuple ne doit écouter en politique que les conseils des élèves de l'Institut de préférence au clergé.

MM. Fournier, Geoffrion, Letellier, n'ayant aucune foi dans l'avenir national, abandonnent la lutte à Ottawa pendant que les représentants des autres provinces s'efforcent d'obtenir la plus grande part possible des deniers publics, pendant que nous en sommes tout à fait privés par la faute de nos chefs.

Le Bas-Canada voit les grandes destinées auxquelles la Providence l'appelle. Plein de confiance en son avenir, il regarde comme des trahisons toutes les faiblesses de ses représentants à Ottawa, faiblesses qui tendent à arrêter notre marche et à paralyser nos efforts.

Les ministres, MM. Fournier, Geoffrion, Letellier, sont dans la position de généraux qui n'ont aucune confiance dans les soldats qu'ils mènent au combat, ou plutôt, ils sont vis-à-vis du peuple comme ces boutons, ces pustules qui se montrent à la surface du corps humain et qu'une médication énergique fait disparaître.

La Question du Nord-Ouest.

C'est la question de l'amnistie qui est venue porter le premier coup aux illusions des naïfs qui avaient cru aux promesses des libéraux. Pour un premier coup, il était dûr. Puisque MM. les ministres, qui s'étaient posés, avant leur arrivée au pouvoir, en redresseurs de tous les torts et de tous les abus possibles, étaient décidés à désillusionner leurs dupes, ils auraient dû moins les brusquer, et ménager au moins la transition.

Quel choc n'ont pas dû éprouver les dupes de M. Fournier et Compagnie ! En effet, elles les avaient entendus jeter leurs lamentations aux quatre vents du ciel. " Nos *frères* de Manitoba, disaient-ils, sont des héros, des martyrs de la liberté. Tarder un jour à leur rendre leurs droits civils, c'est une lâcheté, une indignité. Comme disait le *National*, il faut les amnistier sans délai, sans retard ! " L'écho avait à peine fini de répéter ces gémissements, que les *frères* des Métis venaient les mettre en accusation et les condamner à cinq ans d'exil pour proclamer leur culpabilité, à la face du monde.

On sait comment ils veulent pallier leur trahison, on sait comment ils cherchent à échapper à la responsabilité qui les poursuit et finira par les atteindre. Pourquoi, nous répondent-ils, n'avez-vous pas vous-même proclamé l'amnistie ? C'est là une question à laquelle vous pourriez répondre aussi bien que nous. Vous connaissez comme nous, les événements qui ont précédé votre arrivée au pouvoir et vous savez que si l'amnistie n'a pas été accordée plus-tôt, vos amis d'Ontario en sont seuls responsables. Dès que la nouvelle de l'exécution de Scott se répandit dans le pays, MM. MacKenzie et Blake jugèrent à propos de soulever le fanatisme de la province d'Ontario. " Le sang a coulé, disaient-ils, le sang d'un sujet anglais a rougi le sol de Manitoba. Scott a été assassiné; il faut qu'il soit vengé. Quiconque pense autrement que nous, est traître à la

nationalité britannique."Attisé par les appels passionnés de M. MacKenzie, le feu du fanatisme enveloppa bientôt tout Ontario et pour l'exciter davantage, M. MacKenzie promit $5,000 pour la tête de Riel. Afin de répandre le feu partout, les amis de M. Geoffrion demandèrent au Parlement fédéral d'imiter le gouvernement d'Ontario et proposèrent un vote de non confiance pour le blâmer de ne s'être pas mis au nombre des persécuteurs des Métis.

Etait-ce le temps d'agir ? Proclamer alors l'amnistie, aurait eu pour effet de mettre le gouvernement fédéral en opposition avec toute la province d'Ontario et son gouvernement. Proclamer l'amnistie alors, c'était provoquer des désordres à Manitoba. Pendant que les passions étaient ainsi déchainées, l'amnistie serait restée lettre morte, et Riel n'aurait pu en profiter. Croyez vous que le gouvernement d'Ontario aurait alors cessé de le poursuivre et de mettre sa tête à prix ? Croyez-vous que Riel aurait pu se montrer alors à Manitoba ?

Il fallait attendre le calme et l'apaisement des passions soulevées par M. MacKenzie. Il était de bonne politique d'attendre et de ne pas calmer une province en faisant naitre dans une autre une agitation plus considérable, plus dangereuse que celle que l'on venait de faire disparaître.

Quelle qu'ait été la conduite des chefs conservateurs dans cette circonstance, on ne peut rien dire contre le parti, ni la majorité de ses députés.

Avant la session de 1873, les députés n'avaient jamais cru qu'il fut possible d'accorder l'amnistie, et elle n'avait jamais jusqu'alors été l'objet d'une demande en chambre Personne n'a pris le gouvernement à parti sur cette affaire. Avons-nous vu MM. Dorion, Geoffrion, Fournier se lever et dire au gouvernement : " il nous faut l'amnistie." Non, jamais il n'ont osé en souffler mot en chambre ; ils se contentaient d'essayer de soulever dans nos campagnes un courant d'opinion populaire opposé à celui que M. MacKenzie avait fait naitre dans l'Ouest.

En 1873, le parti conservateur en chambre s'émut sérieusement, et posa à MM Langevin et Robitaille son ultimatum : " il nous faut l'amnistie à tout prix," dirent-ils, sans quoi, ne comptez plus sur nous.

La preuve de ce que nous avançons est consignée dans les dépositions de Sir John, de M Langevin et de M Masson, devant le comité du Nord Ouest. Les ministres se rendirent à leur désir, et MM. Langevin et Robitaille déclarèrent qu'ils résigneraient si leurs collègues anglais refusaient d'accorder l'amnistie.

Voici ce que disait M. Langevin :

Je ne sache pas que le gouvernement ait fait d'autre promesse d'amnistie que celle contenue dans la proclamation du 6 décembre 1869, ou qu'aucun de ses membres ait fait aucune promesse au nom du gouvernement. Au commencement de la session du parlement en octobre dernier, *j'eus deux entrevues avec un grand nombre de partisans du gouvernement de la Province de Québec au sujet de l'amnistie relative aux troubles du Nord-Ouest. Après avoir exprimé nos opinions et avoir discuté la question, je dis aux messsieurs présents que si l'amnistie n'était pas accordée dans un temps raisonnable après la session du parlement* je résignerais mon siège comme membre du gouvernement, et que mon collègue, l'Hon. M. Robitaille était prêt à faire et ferait comme moi. La raison pour laquelle je pensai pouvoir adopter cette ligne de conduite est que j'avais toujours cru que pour établir la paix et

donner satisfaction au Nord-Ouest, une amnistie complète était nécessaire ; qu'une amnistie complète ne pouvait *être obtenue tant que l'excitation causée par la mort de Scott existerait.*

De plus, je savais de Sa Grâce l'archevêque Taché, qu'il se proposait d'agir dans ce sens, comme il l'avait toujours fait en préparant un mémoire et une pétition à sa Majesté, où il donnerait les raisons pour lesquelles une amnistie devait être accordée. Je pense que Sa Grâce s'attendait à ce que Son Excellence le Gouverneur-Général, comme représentant de la Reine dans ce pays, transmettrait ce document et le déposerait aux pieds du trône, avec les observations que Son Excellence jugerait à propos de faire.

Je savais aussi que Sir John A. MacDonald, le premier ministre, avait l'intention d'aller en Angleterre après la session et qu'il se proposait de représenter aux autorités impériales que cette question du Nord-Ouest était du domaine impérial et qu'elle causait des troubles et de l'inquiétude dans une partie de la Puissance ; que les plus grands intérêts de l'empire exigeaient que le gouvernement impérial se saisit de la question. Connaissant cela, je pensai que le gouvernement impérial qui avait reçu les documents et les représentations plus haut mentionnés, sentirait que c'était son devoir d'agir en cette affaire, et que, partant, la question serait bientôt réglée. Il va sans dire que je savais très-bien qu'il y avait des obstacles et de grands obstacles qui s'opposaient à l'octroi de cette amnistie ; mais j'étais tellement convaincu que les plus chers intérêts du Canada exigeaient le règlement immédiat de cette affaire que, bien qu'une amnistie complète ne pût être accordée à l'époque dont j'ai parlé, j'étais déterminé, de même que mon collègue M. Robitaille, a donné sa résignation pour avoir une décision. Je savais très-bien que les députés de la province de Québec étaient tous de la même opinion à ce sujet. Je n'ai jamais fait de promesse, et autant que je puis le savoir, aucun de mes collègues n'a jamais fait de promesse d'amnistie à l'Archevêqué Taché, au Père Ritchot ou à aucune autre personne.

Voici maintenant ce que dit Sir John A. Macdonal sur la même question. (Voir Rapport de Comité, p. 112).

J'autorisai M. Langevin à faire une communication à ses amis du Bas-Canada. Nous savions qu'ils allaient se réunir, qu'ils étaient fort mal à l'aise et désireux de savoir si le gouvernement allait faire quelque chose, et si oui, quoi ? Je l'autorisai à déclarer que j'avais l'intention de me rendre en Angleterre et de prendre l'attitude que je viens de mentionner dans ma déposition.

J'ai pu conférer avec l'archevêque de l'action du temps dans cette affaire, et des cas analogues de W. L. Mackenzie, etc., mais je ne m'en rappelle pas. J'avais l'intention de me rendre en Angleterre aussitôt que possible et d'insister auprès du gouvernement impérial pour qu'il se saisit de la question. Je ne doute pas qu'ils n'eussent agi d'une manière ou d'une autre sans délai [après communication avec le ministre des colonies].

M. Langevin m'informa, comme il avait déjà fait, que, à moins qu'une amnistie dans le sens le plus large ne fut accordée avant la prochaine session, lui et le Dr. Robitaille seraient obligés de résigner leurs portefeuilles, car il croyait que ces amis de Québec lui retireraient leur appui, et ni lui ni le Dr. Robitaille n'auraient pu continuer de nous être de quelqu'utilité. J'exprimai l'opinion que le gouvernement impérial se saisirait de la question avant cette époque. M. Langevin considérait que, dans ce cas, ses amis du Bas-Canada attendraient l'action du gouvernement impérial avant de changer d'attitude.

Je me rappelle qu'il fut question de deux mois environ après la session comme étant la période de temps durant laquelle tout cela devait se faire.

Qu'on nous montre semblable déclaration de MM. Dorion, Geoffrion, Fournier et Letellier ; qu'on nous montre leurs partisans réunis en assemblée pour leur poser un ultimatum semblable à celui du parti conservateur ? La déclaration de MM. Langevin et Robitaille écrase les *ministraux* français

d'Ottawa et fait voir la différence qui existe entre des politiques sérieux et des chasseurs de portefeuilles.

Si l'exemple de MM. Langevin et Robitaille ne suffit pas pour les faire rougir, nous y joindrons celui de M. Masson. M. le député de Terrebonne a cru, lui, qu'il y allait de son honneur et de sa dignité de ne pas faire partie de l'administration avant que Sir John fût parfaitement décidé à résoudre les deux questions de l'Amnistie et du Nouveau-Brunswick, dans le sens de la justice. Cette conduite, aussi noble qu'énergique, paraît tellement au-dessus des forces humaines aux yeux des démocrates, que leurs deux organes nièrent ce que nous disons en ce moment. A plusieurs reprises, ils affirmèrent que nous ne disions pas la vérité.

Voici la réponse de M. Masson, donnée devant le comité du Nord-Ouest, (p. 184 et 185) :

Je n'eus pas d'autre communication avec Sir John au sujet de l'amnistie jusqu'à la session d'automne de 1873. Je fus alors officiellement demandé d'entrer dans l'administration au mois de septembre 1873. La question des affaires du Nord Ouest n'était pas étrangère à mon refus. Je répondis à cette demande par écrit, à la fin de septembre, en disant que j'avais professé des opinions bien arrêtées sur plusieurs questions que je croyais d'une haute importance et que, ces questions n'étant pas réglées, je croyais que ma présence dans le ministère sera plutôt une source d'embarras que de force, et ne pouvant pas être à cette époque utile à mon pays, je déclinai respectueusement l'offre qui m'était faite.

Je n'ai pas mentionné en particulier les questions auxquelles je faisais allusion mais c'était de fait les questions des écoles du Nouveau-Brunswick et de l'amnistie.

Je n'ai pas eu, dans le cours des négociations, de discussion avec M. Langevin, à ce sujet, sauf à la première entrevue, qui eut lieu lors des funérailles de Sir Georges le 14 juin. En me parlant pour la première fois d'entrer dans le ministère, il me déclara, en réponse à ma déclaration que je ne pouvais pas prendre la responsabilité d'aider à la direction des affaires, si l'amnistie n'était pas accordée, qu'il n'y aurait pas de difficulté à ce sujet, que l'amnistie était une affaire réglée avant ou après la prochaine session, et que le gouvernement se saisirait de la question. Il me dit que nous parlerions de nouveau de la chose avec Sir John.

J'eus plusieurs entrevues avec M. Langevin dans la session d'automne, de 1873 ; je lui dis que nous étions arrivés à une crise et que c'était le temps pour le gouvernement d'agir. Je lui dis que j'avais été cause que la question n'eût pas été pressée à la session précédente et que la population de Manitoba pouvait croire que j'avais abandonné sa cause, et que comme l'Archevêque et le Père Ritchot étaient déterminés à presser immédiatement le règlement de la question, je me croyais tenu en honneur de les seconder dans leurs efforts, car on pouvait me croire responsable de n'avoir pas obtenu justice plus tôt.

Je dis alors à M. Langevin, que je ne pouvais pas supporter le gouvernement si la question n'était pas réglée.

Les partisans français du gouvernement tinrent, sur ces entrefaites, des réunions auxquelles assistait M. Langevin.

Il dit d'abord peu de choses : il se contenta de donner l'assurance de son bon vouloir pour la cause.

Vers l'époque de la seconde entrevue, avant qu'elle eut lieu, je crois, j'eus une entrevue avec Sir John en présence de M. Langevin. Je déclarai alors à Sir John que j'étais tenu en honneur de lui dire que loin d'entrer dans son administration, je devais l'informer que je ne pouvais pas continuer d'appuyer le gouvernement comme je l'avais fait par le passé, si je n'avais pas quelque assurance qui pourrait être donnée aux parties intéressées, que l'amnistie serait demandée sous peu au gouvernement impérial par le gouvernement canadien. Sir John me dit alors : " Masson, non seulement vous n'irez pas dans l'opposition, mais vous serez avant longtemps l'un de nous."

il voulait dire l'un des ministres.) L'entrevue fut de courte durée.

A la seconde réunion des partisans français du gouvernement, M. Langevin dit qu'il était autorisé par Sir John a déclarer qu'il (Sir John) *se rendrait en Angleterre et qu'il y réglerait la question dans le sens d'une amnistie.* Voilà ce qui s'est passé selon ce que je me rappelle, bien que ce récit ne soit peut-être pas exact. *M. Langevin ajouta qu'il résignerait si cela n'était fait* et se serait, en substance, les expressions qu'il a employées dans sa déposition.

J'eus subséquemment des conversations avec Sir John et M. Langevin, et chacun de ces messieurs m'informa dans ces entretiens *que Sir John se rendait en Angleterre et qu'il recommanderait le règlement de la question dans le sens d'une amnistie* et de fait, il n'y avait pas à douter, d'après ce que chacun m'a dit, que telle serait la ligne de conduite.

MM. Dorion et Cie., ont-ils posé pareilles conditions, à leur entrée dans le cabinet fédéral ! eux les hommes qui en 1872, disaient par leurs organes, le *National* et l'*Événement :* Il faut accorder l'amnistie *immédiatement, sans délai.* Il faut l'*accorder quand même elle n'aurait pas été promise.*

Il ressort des citations :

1o. Que le parti conservateur était décidé à refuser à ses chefs l'appui qu'il leur avait donné jusque là, s'ils ne se hâtaient d'accorder l'amnistie.

2o. Qu'à la suite des instances de leurs amis, les ministres décidèrent de presser le règlement de cette question.

2o. Que d'après le témoignage de M. Masson, Sir John lui a déclaré qu'il irait en Angleterre après la session pour représenter à la Reine, la nécesssité d'accorder l'amnistie.

4o. Que le gouvernement était tout à fait décidé à accorder l'amnistie entière et complète comme il appert par les depositions de MM. Langevin et Robitaille et de Sir John lui-même.

5o. Que M. Masson a refusé d'entrer dans le cabinet fédéral tant que les questions de l'amnistie et des écoles du Nouveau-Brunswick, ne seraient pas réglées.

La position prise par les chefs conservateurs et leurs amis faisait un devoir à MM. Geoffrion, Fournier, Letellier de n'entrer dans le gouvernement qu'aux mêmes conditions, sans quoi, le Bas-Canada, perdait au lieu de gagner par leur arrivée au pouvoir.

Eux qui avaient demandé avec leurs organes une amnistie complète, une amnistie générale, une amnistie immédiate, *quand meme elle n'aurait pas été promise*, devaient d'abord tenir leurs promesses et ensuite se montrer aussi déterminés que M. Masson et ses amis à revendiquer nos droits.

Quelle a été leur conduite ? A peine arrivé au pouvoir, M. Dorion fit savoir que *si elle* avait été promise elle serait *peut-être* accordée. Son successeur M. Geoffrion, tint le même langage. C'était le ballon d'essai qu'ils lancaient pour préparer l'infamie de la dernière session.

Le pays apprit avec un immense chagrin que les hommes qui avaient soutenu que Riel était un héros, un martyr de la liberté, une victime du dévouement à sa patrie, le condamnaient avec M. Lépine à cinq ans d'exil, pour les noter d'infamie, *to mark the crime*, selon l'expression du *Globe.*

Il n'est pas nécessaire d'insister longtemps pour faire saisir l'odieux de la conduite des ministres et de leurs amis. Il suffit de l'exposer simplement pour que l'indignation s'empare de tous et juge coupable de lâcheté les hommes qui ont signé la condamnation de Riel et de Lépine. Rappellez-vous que ces mêmes libéraux qui

posaient Riel, Lépine et leurs compagnons, en martyrs de la liberté, auraient été indignés s'il était venu à l'esprit de quelqu'un de les représenter comme coupable de meurtre. Avec tout le Bas-Canada, ils les regardaient comme parfaitement innocents, et soutenaient qu'ils ne devaient nullement être jugés par les tribunaux. Il a fallu une rude audace après ces affirmations, ces plaidoyers, en faveur de Riel et de Lépine pour venir les condamner à l'exil comme des meurtriers !

La cause est à peu près instruite et il est facile de résumer le rôle de chaque parti dans cette affaire.

Les chefs conservateurs, ont voulu donner l'amnistie ; il n'y avait pour eux qu'une question de temps. Il s'agissait d'attendre que M. MacKenzie se fatiguât d'agiter le Haut Canada.

En 1873, il fut décidé d'accorder l'amnistie. Sir John devait se rendre en Angleterre, pour l'obtenir.

M. Masson a refusé d'entrer dans le gouvernement avant que cette question fut réglée.

Les conservateurs ont averti leurs chefs qu'ils ne devaient plus compter sur eux, s'ils ne rendaient justice aux Métis.

Les rouges ont promis l'amnistie et l'ont reclamée, quand même, jusqu'à la veille d'arriver au pouvoir.

Après la chute du gouvernement, ils n'ont plus voulu prendre la responsabilité de l'accorder.

Puis ils se décidèrent à déclarer Riel coupable de meurtre, contre toute l'opinion du Bas-Canada, qui ne voyait dans l'exécution de Scott qu'un acte jugé alors nécessaire dans l'intérêt de la population gouvernée par Riel.

Au peuple de juger maintenant où sont ses véritables amis, ses protecteurs.

La seconde Trahison.

C'est une triste histoire que celle des rouges aux prises avec les difficultés nées des troubles du Nord. Elle nous a fait voir des hommes partagés entre la crainte du peuple et la peur de perdre leur portefeuille ; elle nous a fait voir ces prétendus champions du Bas-Canada, préférant leur intérêt et celui du parti, de mesquines considérations, aux grands intérêts de la nation. En un mot, nous avons assisté au spectacle de tout ce qui constitue une trahison et l'abaissement national.

Il nous fait peine d'avoir à retracer une histoire aussi affligeante pour tout Canadien, une série de faiblesses ; à vous montrer ces hommes guidés de nouveau par leur cupidité et leur fanatisme de parti. Une fois des individus lancés en politique sous l'empire de ces funestes influences, ils vont loin et ne s'arrêtent dans la voie des sacrifices et des insultes infligées aux gouvernés, que lorsque le peuple met fin à leur carrière coupable, en leur refusant tout appui. Il nous incombe de faire voir que les rouges ont trahi les catholiques du Nouveau-Brunswick, comme ils avaient trahi les Métis.

C'est en 1872 que les catholiques du Nouveau-Brunswick s'adressèrent pour la première fois, au Parlement du Canada, pour lui demander de mettre un terme à la persecution qui sévissait contre eux, en désavouant la loi des écoles. Les ministres conservateurs

ne purent qu'opposer une fin de non-recevoir à leur demande. Ils étaient persuadés que l'Acte d'Union ne leur donnait pas ce droit. Ils demandèrent à la Chambre d'exprimer le regret que leur causait la manière dont on traitait les catholiques du Nouveau-Brunswick, et de supplier la législature de cette province d'abroger la loi si funeste aux catholiques. Aux élections de 1872, les rouges cherchèrent à ameuter le peuple contre le gouvernement, et préparèrent les verges qui devaient, plus tard, leur tomber sur les épaules. "Refuser de désavouer cette loi, c'était, disaient-ils, une infamie, une *infâme injustice*, suivant l'expression d'un hâbleur de husting, alors député, aujourd'hui mis à la retraite. C'était trahir le Bas-Canada, c'était faire cause commune avec le protestantisme." Ces déclamations contre la loi des écoles et le gouvernement firent la moitié des frais d'éloquence de la campagne de 1872.

En 1873, M. Costigan vint demander à Ottawa le désaveu de la seconde loi des écoles, passée pour faire disparaître certains vices de la première, vices qui en rendaient l'application impossible. Cette demande fut votée, et parmi ceux qui l'appuyèrent, se trouvaient tous les députés conservateurs. Ils n'avaient pas craint d'abandonner leurs chefs pour tenir leurs promesses aux électeurs. Les rouges avaient également voté avec les conservateurs, comme on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur les noms qui suivent :

Noms des députés Bas-Canadiens ayant voté l'adresse de M. Costigan demandant le désaveu de la seconde loi des Ecoles :

SESSION DE 1873.

Baby, *Béchard*, *Bourassa*, *Casgrain*, *Cauchon*, Costigan, *Delorme*, De St. George, *Dorion* (d'Arthabaska), *Dorion*, Dugas, Duguay, *Fiset*, *Fournier*, *Geoffrion*, Harwood, *Holton*, *Huntington*, *Jetté*, *Joly*, *Laflamme Langlois*, Lanthier, Masson, MacDougall, *Paquet*, *Pelletier*, Pinsonnault, *Pozer*, *Richard*, *Prévost*. *Robillard*, *Taschereau*, *Tremblay*, *Wright* (Voir journaux des Communes 14 Mai 1873.)

Il avaient aussi voté dans le même sens, en 1872, lorsque M. Dorion demandait de désavouer la première loi. Voyez plutôt : Ont voté pour le désaveu :

MM Barthe, Béchard, Bourassa, Cheval, Coupal, Delorme, Dorion, Fournier, Geoffrion, Godin, Holton, Joly, Paquet, Pelletier, Pozer, Tremblay. Voir Jour. Com. 29 Mai 1872.

Par ce double vote, les rouges ne se liaient-ils point vis-à-vis du pays et d'eux-mêmes, à faire tout en leur pouvoir pour obtenir le désaveu de la dernière loi, ou bien la désavouer eux-mêmes ? En 1873, au mois de novembre, ils arrivaient au pouvoir et MM. Dorion, Fournier, Letellier se trouvaient à même de tenir leur promesse et leur engagement.

Il n'y avait pas six mois qu'ils s'étaient réunis aux conservateurs pour voter contre Sir John et déclarer qu'il fallait désavouer cette loi. Sommés par les journaux conservateurs de tenir leurs promesses, ils n'en firent rien. Pour masquer leur trahison, ils se retranchèrent derrière des arguties d'avocat et le plus souvent gardèrent le silence. En moins de six mois, ils venaient prouver que toutes leurs belles tirades d'autrefois n'étaient que de la déclamation et qu'ils n'avaient fait que jouer la comédie aux élections de 1872.

Voilà la première partie de la comédie, mais elle n'est pas terminée et il nous reste à connaître le

terminus à *Midland Bay* ou Penetanguishene. Il ne reste que quatorze milles à construire ; 2o le *Northern Railway* qui va à Collingwood au fond de la Baie Georgienne, 3o le *Toronto Grey et Bruce* et 5o le *Buffalo et lake Huron.* Ces voies ferrées se trouveront séparées, comme celle du gouvernement, de la Baie du Tonnerre par plusieurs heures de navigation. Comme elles se terminent à des hâvres ou baies d'un accès facile, surtout le *Midland Railway*, elles auront plus de chances d'attirer le commerce de l'Ouest que le chemin du gouvernement, qui finit dans une baie dont l'entrée est excessivement dangereuse pendant les vents d'Ouest.

Puisqu'il y a déjà cinq voies ferrées qui courent vers l'ouest, était-il nécessaire, au point de vue de l'intérêt général du pays, de construire l'embranchement de la Baie Georgienne? Nous ne le voyons pas, et nous ne pouvons pas trouver une seule raison de nature à justifier la construction de ce chemin, comme entreprise publique et d'un intérêt général,

Aussi M. MacKenzie s'est-il contenté de demander de voter l'argent nécessaire, sans insister sur les mérites de cette voie ferrée, et le Bas-Canada libéral a voté et sans hésiter pendant que MM. Tupper et Masson démontraient l'inutilité de ce chemin. M. Tupper disait " qu'après avoir dépensé $11,000,000, pour ce chemin dont les voyageurs allant de Montréal vers l'ouest ne se serviront jamais, le Pacifique ne serait pas plus avancé qu'avant.

On voit que M. Tupper porte les frais de construction que nous n'estimons qu'à six millions, à onze millions, et il est plus prêt de la verité que nous. Seulement, nous avons pris les chiffres les plus bas, dans le but d'éviter toute discussion sur ce point.

Sitôt l'argent voté pour ce faux Pacifique, les organes du gouvernement d'Ontario se mirent à entonner un chant d'actions de grâces en l'honneur de M. MacKenzie, assez habile pour escamoter aux voisins une partie des frais d'une entreprise locale. Ils lui en font encore un mérite à l'heure qu'il est et dans la campagne électorale de South Simcoe, M. MacDougall, a essayé de détruire l'effet produit par les paroles des amis de M. MacKenzie. Dans un discours qu'il prononçait dernièrement à Cookstone nous trouvons ce qui suit :

" What had the present government done ? They had stipulated to spend $2,000,000 every year in British Colombia alone, until the road, (the Pacific) is built. It is also proposed to built the Georgian Bay Branch, which will cost between 4 and 5 millions *neither of these sums being applicable to the Pacific Railway.* M. MacDougall denounced the construction of the Georgian Bay Branch as a political job and a gross injustice to Ontario.

Mr. Mackenzie and his supporters pretended that it would be a great advantage to us while its only use world be to take the western traffic away from our centres of business and the existing railways of the contry. *They claimed that it was a local work which the other provinces would assist to construct.*

" Le gouvernement s'est engagé à dépenser $2,000,000 par année dans la Colombie jusqu'à ce que le chemin soit construit. Il a aussi proposé de construire l'embranchement de la Baie Georgienne quicoûtera de 4 à 5 millions; mais aucune de ces sommes ne sera applicable au chemin du Pacific. M. MacDougall s'élève fortement contre cette entreprise qu'il déclare être un *job* politique et une grande injustice pour Ontario.

M. MacKenzie et ses amis prétendent qu'il nous sera très avantageux, tandis qu'il ne fera que détourner le trafic de l'ouest de nos centres d'affaires et des

chemins de fer qui existent en ce momoment. Ils PRETENDENT QUE C'EST UNE ENTREPRISE LOCALE QUE LES AUTRES PROVINCES NOUS AIDERONT A CONSTRUIRE, etc."

Nous ne faisons cette citation que pour prouver ce que nous avancions hier, à savoir : que le chemin de la Baie Georgienne, n'est de l'aveu des amis de M. MacKenzie, qu'une entreprise locale. Ils le disent tant que M. MacDougall croit que ces vantardises ne lui nuisent aux yeux des électeurs de South Simcoe, et il cherche à en atténuer l'effet, en voulant représenter cette affaire comme un *job* politique.

Ecoutons maintenant parler le *Times* d'Ottawa. Il attire l'attention sur une correspondance publié dans ses colonnes, correspondance qui parle du chemin de la Baie Georgienne comme d'une entreprise locale. Voici d'abord ce que dit le *Times* (8 avril) :

On trouvera dans une autre colonne une lettre d'un correspondant qui discute d'une manière habile, l'effet que la construction du chemin du fer projeté entre cette ville et la Rivière des Français aura sur le commerce de bois et, partant, sur les intérêts d'Ottawa en général.

Les esprits pratiques ont dû voir, de prime abord, dans ce projet de chemin de fer du gouvernement, les avantages exceptionnels entrevus par notre correspondant. Ce chemin ouvrira une immense étendue de terrain boisé, et en rendra l'accès facile aux trains qui partiront des termini Est ou Ouest. Nous ne doutons pas que, en ce qui concerne le transport du bois, il ne rende autant de services que le croit notre correspondant. Et, il est tout à fait évident que, comme moyen de transporter les provisions, sa valeur ne peut être trop estimée. Nous ne voyons pas ce dont les habitants d'Ontario peuvent se plaindre, depuis qu'il est parfaitement reconnu que l'embranchement de la Baie Georgienne leur donnera la facilité de lutter avantageusement contre Montréal et Ottawa pour fournir la fleur, le lard, l'avoine, etc., toutes choses dont les hommes de chantier font une énorme consommation. Tout le pays doit regarder le projet du gouvernement comme promettant la plus grande somme possible d'avantages.

Il n'est pas question du Pacifique ; on n'y songe plus, comme on voit. Il ne s'agit plus maintenant que de la colonisation du sud de l'Ottawa, du commerce de bois et des avantages que Toronto et Ottawa retireront de ce chemin.

Le correspondant est encore plus enthousiaste ; il voit dans ce chemin l'agent *d'une révolution dans le commerce de bois.* Ecoutons-le :

Au Rédacteur du *Times* :

Monsieur,

Bien que quelques-uns de nos principaux marchands de bois d'Ottawa ait fait assez d'opposition au gouvernement du jour, peuvent ils nier que l'administration de M. MacKenzie a fait plus pour eux et leurs intérêts, depuis le peu de temps qu'elle est au pouvoir, qu'il n'a été fait depuis la Confédération ? La construction du chemin de fer, opérant la jonction entre le Canada Centre et la Baie Georgienne, est, je n'hésite pas à le dire, le meilleur moyen de favoriser le commerce de bois du Haut de l'Outaouais, et, surtout, le commerce du côté sud de la rivière ; outre cela, cette voie ferrée ouvrira à la colonisation un pays encore sauvage d'une étendue d'audelà deux cents milles. Quand cette ligne sera terminée jusqu'à la rivière des Français, tout ce dont on aura besoin pour les chantiers de bois viendra des ports de la Baie Georgienne et du lac Huron, au terminus ouest, et on en fera la distribution le long de la route à toutes les saisons de l'année ; de cette façon il ne sera pas nécessaire, à l'avenir de garder des provisions pour les opérations de l'année suivante. Quand la route sera terminée, on pourra envoyer les provisions en six heures, soit d'Ottawa, soit de la Baie Georgienne, tandis que aujourd'hui il nous faut dix à douze jours pour faire un voyage à Ottawa, aller et retour, et cela à des frais de quarante à

cinquante piastres par voyage etc., etc.

Etes-vous convaincus de la vérité de ce que nous disions hier, que ce chemin n'était qu'une entreprise locale, que tout le monde était appelée à payer ? Est-il encore permis après cela, de parler de ce chemin comme d'une partie du Pacifique ! Ce mensonge officiel est il encore possible, cette tromperie qui, dans les affaires ordinaires de la vie, s'appellerait détournements de fonds ou obtention d'argent sous de faux prétextes et conduirait, ses auteurs à la Cour d'assises, va-t-elle enfin dégoûter ceux qui doivent en payer la façon ? Reste-t-il de l'opinion publique dans notre province ? A t-on encore souci de ses intérêts ? Si le peuple s'intéresse encore à son avenir, comme nous l'espérons, il s'élèvera d'un bout à l'autre de la Province une longue protestation contre ce vol déguisé, bien digne du parti de l'hypocrisie organisée.

Si la Province ne proteste pas d'une façon ou d'une autre, les ministres d'Ontario, nous mépriseront profondément, et ils auront bien raison. Ils finiront par se regarder, à bon droit, si nous les laissons faire, comme nos supérieurs, nos seigneurs et maîtres et considèreront la province de Québec, comme taillable et corvéable à merci.

Le faux Pacifique.

En démontrant, que le chemin de fer de la Baie Georgienne n'était qu'une route locale, construite par *toutes* les *provinces* pour le bénéfice *exclusif* d'Ontario, nous sommes entré dans le vif de la question que nous venons traiter maintenant. En effet, dès que nous avons établi que ce chemin n'est qu'une entreprise locale, nous avons commencé à montrer que le Pacifique de M. MacKenzie n'est qu'une duperie, une ignoble fourberie qui nous coûtera trente millions de dollars, ou presque autant que le chemin du Pacifique projeté par Sir John et Cartier.

Ce n'était pas là un projet bâtard comme celui de M. MacKenzie, mais c'était un projet d'une grande conception. C'etait la réalisation d'une idée d'homme d'Etat. Ce que nous disons est tellement vrai, que dès que ce projet fut connu dans le pays, il fut accepté par tous les partis. Les grits le déclaraient indispensable, les rouges du Bas-Canada ne juraient en 1872 que par ce chemin, et firent la bataille pour obtenir que le terminus en fût fixé à Montréal. Vous vous en souvenez, M. Jetté, et si vous êtes un homme de cœur, et non un vil fantoche politique, vous devez avoir, au souvenir de ce que vous disiez alors, de ce que vous avez fait, et de ce que vous dites aujourd'hui, tous les remords qui peuvent avoir prise sur la conscience d'un homme engagé dans les luttes politiques.

En 1871, le 3 février, le *Globe* écrivait ce qui suit au sujet du Pacifique Canadien, pour forcer le gouvernement à nous donner un chemin de fer non-interrompu jusqu'au Pacifique :

Nos voisins connaissent la valeur du commerce qu'ils convoitent et font des efforts gigantesque pour se l'assurer en entier. *Nos gouvernants seraient traîtres à leur patrie et à l'Empire britannique, s'ils* tardaient un seul instant a rendre praticables les communications sur notre territoire, jusqu'au Fort-Garry et à prendre des mesures nécessaires

pour préparer le *chemin de fer du Pacifique Canadien.* C'est une question non-seulement d'à propos mais *d'existence nationale. Il faut le construire à tout prix.* (*It must be pushed through at whatever expense.*) Nous pensons qu'il est possible de le construire non-seulement sans imposer un fardeau pécuniaire trop lourd au Canada, mais en y trouvant notre profit à tous les points de vue. Sans ce chemin, une Amérique britannique puissante, ne serait qu'un vain rêve. Avec ce chemin, ce ne sera pas un rêve, mais si nos hommes d'état sont sages et prudents, ce sera, une glorieuse et inévitable réalité."

Ce gigantesque projet de Cartier et de Sir John, avait donc rallié à lui tout le pays. Il aurait coûté cher, mais il était facile de le construire sans augmenter d'un sou les taxes actuelles. Au moment où le gouvernement présentait ce projet à l'approbation du Parlement, le surplus de nos revenus sur nos dépenses, étaient assez considérable pour nous permettre de payer l'intérêt d'une dette de $30,000,000. C'est M. Tilley lui-même qui nous l'apprend dans son exposé financier du 1er avril 1873. Que nous aurait importé le prix élevé de la construction de ce chemin, si les résultats avaient plus que compensé nos sacrifices ? Le Grand-Tronc a coûté cher, fort cher, mais si l'entreprise était à récommencer et si le peuple connaissait les résultats qu'il devrait produire, comme nous les connaissons, il n'hésiterait pas un seul instant à payer deux fois plus qu'il n'a coûté, pour avoir ce chemin qui a fait surgir, sur son parcours, des centaines de villes et de villages et changé des centaines de milles de pays désert en pays civilisé. Le Pacifique canadien aurait opéré les mêmes merveilles moyennant $1.200,-050 à $2,000,000 par année d'intérêt sur le prix de construction, C'est l'intérêt fixé par M. MacDougall, il y a quelques jours, et son calcul s'accorde avec celui de M. Tilley.

Cartier et Sir John voulaient jeter à travers le continent une immense voie qui, soudée à notre réseau actuel de chemins de fer, aurait mis tous les points de la Confédération en rapport les uns avec les autres. Ce chemin devait amener l'activité du centre aux extrémités, répandre partout la force vitale, et développer, avec une rapidité dont on peut à peine se former une idée, les immenses territoires qu'il aurait sillonnés.

Par anticipation, les immigrés se dirigeaient déjà vers Manitoba, et le courant serait allé en augmentant le jour où l'on aurait remué le sol de la prairie pour y poser les premiers rails. En 1870 la population de Winnipeg était de 700 âmes ; l'an dernier elle était de 5.000. C'est l'espoir d'avoir le Pacifique qui a surtout valu à ce pays, cette augmentation de population. Ce chemin aurait été la grande artère de la Confédération.

Cette voie aurait attiré de notre côté, le riche et immense commerce de l'Asie, tout en s'alimentant du commerce intérieur qu'elle aurait fait naître. Le commerce asiatique aurait pris cette direction, en vertu de la loi qui veut que le trafic choisisse toujours les routes les plus courtes. Nous pouvions donc compter sur cet appoint ; car le chemin du Pacifique Canadien rapprochait les ports de l'Asie, de Liverpool, de plusieurs centaines de milles.

Que nous donne M. MacKenzie, en échange de ce plan gigantesque, dont il n'a pas compris la grandeur de conception ? Il nous promet un chemin bâtard, un triste avorton, fruit de ses méditations aidées par les lumières de MM. Geoffrion et Letellier ; un chemin

absurde,ridicule. Nous ne comprenons pas que M. McKenzie ait osé soumettre son plan à la chambre,et encore moins que celle-ci l'ait accepté. N oublions pas,toutefois,que nous devons nous attendre à tout de la part de ceux qui n'ont pas mission d'examiner,mais de voter. M. MacKenzie sait il bien, lui-même, ce qu'il nous donne ? A-t-il des idées nettes sur son projet ? Nous sommes fondés à croire qu'il n'y a rien d'arrêté dans son esprit. Ne l'a-t-il pas singulièrement modifie depuis l'an dernier,son projet ? Cependant, depuis trois ans, il a eu le temps d'y songer, et d'étudier la question à tous les points de vue. Quoiqu'il en soit,ses méditations ne sont pas fructueuses,car elles l'ont conduit à nous donner un chemin ridicule, impossible, surtout inutile, et qui coûtera très cher. Le projet Cartier devait nous entraîner dans des dépenses considérables, mais au moins nous pouvions en attendre des services proportionnés aux sacrifices que sa réalisation nous aurait imposés.

Il faut expliquer le plan de M. MacKenzie de nouveau, car il l'a profondément modifié depuis l'an dernier. Partant de Douglass — à 35 milles à l'est de Nipissingue, point choisi deux fois par le Parlement comme terminus du Pacifique — le chemin va jusqu'à la Baie Georgienne, au lieu de se prolonger jusqu'à Nepigon, comme il avait été entendu l'an dernier. De la Baie Georgienne, le voyageur ira, par la voie d'eau, jusqu'à la Baie du Tonnerre. De ce point, jusqu'au lac Shebandowan, il fera le trajet en chemin de fer ; puis la voie d'eau s'offrira encore à ses yeux, et de ce point jusqu'à la Rivière Rouge, il passera une douzaine de fois du steamer aux voitures du chemin de fer De la Rivière Rouge à la Colombie, il aura à sa disposition la voie ferrée, mais Dieu sait quand ; peut-être jamais, si nous en croyons certains organes du gouvernement. En Colombie, le chemin s'arrêtera à Bute Inlet. M. MacKenzie, qui a allongé le chemin de 35 milles à l'est, croit devoir l'allonger également à l'ouest, et il s'est engagé à construire un chemin de fer sur l'Ile Vancouver, de Nanaimo à Esquimault, et à dépenser $2,000,000 dans cette province jusqu'au parachèvement du Pacifique.

Le plan de M MacKenzie commence à se dessiner à nos yeux, mieux que le chemin de la Baie du Tonnerre au Fort-Garry ne se dessinera en hiver ; car,ce que nous venons de dire suffira pour faire comprendre que pendant six mois de l'année, il n'y aura aucune trace de chemin de fer ; il sera enseveli sous la neige et les locomotives iront se rouiller dans les remises, pendant que les steamers seront pris dans la glace. Nous le demandons à tout homme qui a sa tête à lui, est-il possible d'imaginer quelque chose de plus monstrueux, de plus insensé que cette route moitié par eau, moitié par terre ? N'est-il pas du dernier ridicule de nous obliger de dépenser, de gaspiller plutôt, des millions pour un chemin qui ne sera d'aucune utilité pratique ? Que fera M. MacKenzie pendant l'hiver, de l'immense personnel attaché à l'administration et au fonctionnement de ce chemin ? Il devra ou le continuer toute l'année dans ses charges ou se mettre dans des embarras sans fin pour le recomposer chaque printemps.

L'inutilité du chemin en hiver est elle assez clairement établie ? En touchez-vous du doigt l'absurdité ?

Oui, n'est-ce pas ? Nous allons vous prouver qu'il sera inutile

même en été, et vous allez le comprendre comme nous. M. MacKenzie a dit à la Chambre que le trajet de la Baie du Tonnerre à la Rivière-Rouge durerait de cinq à six jours. Supposez qu'un voyageur en route pour Manitoba arrive à la Baie du Tonnerre. Que fera-t-il ? Il aura à choisir entre la voie canadienne et la voie américaine, qui va de Duluth à Moore Head. En 12 heures, il pourra se rendre de la Baie du Tonnerre à Duluth, et arriver au Fort-Garry, sans changer de voiture, lorsque le chemin de l'embina sera terminé, et il le sera avant celui du Pacifique. Croyez-vous qu'il hésitera un seul instant à choisir la voie américaine, qui lui épargnera *douze transbordements* ? Les voyageurs choisissent la voie la plus facile et ils le feront dans ce cas, au risque de rendre inutile le chemin de M MacKenzie. Le pays aura donc payé pour un chemin que fuiront les voyageurs ! Et cela nous aura coûté vingt millions de dollars ! Etes-vous convaincus que le chemin ne sera pas plus utile en été qu'en hiver ?

On parlait jadis de l'extravagance des concervateurs ; on s'opposait à la construction de l'Intercolonial sous prétexte qu'il ne serait pas une route commerciale. Mais, grand Dieu ! l'Intercolonial passera pour une route très - commerciale comparée au chemin de la Rivière-Rouge viâ la Baie du Tonnerre !

Sait-on que M. MacKenzie a signé des contrats pour ce chemin, sans savoir s'il sera possible d'utiliser les lacs Shebandawan, la Pluie, etc., pour les fins de la navigation ? C'est peu vraisemblable, cependant c'est vrai. M Ryan député de Marquette, a déclaré en Chambre, que la navigation de ces lacs et de ces rivières est à peu près impossible. Ils sont peu profonds et couvrent des lits de sable que les courants font mouvoir sans cesse, en forment des bancs de sable qui se déplacent continuellement, *Shifting sand bars*, selon l'expression de M. Ryan.

Revenons maintenant à la ligne de la Baie Georgienne à Douglass, et de là à Renfrew. Nous ne comprenons pas l'utilité de cette ligne, tant que M. MacKenzie ne la prolongera pas jusqu'au Fort-Garry, en passant par Nepigon. Les cinq autres lignes du Haut-Canada, dont nous avons donné les noms hier, lui feront une compétition terrible, et l'on se rendra à la Baie du Tonnerre autant par ces voies rivales que par celui-là. Il ne vaudra quelque chose que lorsqu'il se prolongera jusqu'à Fort Garry. Nous avons déjà parlé de cette partie du chemin. Nous avons montré combien M. MacKenzie avait sacrifié les intérêts du Bas-Canada, quel mépris il avait affiché pour nos réclamations. Il nous reste à faire remarquer que, non content de déplacer le terminus de 25 milles vers le sud et d'augmenter en réalité la longueur du chemin, il l'a allongé à l'Est de 35 milles. Pourquoi ce changement ? Pourquoi cette énorme augmentation de dépenses ? M. MacKenzie est-il embarrassé pour trouver des moyens de gaspiller nos millions ?

Qu'on veuille bien noter ce point. M MacKenzie allonge la voie à l'Est vers le Canada-Central, et augmente les dépenses de plus d'un million et demi, contre le désir exprimé deux fois par le Parlement ; cependant, il refuse de subventionner le chemin de colonisation, comme il l'avait promis dans son discours de Sarnia. Pourquoi ne pas s'en tenir au terminus fixé par le Parlement, et ne pas nous don-

ner une partie des deniers qui vont tomber dans l'escarcelle du vertueux M Foster ?

Nous n'avons encore fait qu'effleurer ce sujet, et nos lecteurs doivent être étonnés de l'absurdité de ce plan inconcevable. Qu'on nous trouve, dans l'histoire de notre pays, quelque chose de plus monstrueux, de plus insensé ; qu'on nous montre un plan mieux arrêté de nous tromper, de nous arracher nos deniers pour enrichir quelques spéculateurs. Il faut y renoncer. Cependant, des hommes que la province de Québec envoie à Ottawa pour sauvegarder ses intérêts acceptent ces projets les yeux fermés ! Vraiment, leur abnégation, leur esprit de sacrifice — pour le Bas-Canada, s'entend—est à la hauteur de l'ambition de M. MacKenzie pour sa province.

Le Chemin du Nord et le Gouvernement.

C'est en étudiant ce qui s'est passé à Ottawa, à la dernière session, relativement au chemin de fer de la Colonisation, que nous allons mettre le plus en lumière, le manque absolu de patriotisme de MM. Fournier et Geoffrion, leur esprit étroit, rancunier qui les pousse à combattre les intérêts du Bas-Canada, pour satisfaire leurs haines politiques.

On sait que la Chambre a été saisie de cette affaire, pendant la discussion du projet du chemin du Pacifique de M. MacKenzie. Le premier-ministre venait d'annoncer aux députés que pour permettre au *Canada Central* de se souder au chemin du gouvernement, il lui accorderait une subvention de $12,000 par mille. C'est alors que M. Masson se leva pour mettre M. MacKenzie en demeure de tenir ses promesses à l'égard du chemin de la Colonisation et de lui accorder une subvention comme au *Canada Central.* Sa demande était des plus légitimes, puisqu'elle s'appuyait sur un engagement solennel de M. MacKenzie. En arrivant au pouvoir, le premier-ministre fit connaître la ligne de conduite qu'il entendait suivre. Il annonçait donc au pays que le gouvernement abandonnait le projet de son prédécesseur, pour lui substituer le plan que nous connaissons et qui consiste à nous donner une route, moitié par eau, moitié par terre. Après avoir expliqué qu'il construirait un chemin de la Baie Georgienne jusqu'au sud du lac Nipissing, il ajoutait :

This will involve the construction of a short line of railway from the mouth of French River on Georgian Bay to the South East shore of Lake Nipissing and a grant in aid of extension to that point of the existing and projected lines in Quebec and Ontario.

Ce projet entraînera la construction d'une ligne peu étendue de chemin de fer depuis l'embouchure de la Rivière Française sur la Baie Georgienne *aux bord sud-est du Lac Nipissingue et nécessitera un subside pour aider à prolonger jusqu'à ce point les lignes existantes ou projetées de Québec et d'Ontario.* [Discours de Sarnia.]

Cette promesse était-elle assez formelle ? Ces paroles peuvent-elles s'appliquer à d'autres lignes qu'à celles du *Canada Central* et de la *Colonisation du Nord de Montreal* ? M. MacKenzie ne leur a-t-il pas donné cette interprétation en subventionnant le *Canada Central* ? En donnant ses explications, M. MacKenzie eut l'audace de dire à la

Chambre qu'il avait eu des entrevues avec les directeurs du Chemin du Nord de Québec et du Chemin de la Colonisation et que ces directeurs l'avaient quitté pleinement satisfaits.

C'est alors que M. Masson se leva et écrasa M. MacKenzie par sa réponse pleine de logique et de sarcasme.

" Vous prétendez, dit-il, que la Province de Québec est contente de vous ? Elle doit l'être, s'il suffit de lui refuser tout ce qu'elle demande pour la contenter. La délégation à laquelle vous avez fait allusion, vous a d'abord demandé de fixer le terminus au sud-est du lac Nipissingue, comme il vous avait été statué par la Chambre. Vous avez refusé. Les Directeurs des deux chemins vous ont alors prié de faire passer la ligne subventionnée par le chemin le plus court, au nord de l'Ottawa, et vous avez également refusé. Ils ont ensuite insisté pour que ce point fut laissé en suspens pendant quelque temps, afin qu'il fût possible d'envoyer, dans l'intervalle, des ingénieurs qui verraient où passe la route la plus courte : nouveau refus. Enfin, nous avons imploré du Premier-Ministre une dernière faveur : nous l'avons prié de fixer le point de jonction des deux lignes à Pembrooke et non à Renfrew, attendu qu'à ce dernier endroit, la configuration du pays rend impossible la construction d'un chemin de fer. Il ne s'est pas rendu à notre demande. Nous avons donc éprouvé refus sur refus, et c'est pour cela que nous devons être satisfaits."

C'est en vain que M. Masson et ses ami montrèrent, à cette occasion, à M MacKenzie la requête du Parlement de Québec, qui réclamait justice pour nous et revenait à la charge auprès du gouvernement, pour obtenir ce qu'il avait refusé à la délégation. M. MacKenzie prétendit ne l'avoir pas lue. Mais ses collègues ne devaient pas en ignorer l'existence. M Holton crut alors très-spirituel d'insulter la législature de Québec et M. Geoffrion qui n'a élevé la voix en chambre que pour combattre les mesures du Bas-Canada, n'a pas appris à son chef cette que cette requête existait. Pouvait-il n'en pas tenir compte, et ne la regarder que comme l'œuvre d'un parti à Québec ? Non, cette requête avait été adoptée sans opposition, M. Joly avait contribué à sa rédaction et y avait souscrit comme M. Beaubien.

Voici cette requête :

" Considérant, que la Province de Québec sera appelée à payer une proportion considérable du montant requis pour construire le chemin du Pacifique et pour subventionner la ligne qui reliera son terminus aux voies ferrées maintenant existantes ou en construction, sans qu'aucune partie de ces travaux ne paraisse devoir être faite sur son territoire :

" Qu'en conséquence la Province de Québec doit s'attendre à ce que dans la localisation du terminus du Pacifique aussi bien que dans le tracé d'une ligne reliant ce terminus aux lignes ferrées existantes ou en construction, ses justes droits soient reconnus en autant qu'ils ne porteront pas atteinte à l'intérêt général de la puissance ;

" Considérant, que d'après les rapports d'hommes éminents sur la nature et la configuration du terrain, il résulterait que tant pour la branche du Pacifique à l'Est de la Baie Georgienne, que pour la ligne à être subventionnée par le gouvernement un tracé qui suivrait la Matawan, présenterait la route la plus économique, la plus facile et la plus prompte pour l'ecoulement du vaste commerce de l'Ouest et du Pacifique ;

" Qu'il soit résolu que la Province de Québec prie SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL de bien vouloir ordonner une exploration minutieuse du terrain et des différentes voies proposées avant

que de se décider sur l'adoption d'aucune d'elle ;

" Et que dans le cas où l'exploration prouverait qu'une ligne préferable à celle de la Matawan existe au sud de la rivière Ottawa, la ligne a être subventionnée par le gouvernement soit amenée à Pembroke et non à Renfrew, ou une jonction avec le système de voie ferrée de la Province de Québec est impossible, vu les dépenses énormes qu'elle entraînerait ;

" Que la ligne devant relier le Pacifique avec les autres voies ferrées, soient suffisamment sous le contrôle du gouvernement fédéral, pour assurer pleine et égale justice, à toutes les compagnies de chemin de fer qui désireraient se mettre en communication avec le Pacifique ;

En refusant de faire droit à une seule demande contenue dans cette requête, MM. MacKenzie, Fournier, Geoffrion, foulaient donc aux pieds les reclamations unanimes de toute notre province, exprimées par ses représentants. On ne pouvait croire à un pareil abandon de nos droits. Tous les députés indépendants levaient les épaules de pitié ; l'opposition était indignée, et des amis dévoués des ministres se déclaraient profondément humiliés. Cependant, il nous restait à voir plus que de l'indifférence pour ce chemin, chez MM. Geoffrion et Fournier, plus que de la complicité dans les projets de M. MacKenzie, mais même une déclaration de guerre en forme contre cette entreprise nationale.

Turpitude libérale.

Pendant que les députés du Bas-Canada s'étonnaient de voir MM. Fournier et Geoffrion, permettre à M. MacKenzie d'accorder $1,440,000 au *Canada Central* et de refuser toute subvention, toute justice au chemin de Colonisation, M. DeBellefeuille, secrétaire de la Compagnie, et M. Loranger, venaient à Ottawa pour défendre un bill par lequel la Compagnie demandait au Parlement, entre autres droits, celui d'hypothéquer ses terres, concession du gouvernement de Québec. Ce bill était absolument nécessaire à la compagnie. Si elle ne pouvait obtenir ce droit, il lui devenait impossible de négocier ses *débentures* en Angleterre, car les capitalistes anglais exigeaient cette garantie. On croyait que ce bill subirait, sans difficulté, l'épreuve de la discussion, au comité des chemins de fer. Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous vîmes MM. Geoffrion et Fournier se ruer contre ce bill et lui faire une guerre acharnée ! Il devint évident dès lors que non seulement, ils ne voulaient aider en rien cette entreprise nationale, mais qu'ils visaient à lui donner le coup de grâce.

Il fut impossible d'arriver à une entente au comité des chemins de fer, tellement les ministres français se montraient hostiles au bill. Ceux qui s'étaient chargés de le faire adopter, demandèrent alors de le soumettre à un sous comité, qui pourrait plus facilement l'étudier. Dans ce sous comité se trouvaient Sir John, MM. Geoffrion, Moss, Baby, MacLelan. M. Geoffrion, reprit la lutte et lui qui n'a jamais pu dire un mot en Chambre, se montra ici bavard, brutal, et d'une grossierté de démocrate, en accusant MM. Baby et Ouimet d'ignorance ou de mauvaise foi. Ces derniers ainsi que M. Mousseau.

expliquèrent si clairement la cause, montrèrent si bien la futilité des objections de M. Geoffrion, que MM. Moss et MacLelan, ne voulurent pas le suivre dans son opposition. C'est alors qu'on vit un étrange spectacle, M. Moss défendant une entreprise du Bas-Canada contre un ministre de cette province. Ce que nous disons-là est exact au pied de la lettre. Le bill, grâce à M. Moss dont l'attitude découragea M. Geoffrion, fut renvoyé au comité général. Les rouges recommencèrent la bataille et essayèrent de prendre une revanche de leur défaite dans le sous comité, tant ils avaient à cœur de faire échouer cette mesure. M Moss vint de nouveau à la rescousse et contribua plus que qui que ce soit à sauver le bill. Qu'il accepte ici nos remerciements. Nous sommes certain que tout le Bas-Canada lui saura gré de son indépendance.

Il était donc de la dernière évidence qu'il y avait un complot monté pour tuer cette entreprise et ruiner du même coup une institution monétaire de cette ville que les rouges croyaient créancière des entrepreneurs du chemin pour une forte somme. Ce qui le prouve bien, c'est que quelques jours auparavant, un député ministériel était allé trouver un membre de l'opposition pour lui conseiller de retirer ses fonds de certaine Banque. " Retirez votre argent, lui disait-il c'est un conseil d'ami que je vous donne, cette institutien va tomber." M. Laflamme peut renseigner le public sur ce fait et nous donner de précieuses informations sur cette manigance. On crut d'abord que ce n'était qu'une ruse pour éloigner ce député au moment d'un vote, car la banque était à l'abri de tout embarras, mais tout vint s'expliquer plus tard et le plan des rouges fut percé à jour, lorsqu'on les vit tenter l'impossible pour faire échouer le bill du chemin de fer de la Colonisation.

Ainsi ces défenseurs du Bas-Canada ces gens, qui laissaient M. MacKenzie donner dix millions à la province d'Ontario sans réclamer une piastre pour nous, ces grands hommes n'avaient de zèle, n'avaient d'ardeur, que pour monter un complet destiné à ruiner une institution monétaire canadienne et une entreprise nationale.

N'avions-nous pas raison de dire que ces rouges ne sont pas des Canadiens ; qu'ils n'ont ni patriotisme, ni cœur, et souvent ni intelligence. En toutes choses, ils sont les valets de M. MacKenzie et lorsqu'ils sortent de leur torpeur, lorsqu'il retrouvent un peu de virilité, ce n'est que pour faire la guerre à la province.

Tout pour Ontario.

Il nous semble que les pages qui précèdent doivent avoir porté chez nos lecteurs, cette conviction intime que l'idée dominante à Ottawa, c'est qu'en toutes choses, Ontario doit primer, doit dominer. Ses représentants sont d'avis que puisqu'elle est la province la plus riche, la plus populeuse, il lui convient de jouer le rôle du lion de la fable en société avec d'autres animaux plus faibles que lui.

Des preuves, diront les rouges,

des preuves ? Mais nous vous en avons donnés à foison. Cela ne suffit point.—Eh bien, un peu de patience et vous en aurez d'autres. Il ne vous suffit pas de savoir que M. MacKenzie construit le chemin de la Baie Georgienne pour l'avantage exclusif d'Ontario; il ne vous suffit pas d'avoir constaté, avec nous, qu'il a allongé ce chemin de 35 milles à l'est du terminus, fixé deux fois par le parlement fédéral au sud du lac Nipissingue. Il ne vous suffit pas d'avoir vu M. MacKenzie accorder $12,000 par mille au 120 milles du Canada Central, pendant qu'il refusait d'accorder un sou, au chemin de la Colonisation, eh ! bien puisque vous voulez être écrasés par les preuves, vous le serez.

Ces faits sont indéniables ; ils viennent de se passer. Vous savez également que lorsque le gouvernement conservateur a proposé de construire l'Intercolonial, les grits, M. MacKenzie en tête, s'y sont opposés, parceque ce chemin traversait trois comtés du Bas-Canada. Vous savez que, s'il avait été au pouvoir, nous n'aurions jamais eu ce chemin qui rend tant de services au bas de la province de Québec Vous n'ignorez pas, non plus, que lorsque Sir John a proposé à la Chambre d'enlever à notre province une dette de quatre à cinq millions, M. MacKenzie et ses amis ont voté contre cette proposition.

Vous venez de voir l'implacable hostilité du chef grit contre notre province, cependant ce même M. MacKenzie qui voulait nous imposer une dette de cinq millions, a remis d'un trait de plume une dette de $3,000,000 due au trésor fédéral par une puissante compagnie de chemin de fer d'Ontario, sous prétexte qu'elle ne pouvait faire face à ses engagements

Le gouvernement avait, sur les propriétés de cette compagnie, une hypothèque de £475 000 sterling, et il consent à donner main levée de cette hypothèque, si la Compagnie *Northern Railway* lui donne £100,000 sterling.

Voici les deux principales dispositions du bill de M. MacKenzie, qui comprennent cet excellent marché :

Considérant que l'hypothèque de la Puissance sur le chemin de fer et les propriétés de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, s'élève à la somme de *quatre cent soixante-quinze mille louis sterling* (£475,000), et que le gouvernement du Canada possède aussi des bons privilégiés de la compagnie au montant de cinquante mille louis sterling ; et qu'il est à propos d'adopter des dispositions pour faire purger cette hypothèque aux conditions ci-dessous mentionnées : A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

Si la dite compagnie ou toute compagnie formée par sa fusion avec quelque autre compagnie en vertu d'un acte de la présente session, paie au Receveur-Général du Canada, ou aux agents financiers du Canada en Angleterre, le ou avant le premier jour d'avril mil-huit cent soixante-seize,—ou dans le cours de telle période plus longue que le Gouverneur en conseil pourra accorder, n'excédant pas trois mois de la date ci-dessus fixée,—la somme de *cent mille louis sterling*, (£100,000), ce paiement opérera une complète quittence et décharge de la dite hypothèque et de toute somme principale et des intérêts dus à son égard ; et le Receveur-Général ou les dits agents financiers (selon le cas) donneront à la compagnie un certificat de ce paiment, qui sera une preuve suffisante de la décharge de l'hypothèque et de toute réclamations à son égard.

Les intérêts accumulés sur cette dette ajoutés au capital, la portent à $3 000 000.

N'est ce pas là une subvention indirecte accordée à ce chemin ?

En lui faisant cadeau de $3,000,000, M. MacKenzie ne met-il pas la compagnie en état d'aller audevant du chemin du Pacifique? C'est ce qu'appréhendait la compagnie du chemin de la Colonisation et la compagnie du chemin de fer du Nord, lors de leur entrevue avec le Premier ministre au commencement de l'hiver. Leurs directeurs représentaient que, puisque M. MacKenzie se proposait de diminuer les obligations du *Northern Railway*, envers le gouvernement, il devait, en compensation, accorder un subside au chemin du Nord.

Dans la requête présentée à cette entrevue au ministre des travaux publics, il est dit :

" Les soussignés attirent respectueusement votre attention sur la probabilité que l'on demandera à la législature fédérale d'abandonner les grands intérêts qu'elle a dans le *Northern Railway* de Toronto, qui se dirige vers le nord et s'approche rapidement de l'objectif commun du lac Nipissingue. L'abandon de cet intérêt, ou continuer de ne pas forcer cette compagnie de le payer, équivaut à un aide à cette ligne de Toronto, dans ses efforts pour atteindre la région du lac Nipissingue dans Ontario."

Ce raisonnement avait beaucoup de force. Quelle réponse M. MacKenzie fit-il? Il nia hardiment que le gouvernement eut l'intention d'abandonner ses droits. Nous trouvons cette réponse dans le compte-rendu sténographié de l'entrevue :

" Quant à ce qui regarde le *Northern Railway*, disait alors M. MacKenzie, le gouvernement n'entend pas perdre un sou de ses créances sur les propriétés de la Compagnie. Il prétend se faire payer jusqu'au dernier *farthing*.... Les detenteurs de bons en Angleterre ont la première hypothèque, le gouvernement vient ensuite et il prétend se faire payer la valeur de cette hypothèque une fois les porteurs de bons payés." (Voir compte rendu de la *Gazette* de Montréal.)

Comme on pourrait nous taxer d'exagération, lorsque nous disons que le gouvernement fait remise au *Northern Railway* d'une dette de $3,000,000, nous appelons à notre secours, un des amis les plus ardent de M. MacKenzie, M. Wood. Voici ce qu'il disait de ce marché le 18 mars dernier, dans la Chambre des Communes :

M. Wood dit que les hons. membres doivent se rappeler qu'un Bill semblable à celui-ci fut introduit, relativement au chemin de fer *Northern* par l'ancienne administration. Il est vrai que le gouvernement de ce temps-là désirait prendre une plus petite somme en compensation que le présent gouvernement. Un très-fort article sur le sujet a paru dans le *Globe*, et le gouvernement a eu peur. Le présent gouvernement est venu devant la Chambre demandant des pouvoirs presque semblables ; il demande que le pays cède une réclamation d'environ trois millions de piastres pour environ un million. En 1859, la compagnie était dans l'embarras. Elle devait une très-grande somme d'argent, et des arrangements furent faits pour la mettre dans une meilleure condition. La dette due au gouvernement se montait à £475,000, et l'intérêt non payé jusqu'au mois d'Août 1859, était de £116,000, qui faisait un total de £591,000.... C'est pourquoi il (Wood) croit qu'il n'est pas juste que la Chambre soit appelée ce soir, sur la foi de cette résolution, de passer un Bill privant le gouvernement de ce qui lui est dû par cette compagnie. La compagnie est parfaitement capable de payer, et c'est tout simplement un moyen de mettre une somme considérable dans ses coffres. Les corporations de ce genre sont parfaitement en état de se soutenir d'elles-mêmes.

La Compagnie du " Northern Railway " vient devant le Parlement et demande qu'on lui donne une dette de $3,000,000, pour laquelle le gouvernement ne recevra que £100 000 comptant et £50,000 en debentures de troisième classe qui pourraient valoir 50

ou 75 par cent. Ceci signifie réellement un paiement par la compagnie de 30 cents dans la piastre. Il proteste contre le gouvernement qui donne au "Northern Railway" $3 000,000 auxquelles cette compagnie n'a pas droit, et qui proviennent des taxes payées par le peuple, (voir compte-rendu officielle, 18 mai 1875.

Un autre député, M. McCallum a abondé dans le même sens, mais il y a plus que tout cela encore ; c'est le rapport de l'Hon. M. Crooks trésorier d'Ontario, sur la position de la Compagnie, rapport présenté au lieutenant-gouverneur en Conseil le 3 mai 1873.

L'Hon. M Crooks dit dans ce document officiel soumis aux amis de M MacKenzie à Toronto :

"Après avoir examiné les états des recettes faites par ce chemin de fer et après avoir donné une marge libéral (*liberal allowance*) pour les dépenses sur le compte du capital il appert au soussigné que la Compagnie *pourrait facilement payer un intérêt de* 5 p. 100 *par année* sur le montant de son obligation envers la Province et en même temps fonctionner parfaitement et faire de temps à autre les changements et modifications exigés par le trafic et l'intérêt public. En conséquence le soussigné est d'avis que cette somme est une excellente créance de la Province du Canada (*a good asset*) pour le montant de $2-311 666,67 et que la somme de £50,000 en bons avec intérêt a da er du 1er juillet 1867, l'est également et que ce serait un arrangement très désavantageux (*a most disadvantageous arrangement*) et injuste pour la Province, si le proposition contenue dans les dites résolutions étaient adoptées.

(Signé) AD. CROOKS.

Faisons remarquer qu'en 1873, cette créance appartenait à la Province d'Ontario et que le gouvernement grit n'a pas voulu l'abandonner. Depuis elle est tombée dans l'actif du gouvernement fédéral et M. MacKenzie (le chef de M. Crooks) qui ne voulait pas faire perdre un sou au gouvernement d'Ontario, se hâte de biffer cette créance du grand livre du gouvernement fédéral parce que toutes les provinces sont appelées à supporter la perte.

Nous n'avons rien à ajouter, après le discours de M. Wood, un ami dévoué du gouvernement, qui disait à ses électeurs, aux dernières élections : "*I heartily endorse the policy of the government as contained in Mr. MacKenzie's address to his constituents.*" Notre cause n'a plus besoin de preuves et nous sommes certain que ceux qui ont suivi la politique du gouvernement en ce qui concerne les chemins de fer, diront avec nous que le Bas-Canada a été sacrifié à Ontario. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le résultat de la politique pour embrasser toute l'étendue de ces sacrifices. Ontario s'est enrichi de $10,000,000 et Québec n'a pas obtenu un seul sou. Que pouvons-nous ajouter de plus. Ces chiffres ne sont-ils pas plus éloquents que tout ce que nous pourrions dire ?

Que M. MacKenzie donne la part du lion à sa province, c'est déjà fort mal pour lui. Placé à la tête des affaires, il ne doit que distribuer également les deniers entre toutes les provinces, mais enfin, il peut plaider son trop grand amour pour les siens. Que dire alors de MM. Geoffrion, Fournier et Letellier, qui, en face de cette affection immense de M. MacKenzie, n'ont que de l'indifférence ou de l'hostilité pour notre province. Ce n'est pas M. MacKenzie qui est le grand coupable, mais ce sont MM. Geoffrion, Fournier et Letellier, qui, non contents de ne pas obtenir notre part des deniers publics, cherchent à nous enlever ce que nous avons, en s'efforçant de ruiner nos entreprises nationales.

Leur politique financière.

Le régime Brown MacKenzie sera connu dans notre histoire comme le règne de la duplicité et de la fourberie. Plus nous examinons les actes de nos gouvernants, plus nous arrivons à nous convaincre que lorsqu'ils ne trompent point le pays, ils le font souffrir par leur incapacité. Est il possible de tromper plus la province de Québec que ne l'a fait M. MacKenziedans sa politique des chemins de fer ; sa conduite n'est-elle pas entachée de duplicité depuis le commencement jusqu'à la fin ?

Lorsque nous étudierons les agissements du gouvernement fédéral touchant l'administration de nos finances, si nous ne nous trouvons pas en face d'une tromperie aussi indigne, nous verrons une incapacité tout aussi préjudiciable, non-seulement aux intérêts de Québec, mais à ceux du pays tout entier.

Pendant leurs six années de pouvoir, les conservateurs ont réussi à dépenser 11 millions de piastres pour des travaux publics ; plus de 2 millions et demi pour le fonds d'amortissement de l'Intercolonial, ce qui éteindra cette dette en trente-six ans. Puis ils ont diminué les taxes de deux millions, en laissant en caisse un surplus de plus d'un million. C'était un résultat magnifique. Le pays avait lieu de s'applaudir de son gouvernement, qui, tout en dépensant des sommes considérables pour des fins d'utilité publique, diminuait les taxes et laissait, avant de mourir, un surplus en caisse.

Cette excellente administration ne pouvait contenter les rouges, nos libéraux. A les entendre, les taxes étaient trop lourdes, on nous épuisait ; ils faisaient des assemblées pour protester contre les impôts Il va sans dire qu'ils promettaient de changer tout cela s'ils arrivaient au pouvoir.

Ils ont tenu promesse. Ils ont tout changé, mais non pas comme ils nous avaient donné lieu d'espérer. En moins de dix huit mois, ils ont augmenté les taxes de trois millions et les dépenses de deux millions. Voilà, en deux mots, le résultat de leur administration financière. Il est vrai que les conservateurs avaient pour financiers Sir Alexander Galt, Sir John Rose, Sir Francis Hincks, M. Tilley, hommes d'un talent hors ligne et que les libéraux ont remis leur succession entre les mains de cet individu jaloux, Richard Cartwright, connu, dans sa province, sous le nom de *grand incapable.*

A la session de 1874, le pays fut on ne peut plus surpris d'entendre M. Cartwright nous faire un tableau effrayant de notre position financière. Il nous montrait un déficit, résultat du gaspillage des conservateurs, et nous déclarait qu'il n'y avait qu'un moyen de le combler. C'était d'imposer des taxes pour un montant de trois millions.

Comme on sait, les dépenses de l'année se font toujours d'après des estimations faites l'année précédentes et c'est dans les comptes de 1873-74, faits par M. Tilley que M. Cartwright voulait nous faire voir un déficit. Neuf mois de l'année étaient alors écoulés ; c'était une excellente base pour faire les calculs de toute l'année et arriver approximativement au chiffre des dépenses des douze mois.

Or, pendant ces neuf mois, les recettes avaient été de $16,052,274,-68 et les dépenses pendant la même période de $15,970,405.98, en sorte que le surplus pour les neuf était de $81,868 70 (voir les documents soumis à la chambre, 30 avril 1874). Nous avons maintenant pour nous guider l'expériance des années passées. Or, il s'est trouvé que c'est pendant les trois derniers mois de l'année fiscale que les recettes sont les plus fortes et les dépenses moindres. Il nous suffira de dire que les subsides aux provinces, qui forment une des plus lourdes charges du gouvernement fédéral, sont payés pendant les neuf premiers mois. Il y avait de plus l'année précédente un surplus de $1,500,000 qu'il faut ajouter à celui de 1873 et 1874.

Il nous sera aussi facile deprouver que M. Cartwright était dans l'erreur en citant ses propres chiffres ceux dont se sont aussi servis ses organes.

D'après M. Cartwright, les recettes et les dépenses de l'année de 1873-74, se répartissent comme suit :

Recettes et dépenses de l'année 1874 :—

Revenu.....	$24,205,092
Dépenses..... ...	23,316,316
Laissant un surplus de $	888,776

Ce surplus, M. Cartwright l'attribue à l'augmentation des taxes, mais il ne fait pas remarquer que ces taxes n'ont été imposées que pendant moins de trois mois. Il ne fait pas remarquer, non plus, que pendant les neuf premiers mois de l'année 1874, il y a eu un surplus, comme l'a etabli M. Tupper et comme M. Cartwright l'a reconnu lui-même l'an dernier. Quelle a été maintenant l'augmentation de revenus produite pendant les trois mois par les nouvelles taxes ? Le *Globe*, le Ministre des Finances, et tous les journaux rouges, nous ont appris que les nouvelles taxes avaient produit une augmentation de revenu de $546,-000.

Posons maintenant le surplus cité plus haut de.....$880.776
et retranchons en..... 546 000

$334,776

Voilà le surplus que nous trouvons en nous servant des chiffres que nous fournissent les journaux du gouvernement ; mais il est en réalité beaucoup plus considérable, comme nous l'établirons plus loin. Il est donc impossible de justifier l'imposition de nouvelles taxes, qui ne servent seulemsnt qu'à payer l'augmentation des deux millions de dépenses que M. Cartwright nous inflige cette année.

Cela posé, il nous sera facile d'établir. 1o. Que M. Cartwright a trompé le pays l'an dernier en prétendant que l'extravagance du parti conservateur avait produit un déficit et qu'il fallait imposer des taxes jusqu'à concurrence de trois millions pour le combler. 2o. Que le gouvernement qui a juré de pratiquer l'économie, se donne un étrange démenti en augmentant, cette année, les dépenses de deux millions, en demandant à la chambre de voter un budget plus élevé de deux millions que le plus fort budget du gouvernement MacDonald-Cartier.

Comme nous venons de le dire, M. Cartwright a prétendu, en faisant son exposé financier à la session de 1874, qu'il y aurait un déficit considérable pour l'année 1873 74, et il partait de là, pour demander une augmentation de taxes. M. Tupper s'inscrivit en faux contre les assertions de M. Cartwright et prétendit qu'il n'y

aurait pas de déficit. Il prouva que pour les neuf mois écoulés, il y avait un surplus et qu'à la fin des douze mois,au 1er juillet 1874, il y aurait encore un surplus, en s'appuyant, sur le fait que les années précédentes, c'était toujours pendant cette dernière période de l'année fiscale que les recettes étaient le plus considérables. Au mois de juillet dernier, le *Globe* fut forcé d'avouer qu'il n'y avait pas eu de déficit et M. Tupper à à la dernière session, a établi avec plus de force encore que l'an dernier, qu'il y avait eu un surplus et, qu'il avait été inutile d'imposer 3 millions de taxes sur des objets de première nécessité.

M. Cartwright a vu venir le coup qui allait l'atteindre, et, chose qui sort de toutes les coutumes des ministres des finances, il a essayé de diminuer le surplus qu'il avait en caisse et qu'il était forcé d'avouer. C'était le seul moyen qui lui restait pour se justifier de nous avoir imposé 3,000,000 de taxes. Il a été facile au Dr. Tupper de lui prouver qu'il trompait la Chambre et le pays. M. Cartwright avoue un surplus de $888,776 pour l'année 1873-74, qu'il prétend devoir à l'augmentation des taxes. Pour diminuer le surplus réel, M. Cartwright place au compte des dépenses courantes des sommes qui doivent être portées au compte du capital, et en suivant le même procédé, il fait entrer dans les dépenses des sommes qui n'y devraient pas figurer. Ainsi, il est absurde de pretendre que les $545,625 dépensées pour les frais de construction des chemins de fer du Nouveau-Brunswick doivent être portées au compte des dépenses de l'année. D'un autre côte, il faut ajouter aux recettes de l'année, les primes sur l'emprunt de M. Tilley : $384,727, comme cela s'est toujours pratiqué pour ces sortes de revenus. Ces additions faites d'un côté et les soustractions de l'autre : nous arrivons au chiffre suivant :

1873-74.

Recettes.....	$24 589,419
Dépenses.....	22 867,203
Surplus	$1,722,216

M. Cartwright a été obligé d'inventer un nouveau système de tenue des livres pour masquer ses fourberies ; mais mal lui en a pris. Il avait affaire à trop forte partie : M. Tupper l'a poussé au pied du mur, et a mis en lumière ce que le gouvernement voulait cacher. M. Tupper a démoli le discours de M. Cartwright sur toute la ligne, et l'a défié à son tour de trouver ses calculs en défaut.

M. Tupper avait eu beau jeu à attaquer le gouvernement sur ce point, mais il se présentait un autre champ plus ouvert encore à ses accusations. Il a su en profiter, et là, il a réduit le pauvre M Cartwright au silence. Il faisait bien triste mine l'homme qui s'est separé de Sir John, parce qu'il lui avait préféré Sir Francis Hincks, comme ministre des finances Quelle vilaine chose que l'ambition, parfois ! Elle a porté le plus maladroit manipulateur de chiffres que nous avons eu, à jalouser le plus grand financier du Canada !

On sait que les grits rouges se sont toujours élevés contre ce qu'ils appelaient le gaspillage du parti conservateur. "Les dépenses étaient trop considerables, disait-on, au temps de MM. Hincks, Rose, Galt et Tilley, les taxes trop lourdes. Pratiquez l'économie. Reduisez les depenses et par conséquent les taxes. Si jamais nous arrivons au pouvoir,nous diminuerons les unes

et les autres pour le plus grand bien du pauvre peuple." Que font ils ces chers amis du peuple ? Vous allez le voir, ô vous électeurs de la province de Québec, vous dont on veut faire encore une fois des du pes pour s'en moquer, vous allez voir comment les grits-rouges pratiquent l'économie. Ils la pratiquent en augmentant les dépenses de deux millions ! Oui, c'est à peine croyable, mais c'est vrai : les dépenses recommandées par M. Cartwright sont de deux millions plus considérables que le plus fort budget du parti conservateur. Citons des chiffres. Les dépenses du gouvernement civil sont augmentées de $38,406 ; celles de l'administration de la justice de $37,000 ; celles de l'immigration de $164,308 ; ils augmentent de $140,981 les dépenses du fonds de pension et de retraite dans lesquelles figurent $50,000 pour les vétérans de 1812 ; nous approuvons cette dépense mais non le reste de l'augmentation de $100,000. La milice nous coûtera $152,624 de plus que sous le régime de ces conservateurs, ennemis de l'épargne. Nous allons voir mieux encore. Les travaux publics nous coûteront $647,749 de plus que sous le régime du gaspillage. Le service océanique a peu augmenté, $33,262 ; une misère. Arrivons à un des items qui a lieu de nous surprendre au plus haut degré. Sous le régime des conservateurs, les grits ont passé des jours et des nuits à reprocher au gouvernement l'énormité des frais de collection du revenu des Douanes. Cependant, ils viennent augmenter ces dépenses de $63,022. Les frais de collection de l'accise sont aussi augmentés de 30,565.

Afin de mettre nos lecteurs à même de faire les comparaisons, nous citons les dépenses de la plus forte année du régime du *gaspillage* et les dépenses du régime de l'*économie :*

	1873-4	1875-6.
Dépenses du gouvernement.....	$883585	$922,091
Administration de la justice.....	450 037	531,295
Immigration	318,572	482,910
Pensions et retraites	120,896	207,434
Milice.....	977,376	1,130,000
Travaux - Publics, (administration)...	1,826,000	2,543,750
Service océanique et fluviale	407,700	440,962
Frais de collection, Douanes	658,299	721,520
Frais de collection, de l'accise.....	206 935	237,500
Postes.....	1,387,270	1,689,500
Travaux Publics.....	1,844,154	2 379,745

Soit une augmentatipn de près de 2 millions du côté du régime de la réforme. Chose singulière, le gaspillage des conservateurs coûtait moins au pays que l'économie des grits.

La comparaison entre le régime du gaspillage et celui de l'économie sera complète lorsque nous aurons ajouté que le premier a réduit les taxes de $2,000,000 et que le second les augmentées de $3,000,000. Qu'il fait beau vivre sous le régime de l'économie !

Les places.

Lorsqu'autrefois les avocats rouges donnaient libre carrière à leur faconde, devant les portes d'église, c'était la question du grand nombre d'employés et de leur salaire élevé, qui faisait éclater leurs plus beaux mouvements oratoires. Lorsqu'ils nous peignaientces employés nourris par la patrie, pour ne rien faire ; ces employés qui encombraient les bureaux publics, et vivaient au dépens du pauvre peuple, ils manquaient rarement leur effet.

Les candidats rouges ne négligeaient pas cette ficelle, ce moyen facile d'obtenir de faciles succès, et nous pourrions nommer des célébrités rouges qui ont dû leur entree en Chambre, à leurs déclamations contre les employés publics nommés par les conservateurs.

On parvint à surexciter l'opinion sur ce sujet et la pression en Chambre en devint si considérable qu'en 1868 ou 69, le gouvernement conservateur dut diminuer les salaires de tous les fonctionnaires publics de 12 par 100, plus 4 p. 100 pour un fonds de retrait. En 1872, il remit aux employés leur salaire de 1867. Depuis cette époque, les rouges ont continué à plaindre le peuple obligé de payer tant d'employés. On se rappelle qu'après le 5 novembre 1873, après l'arrivée des liberaux au pouvoir, il s'éleva un cri d'horreur contre le gouvernement sortant de charge qui avait, suivant les usages constitutionnels nommé des employés. "C'était une infâmie,disait-on, les bureaux sont dejà encombrés et il vient en nommer de nouveaux."

Vous n'avez pas oublié ces lamentations, n'est ce pas ? Eh bien ! que direz-vous lorsque vous apprendrez que les ministres grits-rouges ont ajouté grandement au nombre des *nouveaux employés entrés à la dernière heure*, dans des bureaux déjà encombrés. C'est cependant vrai de tous points, comme vous allez voir.

A la dernière session, un député a demandé au gouvernement de présenter à la Chambre une liste de tous les employés du Canada, avec la date de leur nomination. Cette liste n'a pas été imprimée, nous ne savons pourquoi; nous l'avons parcourue,et nous avons constaté que plus de CENT VINGT employés avaient été nommés depuis l'arrivée des rouges au pouvoir Et encore nous avons pu constater que cette liste était incomplète.

Afin qu'on ne nous accuse pas de parler au hasard, sans preuve, nous donnons la liste des nouveaux employés telle que nous l'avons lue sur les documents officiels :

DEPARTEMENT DES DOUANES.

MM. E. H. Mercier, R Trestler, Garon, Lemieux, Vallée, J W Guy, Clifford, Beauchamp,John B own, Jos Schryn, Thomas Newbiggan, Robert Miller, Thos Bateman, C Douglass, P Nicholson, Finlay, Patterson, D Roblin, Adam Sheriff James Carr, Thos Stinson, N McGillvray, Whitfield Outhouse, Joseph D Griffin, D B Blackwood, J R Barton, Robert Dill, Jos Bates, J L Brown, Alex Roy, James Lent, Geo Bremner, Henry A Mackenna, Wellington Nelson, Wm Passmore, Jos MacDonald, W J Leslie, Chas N Bell.

DÉPARTEMENT DES POSTES.

MM. Lanton, J. H Deacon, W Wright, W Philipps, Kelroy, J O'Toole, W Smith, Laurillard, R A Hamelin, P J Maguire, Pruneau, Bourget, Denéchaud, Lamothe, Hamlin, Lefebvre, Bureau, Chevrier, Rondeau, Dufort, St Amour, Collins, McDonald, Larue, Wilson, J C C Fortier, Thompson. Newell, N Curran, Cuthbertson, R M McDonald, G Wright, Gorman, J Ferry, H Colbech, Hargrave, Désonnier.

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR :

MM. Lusignan, Brunel, Davies, Blair, J A MacDonald, T Moore, Girdlestone, M Donaphy, Victor Lang, R McIntosh, F Mason, L Deltor, G Merrich, Stewart Mulvey, O Berkley, A Lindsay, David Wilson, Nichols, J B Powell, J B Barrett, Jones, *Dunbar Brown*, L César Adrien Ste. Marie, Jos Grégoire, N Bernard, Thos. Porteous, J S Dyde, Regis Cardinal, Brennan, J A Fournier, Timothy Battle, Ed. Horn, Maurice O'Brien, W F Whelan.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

GEORGE DUVAL, 45.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

MM. Trudeau, Arthur Chisholm.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

MM. J Burns, C Ballantyne, J Learoyd, S Gliddon, O. Keefe, Larkin.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

M. J. Johnson.

CONSEIL PRIVÉ.

J. Johnstone.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

Nous avons perdu cette liste ; mais nous nous rappelons fort bien que les noms de MM. Paul Decazes et Edmond Farrenc, payé trois cents francs pas mois pour chanter les gloires du libéralisme canadien devant les libéraux français, manquaient.

COMMUNES

Ici tous les anciens surnuméraires ont été remplacés par des nouveaux, et le nombre des places a été augmenté.

Voici les noms de quelques uns des nouveaux employés et des remplaçants :

MM. Bienvenu (du *National*), Fréchette, P. MacDonald, Quéry, P. Kierskowski, Hopkirk, Ducondu, Pitau, etc.

Cette liste est la plus incomplète.

Voilà pour le passé, mais l'avenir promet davantage. Toute leur législation a une tendance vers la centralisation. Ils ont soin de placer chaque loi une clause qui donne au gouvernement la faculté de nommer de nouveaux employés.

Ainsi par la loi de banqueroute, ils s'attribuent la nomination des syndics officiels et des inspecteurs des faillites. Par la loi sur le revenu de l'intérieur, ils se donnent le pouvoir de nommer une foule de nouveaux employés.

Par le bill du Nord-Ouest, ils créent une dizaine de nouvelles places et organisent un nouveau gouvernement. Lors de la discussion de ce bill, Sir John fit remarquer que le lieutenant-gouverneur de Manitoba pourrait bien être d'ici à longtemps encore, le gouverneur du Nord-Ouest.

Les ennemis du gaspillage, qui pouvaient, en acceptant la proposition de Sir John, économiser 7 à 12 mille piastres par année, ont refusé.

Ces différentes mesures auront les résultats qu'on va voir :

La réorganisation du Nord-Ouest va faire nommer :

1o. Un lieutenant gouverneur, ($7,000).

2o. Trois magistrats stipendiaires ($3.000).

3o. Cinq conseillers du Nord-Ouest, dont deux payés $1,000 chacun. Salaires des trois autres inconnu.

4o. Un greffier du conseil, ($1,800).

5o. Un greffier pour chaque district, ($500).

6o. Un shérif, ($1,200).

7o. Un régistrateur, ($2,000).

Est-ce assez joli ? Passons maintenant à la Cour Suprême.

8o. Six ou cinq juges à $7,000 chacun, et un juge en chef à $8,000.

9o. Un greffier, et cinq ou six autres employés de la Cour.

10o. La loi de banqueroute attribue au gouvernement le droit de nommer les syndics. Comptez combien cela fait de places nouvelles à la disposition du gouvernement.

11. Le gouvernement s'empare également du privilége de nommer les inspecteurs et mesureurs de bois, (*Cullers*)

12o. En vertu du bill d'inspection passé à la dernière session, il nommera au mois de juillet prochain, un inspecteur des poids et mesures dans chaque comté. Voyez combien il y a de divisions électorales dans les provinces, et vous aurez le nombre des nouveaux employés dont la reconnaissance envers les ministres aura poids et sera sans mesure.

13o. Dans le cas où les places ne suffiraient pas, il tient encore d'autres ressources en réserve. Connaissant l'appétit des frères et amis, les ministres ont fait passer une loi à la dernière session, laquelle loi leur permet de laisser au gouvernement de Québec les employés du Revenu actuels, et d'en nommer de nouveaux pour le Canada.

Le tableau est à peu près complet ; dans tous les cas, il l'est assez pour montrer ce que valaient les discours des amis du pauvre peuple.

Dans tous les cas, lorsque l'on voit les nominations récentes de plus de 120 nouveaux employés, l'augmentation de deux millions de dépenses, l'augmentation des salaires des employés de $75,000 l'augmentation des dépenses générales de $2,000,000, il nous semble que ces noms " gouvernement économe, gouvernement de la réforme," contiennent une étrange ironie ou une profonde tromperie.

Les Mennonites et les Canadiens.

Ontario l'a emporté sur nous, à Ottawa, pendant la dernière session. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie Anglaise, peuvent se vanter d'avoir été mieux traités que nous, sans être aussi importants. Ce sont là des vérités de la dernière évidence. Il y a plus encore, non seulement le gouvernement fédéral nous préfère nos voisins des autres provinces, mais encore il accable des étrangers de faveurs qu'il nous refuse. Si nous nous bornions à formuler cette accusation, nous pourrions nous attendre à recevoir, de droite et de gauche, de terribles bordées

d'injures ; mais nous connaissons nos adversaires ; nous savons que c'est un parti pris chez eux de nier tout ce que nous avançons, et ils sont d'une telle mauvaise foi, que nous sommes obligé de faire marcher parallèlement nos assertions et nos preuves.

Nos lecteurs ont pu juger qu'en passant en revue les travaux de la dernière session, nous n'avons rien dit sans nous appuyer sur des documents officiels, que nous avons cités.

Il en sera de même par la suite, et en venant dire aujourd'hui que le gouvernement nous a préféré des étrangers, nous mettrons sous les yeux du public les preuves officielles. On se rappelle qu'à la séance du 11 février dernier, M. Masson s'est levé pour protester contre une grande injustice qui nous était faite. Le gouvernement venait de demander à la Chambre de prêter, sans intérêt, $100,000 aux Ménonites, pendant dix ans, et de voter $70,000 pour payer leurs frais de transport à Manitoba. M. Masson, prenant en main la cause des Canadiens émigrés aux Etats-Unis qui désirent revenir au Canada, réclama pour eux les mêmes avantages. M. MacKenzie ne voulut pas accéder à cette demande. Il prétendit que les Canadiens pourraient passer aux Etats-Unis pour obtenir un emprunt et des frais de voyages. C'était une objection insolente et des plus futiles, car il est facile de prévenir ces fraudes. Il suffirait de n'accorder ces secours qu'à ceux qui prouveraient une résidence aux Etats-Unis avant la passation de la loi. Poussé au pied du mur, M. MacKenzie declara qu'il *aviserait.* Cette manière évasive de répondre ne devait point satisfaire M. Masson, et il revint à la charge quelques jours plus tard pour savoir si M. MacKenzie *avait avisé.* Il reçut une réponse aussi embarrassée. Il devenait évident que le gouvernement était bien décidé de ne pas accorder un seul sou aux Canadiens. M. Masson voulut cependant donner au premier-ministre le temps d'*aviser*, de se concerter avec ses collègues. On avait lieu d'espérer que M. Letellier, le *ministre de l'immigration*, notez cela, *celui qu'on doit tenir responsable d'avoir accordé près de* $200,000 *aux Ménonites et pas un sou aux Canadiens*, — on avait lieu d'espérer, disons-nous, que MM. Letellier, Geoffrion et Fournier exerceraient une pression sur leurs collègues pour les faire consentir à nous rendre justice.

Le 26 fevrier, M. Masson, reprit de nouveau la défense des intérêts du Bas-Canada. Mais il ne put rien obtenir de M. MacKenzie, et il se décida à demander à la Chambre, de partager également entre les Mennonites et les Canadiens qui voudraient s'établir à Manitoba, la somme destinée aux premiers. A la demande de M. MacKenzie, cet amendement fut déclaré hors d'ordre. M. Masson proposa un nouvel amendement par lequel il demandait de réduire cette somme de 50,000 et M. Holton, voulant éviter un vote sur cette proposition fit accepter un amendement par lequel, la Chambre déclarait qu'elle verrait avec plaisir une mesure destinée à rapatrier les Canadiens." (Voir rapports officiels 26 fevrier, pages 10 et suivantes.

Cet amendement n'était qu'un leurre, destiné à tromper la Chambre et le pays. Le peuple attendit les estimés supplémentaires; on disait qu'ils contiendraient un crédit affecté au rapatriement des Canadiens. Un mois plus tard, les estimations supplementaires s'élevant à $1,700,000 étaient soumises

à la Chambre, et dans cette somme, ne figurait pas un seul sou destiné à dégager la promesse faite par M. Holeon au nom du gouvernement. Il devint alors évident que l'entremetteur M. Holton, n'avait voulu qu'une chose ; tirer le gouvernement d'embarras. Il a réussi en Chambre ? Réussira-t-il dans le pays. C'est ce que nous verrons plus tard.

M. Masson avait mis toute la question sous son vrai jour. Il avait placé le gouvernement dans l'impossibilité de refuser, si M. Holton n'était pas venu l'aider à tromper la Chambre. M. Masson avait fermé toutes les issues et c'est alors que M. Holton a fait passer les ministres par la porte de cave. " Je sais, avait dit, M. Masson,que des Canadiens ont demandé au gouvernement, des secours et qu'ils n'ont pas eu de réponse. Je sais que des townships ont été reserves à Manitoba pour des colonies d'immigrés, et que lorsque les Canadiens ont réclamé les mêmes avantages, on ne les a pas même honorés d'une réponse sérieuse. L'été dernier, pendant que j'étais a Manitoba, M. Monty vint dans cette province pour s'assurer s'il ne serait pas possible de diriger de ce côté, un courant d'immigration canadienne, des Etats-Unis. A son retour à Fall River, il fit son rapport. La société de colonisation de Manitoba demandait pour les Canadiens de Fall River, qui voulaient émigré, un townships et comme je viens de le dire, elle ne l'a pas obtenu. Au mois d'octobre dernier, on demanda de plus au gouvernement de venir au secours de ces immigrés, et à l'heure qu'il est, on n'a reçu aucune réponse satisfaisante." (Voir document cité plus haut.)

Ces faits relatés par M. Masson, ne démontrent-ils pas que le gouvernement était décidé à préférer les Mennonites aux Canadiens ?

Où étiez-vous M. Letellier, ministre de l'agriculture et de l'immigration ; où étiez-vous MM. Geoffrion et Fournier, pendant que M. MacKenzie accordait des townships à la colonie Rolestan, à la colonie Emerson, à M. Shaw et refusait toute concession, à la société de colonisation de Manitoba ! Où étiez-vous ? Mais vous etiez présents ; vous donniez la main à M. MacKenzie et c'est M. Letellier qui signait tout comme ministre de l'immigration. Est-il possible de voir autre chose dans ce ministère de contrebande qu'un instrument entre les mains de M. MacKenzie ? S'il y avait du cœur, de l'énergie, du sentiment national dans cet homme, est ce qu'il se serait prêté à un pareil rôle ? C'est à n'y plus rien comprendre ; plus nous étudions ces hommes, plus nous sommes persuadé qu'ils sont des traîtres ou de vulgaires ganaches

Nous ne voulons rien dire contre ces Mennonites ; nous les croyons un peuple industrieux, mais il nous est impossible de partager l'enthousiasme du gouvernement à leur endroit.

Tout membre de la société a des devoirs et des obligations envers ses semblables, envers le pays dans lequel il vit, et le gouvernement qui le protège. Or parmi ces devoirs et ces obligations, un des plus sacrés, c'est l'obligation de défendre son pays lorsqu'il est attaqué. Il doit payer l'impôt du sang comme l'impôt du fisc. Se soustraire à cette obligation, c'est manquer à ce qu'on doit à l'état ; c'est faillir à un devoir envers la société, c'est faillir envers ses semblables qui contribuent à la défense de tous.

Nous ne voulons, encore une

fois, rien dire contre les Mennonites, qui professent une grande horreur pour la guerre et auxquels leur religion défend de porter les armes. Mais si quelqu'un nous taxait d'exagération, de fanatisme, nous citerions le fait que les Mennonites quittent l'Europe parce que les gouvernements ne veulent pas leur permettre de se soustraire à l'obligation générale. Il nous semble que cette exception qu'ils reclament aurait dû les faire mettre, au moins, sur un pied d'égalité avec les Canadiens prêts à remplir leurs devoirs de citoyens.

Chose singulière, pas un seul ministre du Bas-Canada, pas un seul député, moins M. Tremblay, —qui a débité des insanités,— ne s'est levé pour répondre a M. Masson.

Cependant, ils étaient tenus en honneur de le faire. Ils devaient ou prouver à M. Masson qu'il avait tort et justifier le gouvernement de refuser aux Canadiens ce qu'il accordait aux Mennonites, ou prêter main-forte à M. Masson.

La presse rouge a imité ces députes ; c'est bien la presse la plus vénale, la plus avilie que nous ayons vue ; ses écrivains sont bien les types de valets de plume les plus reussis que nous connaissions. Ce sont des ecrivains du Bas Empire. Eux qui, du temps des conservateurs, dénonçaient le gouvernement parce qu'il encourageait l'immigration, en mettant tous les immigrés sur un pied d'égalité, n'ont rien à dire aujourd'hui contre M. MacKenzie. Cependant, M. Pope avait pris des mesures pour rapatrier nos compatriotes, il avait envoyé M. l'abbé Gendreau aux Etats-Unis. Ils sont là, ces grands journalistes, à genoux devant le triumvirat, l'encensoir d'une main et le chapeau tendu dans l'autre, pour que chaque coup du premier instrument y fasse tomber quelques dollars. Ils ont rengainé leurs diatribes sur ce sujet, comme leurs discours sur la protection. Dire qu'il y a dans ce camp des individus qui, avant le 5 Nov. 1873, écrivaient, en moyenne, un article par semaine, pour demander la protection, et qui n'écrivent même plus ce mot aujourd'hui.

A côté de la conduite de MM. Letellier, Geoffrion et Fournier, voyez celle des conservateurs de Québec. Voyez les secours qu'ils offrent aux Canadiens ? Dites-nous s'il est possible d'être plus libéral, plus éclairé, plus généreux. Ils leurs offrent des terres superbes aux conditions les plus libérales ; ils y construisent des maisons pour ces émigrés, et ils leur donnent l'avantage de les construire eux-mêmes, afin qu'ils puissent gagner de l'argent en remettant les pieds sur le sol de la patrie. Lisez ces résolutions, et voyez si le patriotisme ne les a pas inspirées :

Résolu —1o. Qu'à même les revenus de cette province il soit créé un fonds spécial de cinquante mille piastres appelé "Fonds de Colonisation," et que ce fonds soit employé, en la manière ci après mentionnée, à encourager les canadiens émigrés aux Etats Unis, à venir se fixer sur nos terres publiques, et à attirer en cette province une plus forte proportion d'immigrants agriculteurs européens disposés à se faire colons.

Résolu —2o. Qu'à même cette somme le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, soit autorisé à faire ébaucher dans les localités qui pourront être choisies par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, un certain nombre de lots de cent acres destinés à être offerts aux canadiens des Etats-Unis et aux immigrants européens qui desireront se faire colons, et qui lui paraîtront en état de reussir comme tels.

Résolu —3o. Que cette ébauche de lots consistera en un défrichement de quatre acres prêtes à être ensemencées et en une maison d'habitation de pas moins de seize pieds sur vingt. Le coût de ces travaux joint au prix du fonds ne devra en aucun cas excéder la somme de deux cents piastres et le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics autorisera sur ordre du Lieutenant-Gouverneur en Conseil le paiement des dits travaux à même le "Fonds de Colonisation," créé par les présentes.

Résolu.—4o. Que le prix des lots ainsi ébauchés sera payable en la manière ordinaire, à l'agent des Terres de la Couronne, dans la juridiction desquels ils se trouveront compris, et la balance en quatre versements annuels consécutifs avec intérêt du jour de l'émission du permis d'occupation, et le coût des améliorations sera payable en cinq autres versements annuels consécutifs, qui deviendront exigibles successivement après que le prix du fonds sera dû sans intérêt jusqu'à l'échéance de chaque paiement.

Dans ce que vous venez de voir, à Ottawa et à Québec, se trouve en résumé, la conduite des conservateurs et des rouges en toutes choses. Tels vous les avez vus les uns et les autres, traitant la question de l'immigration, tels vous les verrez aux prises avec les autres questions d'intérêt public. Si c'est aux œuvres qu'on reconnait l'ouvrier, nous demandons au peuple ce qu'il faut penser des conservateurs et des prétendus libéraux?

La vertu libérale.

Repoussés par le pays à cause de leurs principes anti nationaux, honni à raison de leurs cupidités et de leurs projets funestes à la nationnalité, les rouges décidèrent, en 1872, de masquer leurs doctrines, leur ambition et de poser devant le pays, comme des modèles de toutes les vertus.

Dès lors, on vit, tel qu'il est aujourd'hui, le parti de l'hypocrisie organisée. Ses chefs, ses journalistes se déchaînèrent contre les chefs conservateurs, fouillant leur vie privée, leur vie publique pour y trouver quelques fautes et prétexte à accusations. Nous ne toucherons pas à ces questions, mais nous montrerons que ces paragons de vertu étaient plus corrompus, plus âpres au gain que tous les chefs conservateurs.

Sir John, Sir Georges, ont passé de vingt à trente ans dans la vie publique et jamais ils n'ont seulement donné l'ombre d'un prétexte à des accusations aussi graves et aussi fondées que celles qui pèsent sur M. Huntington, Jetté, Laflamme, Provost et autres compères. Cependant ces purs sont à leurs débuts dans la vie publique ; ils n'ont pas vingt ans d'état de service. Mais Sir John est encore pauvre, Cartier est mort pauvre et leurs ennemis jurés, encore à leur aurore ont fait fortune.

Nous allons donc faire passer sous vos yeux les scandales de ce parti "de l'hypocrisie organisée," si jeune et déjà si corrompu. Nous allons voir les vertus des saints qui vont prendre place sur le martyrologe rouge. Entrez en scène, MM. Huntington, Laflamme, Jetté et Cie.

Le scandale Huntington.

Pour faire connaître toute l'étendue de la pureté de M. Huntington il nous suffira d'attirer l'attention du public sur le document que l'on trouvera à la suite de ces lignes. Pour le rendre plus intelligible à nos lecteurs, nous devrons le faire précéder de quelques remarques.

En 1872, M. Huntington passait en Ecosse pour vendre dix-sept mines appartenant à différentes personnes en Canada. Avant son départ, il s'était fait donner des promesses de vente.

Arrivé à Glasgow, M. Huntington s'associait un M. McEwen, et réussissait, avec l'aide de cet individu, à mettre dans la tête de quelques capitalistes de former une compagnie qui achèteraient ces mines.

Alléchés par les promesses du prospectus et des rapports d'ingénieurs dont nous dirons un mot plus loin, les actionnaires accoururent, suivant le principe : *semez de la graine d'imbéciles il poussera des actionnaires.* M. Huntington vendit les terrains miniers et reçut comme commission £50,000 sterling, soit près de $250,000 comme commission, pour les payer du mal que lui et son associe s'étaient donné pour former la compagnie. Comme cette somme n'était qu'une goutte d'eau dans l'immensité des appétits de M. Huntington, les propriétaires de mines canadiennes, lui donnèrent à leur tour une commission. Si nous étions malin, nous dirions que M. Huntington est une lame à deux tranchants, il *rase* des deux côtés. Mais il s'agit d'une cause pendante. Soyons prudent.

La Compagnie qui s'appelle *The Canadian Copper Pyrite Co.*, une fois en possession de ses fameuses mines, a voulu en tirer parti. C'est alors que le chapitre des déceptions a commencé ; c'est alors que les actionnaires ont découvert, à leur dépens, que les prospectus et les rapports d'ingénieurs, ne sont pas toujours des photographies exactes des matières qu'ils traitent. Pour couper au plus court, et comme il s'agit d'une cause pendante, disons qu'ils trouvèrent que les mines payées $839,000, ne valaient pas la vertu de M. Huntington ou de M. Laflamme.

De suite, ils instituèrent en Ecosse, une action pour faire rendre gorge au Président du Conseil. Une autre action a été instituée devant la Cour Supérieure contre M. Huntington et M. Laflamme, que nous sommes surpris de rencontrer en cette affaire, le saint homme à l'indignation facile.

Ajoutons, en passant, que les défendeurs font tout en leur possible pour retarder la cause devant les tribunaux. Dernièrement, l'un d'eux a plaidé une exception à la forme, parce que l'action ne déclarait pas où se trouvait le domicile de la Compagnie. Cependant d'aucuns sont d'avis que M. Huntington, à moins d'être profondément ingrat, ne doit pas avoir oublié le chemin de la maison où il a trouvé une mine d'or.

Avant ces heureuse spéculations, M. Huntington plaidait prescription pour une dette de vingt dollars. Nous pouvons parler de cette affaire à notre aise. Il est question ici d'une *res judicata.* Ajoutons egalement que depuis, M. Huntington paye royalement ses dettes. Comblé d'honneur, Conseil de la Reine, Membre du Con-

seil Privé de Sa Majesté, Président du Conseil des Ministres, bienfaiteur de son parti, avec le concours de MM. Norris et McMullen, il coule des jours heureux, troublés seulement par les plaintes et les lamentations des actionnaires qui, il lui semble, crient au... mais il s'agit ici d'une cause pendante.

Nos lecteurs peuvent maintenant comprendre le document suivant extrait du *North British Mail de Glasgow*. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il ne s'agit pas d'une affaire politique ici, mais simplement d'une affaire *commerciale* :

Une assemblée privée des actionnaires de la "Canadian Copper Pyrites and Cheminical Company." [limitée] a eu lieu hier, dans les "Religious Institution Rooms ;" M. Morton, de Greenock, présidait. Etaient aussi présents les deux directeurs dans ce pays.—M. Wm. Henderson et M. Wilson,—et M. McEwen, de Londres. Le rapport annuel soumis à l'assemblée du 29 janvier fut de nouveau soumis aux actionnaires et adopté.

Le Rapport suivant du Comité d'Enquête fut soumis aux actionnaires :

Rapport du Comité nommé à l'assemblée générale des Actionnaires de la "Canadian Copper Pyrites and Chemical Company" [limitée], tenue le 29 janvier 1875, pour s'enquérir des affaires de la Compagnie depuis sa fondation et pour s'entendre avec les Directeurs sur la position de la Compagnie et en particulier, pour aviser avec eux sur les moyens à prendre pour obtenir non-seulement l'administration efficace des mines et des travaux, mais la représentation convenable des intérêts de la Compagnie en Canada ; 2o pour faire rapport du résultat des opérations de la Compagnie jusqu'à la fin de février ; 3o pour s'entendre avec les Directeurs et faire rapport sur la future constitution de la Compagnie.

Le comité doit faire rapport qu'il a tenu plusieurs séances au sujet de la tâche qui lui avait été confiée, qu il s'est aussi abouché avec les directeurs de la compagnie sur ce sujet ; et que, dans la poursuite des investigations, il a jugé à propos de demander et s'est conformément assuré les services professionnels de M. Alexander Moore, comptable. Les directeurs et M. Cunningham le secrétaire, ont libéralement placé devant le comité tous les livres et les documents de la compagnie, et les ont fournis avec le plus grand empressement avec toutes les explications et l'assistance requises. M. Breen, l'un des directeurs qui a visité les travaux en Canada, en Compagnie de M Henderson, l'été dernier, comme les actionnaires le savent, y est retourné de nouveau en novembre, et séjourne encore en Canada pour surveiller les intérêts de la compagnie. Le comité a aussi eu accès aux communications de M. Breen à ses co-directeurs. Il a trouvé le devoir dont il a été chargé par les actionnaires à la fois difficile et pénible, et il a hésité grandement en décidant à faire plus à présent que de recommander la continuation de l'enquête pendant au moins trois mois, temps nécessaire pour arriver à une détermination sur ce qui sera jugé convenable aux intérêts de la compagnie relativement à ses vues futures et a son administration.

Croyant cependant que les actionnaires attendent quelques explications des raisons qui portent le comité à en agir ainsi, il soumet le rapport suivant sur les affaires de la compagnie, et les moyens qu'ont en mains les directeurs dans ce pays pour assurer le contrôle des opérations en Canada. L'administration générale en Canada se trouve entre les mains de M. Thos. MacFarlane qui a un salaire de £600 par année, sur engagement qui finira à 6 mois d'avis, les travaux d'extraction, sous la direction de M. Wm. Chadwick, avec un salaire de £400, terminable à 3 mois d'avis ; et les opérations minières, sous la direction du capitaine Richard Bry, qui a un salaire de £240 par année, sans engagement. Les affaires dans ce pays sont conduites par M. J. R. Cunningham, jun., comme secrétaire, avec une allocation de £510 par année, y compris le loyer du bureau, les salaires des employés et les dépenses du bureau.

La mission de M. Breen en Canada a pour but de surveiller les affaires en général, aidant les directeurs dans les poursuites dans lesquelles la compagnie est intéressée, poursuites actuellement pendantes en Canada, et aussi pour améliorer le système de rapports hebdomadaires et mensuels des opérations exécutées dans les mines et les autres travaux.

La rémunération de M. Breen pour ses services est de £150 par mois, la compagnie lui payant ses dépenses. Le comité n'a pas jugé à propos de suggérer aux directeurs aucun changement actuellement dans ces arrangements.

Il regrette de dire que jusqu'à présent les rapports périodiques faits aux directeurs des mines et des travaux, ont été incorrects quant à leurs résultats ; les rapports les plus récents montrent quelques améliorations, mais afin de se rendre compte de la valeur de cette amélioration apparente et aussi pour s'assurer, si c'est possible, si les travaux sont, comme le prétend M. Breen, dans une position qui puisse donner des profits, le comité a demandé aux directeurs d'établir une balance des affaires de la compagnie qui devra être exposée le 31 mars. Les directeurs y ont tous consenti.

Relativement à l'enquête des affaires de la compagnie depuis sa fondation, le résultat des investigations a été sérieusement non satisfaisant. L'assemblée des parties intéressées dans la formation de la compagnie date de cette époque.

Le *prospectus* et les conditions de l'association furent soumis à cette assemblée et il est fait allusion dans les minutes à une clause de ces articles en vertu de laquelle M. James Taylor, F. C. S., devait être gérant de la Cie., avec un salaire de £3,000 par année, ses frais de logement et dépenses personnelles devant être payées par la compagnie. La durée de cet engagement devait être de cinq ans, avec la perspective d'une extension à dix ans dans le cas où la Cie. aurait fait 10 pour cent de profits.

A l'assemblée suivante, tenue à cette date, on approuva l'engagement fait avec M. Alexander McEwen, auquel il est fait allusion dans le *prospectus*, et la clause relative à la nomination de M. Taylor comme gérant fut soumise à un des directeurs et au solliciteur de la Cie., pour être revisée par eux.

A la réunion qui suivit, le 31 juillet, on décida de lancer le *prospectus*.

A celle du 2 août, on annonça l'enrégistrement des conditions de l'assemblée et les directeurs furent formellement désignés.

Le *prospectus* contient les noms des directeurs ainsi nommés, ainsi que le nombre d'actions attribués à chacun, et des détails sur leurs parts dans le fonds de la compagnie.

M. W. Henderson à lui seul est inscrit pour mille actions. Dans la suite, il acquit 1,020 actions nouvelles par transport, plus 1,000 entièrement payées de M. McEwen, que celui-ci lui vendit à titre de *bonus* pour le transfert des propriétés canadiennes à la compagnie. M. Henderson se trouve ainsi propriétaire actuellement de 2,020 actions, avec £7 payés, par action comme premier versement, et de 1,000 actions de £10 entièrement payées. M. James Bain avait 900 actions. Sur ce nombre, comme les actionnaires le savent déjà, on disposa de 800 avant le versement, mais on en racheta ensuite un nombre égal, et la part de M. Bain continua à être de 900 actions, avec un versement, de £7. M. James Morton a eu 500 actions, dont 400 ont été transférées le 12 juin 150 le 9 septembre, et les autres 50 parts le 3 mars. M. John Twinston Wilson a eu 100 actions et il les possède encore, avec un versement de £7.

M. L S. Huntington, l'un des vendeurs, a eu 100 actions qui sont encore à son nom, avec un premier versement de £6 ; et il reste endetté envers la Cie, pour arrérages de £1 par action. M. James Taylor, l'ex-gérant, a eu 500 actions, dont 490 furent transférées en mai et en juin 1873.

Le *prospectus* se termine en disant *que la Cie., a été formée dans le but d'acquérir certaines propriétés minérales en Canada, de les exploiter et de manufacturer du cuivre, de l'acide sulfurique, de l'hypophosphate de chaux et autres produits*

Le *prospectus* était en outre accompagné d'un *sommaire de rapports sur ces propriétés*, faits, est-il dit, par M. Charles Robb, ingénieur de mines, de Montréal, et *contenant en outre des allusions à des rapports plus détaillés qui devaient*

se trouver en la possession du secrétaire de la Compagnie.

Le Comité à découvert ensuite que ces *rapports détaillés* — qui formaient plus d'un volume, partie imprimés et partie manuscrits, — étaient en partie *des rapports faits plusieurs années auparavant à des compagnies qui exploitaient alors les mines, mais qui avaient cessé d'exister.* Ces rapports, pas plus que les autres qui les accompagnaient, ne constituaient *des documents distincts et convenablement authentiques, tels qu'il aurait été nécessaire d'en avoir pour guider l'achat des propriétés,* pour lesquelles on devait payer £170,000 *outre des bonus additionnels pour* £50,000. Le comité regrette d'avoir à ajouter que l'arrangement d'achat ne contenait *aucune stipulation en vue d'obtenir une vérification convenable de ces rapports avant la livraison d'une somme d'argent aussi considérable, et que les directeurs n'ont de leur côté pris aucune mesure, après leur nomination, pour que l'exactitude des dits rapports fût vérifiée.*

Les directeurs disent, en réponse, qu'ils avaient donné instruction à M. Taylor d'inspecter les propriétés lorsqu'il irait en Canada, et de requerir pour cela l'assistance du gérant des mines qui devait agir sous sa direction ; mais *ils avaient déjà eux-mêmes disposé de* £160,000 *sur le prix d'achat des propriétés, avant même que la nouvelle de l'arrivée de M. Taylor en Canada leur fût parvenue.*

En outre, au lieu de rapports, sa correspondance montra dès l'abord, que ce monsieur se considérait, à titre de gérant, comme dispensé de suivre les instructions de ses co-directeurs de ce pays ; qu'il ne fit rapport que sur les sujets et de la manière qui lui convenaient ; et enfin, qu'il se conduisit comme s'il avait défendu des actionnaires seuls. La formation de la Compagnie a été évidemment basée sur la *confiance qu'inspiraient les vendeurs,* et l'on découvrit bientôt *que cette confiance était mal placée,* avec un grand désappointement.

L'argent des actionnaires était à peine payé que les directeurs déclarèrent qu'ils s'étaient aperçus que le chiffre du prix payé aux premiers propriétaires, tel qu'indiqué dans le prospectus, était faux, et qu'une partie des sommes payées étaient entrées dans la poche des vendeurs. Ils affirment de plus qu'il est prouvé que sur les prix marqués dans le prospectus, c'est-à-dire $659,000 ou £132,000 sterling, les vendeurs ont retenu à la Compagnie ou se sont fait payer par les premiers propriétaires $234 500 ou environ £47 000 sterling. M. Henderson et M. Breen, dans le rapport de leur visite de l'an dernier, ont déclaré que les propriétés achetées et payées étaient, dans bien des cas, sans valeur comme propriété minérale, et ne répondait pas du tout aux estimations sur lesquelles les directeurs s'étaient basé.

Des actions ont été intentées, ici et en Canada, contre M. Huntington et M. McEwen, comme vendeurs, pour pertes encourues à la suite de leurs représentations, et contre les premiers propriétaires des terrains en Canada, pour avoir agi de concert avec M. Huntington pour arracher un prix exagéré. L'arrangement avec M. Taylor, qui a été considéré comme étant d'assez d'importance pour être consigné dans le prospectus, a été encore une source de désappointement. Ce monsieur n'était que depuis quelque temps en Canada— et non depuis six mois — lorsque les directeurs anglais acquirent la conviction qu'ils avaient eu tort de se confier à lui, car ce n'était pas un administrateur habile, et pour cause d'incompétence et de mauvaise administration ils eurent à prendre des mesures pour son remplacement, et c'est ce qui donna lieu aux négociations mentionnées dans le dernier rapport.

M. Taylor réclamait une somme ronde de £15,100 pour salaire, frais de route et dommages causés par la rupture de son engagement, et de plus, une somme dont il n'indiquait pas le montant pour le compenser des profits qu'il aurait pu faire dans l'avenir, si son engagement avait été renouvelé. De son côté, la compagnie réclamait £32,829 pour pertes et dommages causés par l'incompétence de M. Taylor et la négligence qu'il a apportée dans la conduite des affaires de la compagnie au Canada.

Ces actions sont si importantes et le dossier est si volumineux que le comité n'est en mesure de faire aucune suggestion à leur égard ; mais comme il était entendu que M. Breen, à son passage au Canada, serait appelé à considérer des propositions de compromis,

le comité pense qu'il est à propos que les directeurs limitent les pouvoirs de M. Breen, afin que toute proposition de compromis soit soumise aux directeurs anglais et approuvée par eux.

Quant aux espérances de la compagnie, comme société industrielle, la déclaration que le comité a déjà faite, au sujet de l'inexactitude des rapports reçus périodiquement du Canada, prouvera aux actionnaires qu'il faut plus de temps pour arriver à une conclusion convenable. Le comité pense qu'il est désirable, à cause des déceptions passées, qu'on laisse aux directeurs le temps de faire l'enquête qu'ils poursuivent actuellement, avant de se former une opinion définie pour l'avenir.

Le comité croirait toutefois manquer à ses devoirs s'il ne déclarait pas que, dans son opinion, les représentations faites par les directeurs dans le prospectus, au sujet des perspectives d'avenir de la compagnie, ne reposaient sur rien de sérieux.

L'exportation en Angleterre des plus riches qualités de cuivre qui se seront faites jusqu'à ce que la consommation du Canada ait augmenté, a été, comme les directeurs le savent, tout à fait improductive.

Le point essentiel du projet, comme le disait le prospectus, c'est-à-dire " d'utiliser le souffre pour la fabrication de l'acide sulphurique qui serait employé pour la manufacture du superphosphate de chaux, n'a encore été d'aucune valeur pour la compagnie. Le résultat des démarches de M. Taylor aux Etats-Unis a montré que le superphosphate serait frappé d'un droit qui enlèverait les bénéfices.

Le prospectus contient des calculs et des details sur les profits anticipés, qui ont poussé les directeurs à faire des recherches ; pour cela encore le comité a le regret de déclarer que les directeurs ont été victimes de la trop grande confiance qu'ils ont accordée aux personnes qui ont participé la formation de la compagnie. L'épreuve du prospectus portait l'estimation des profits nets à £666,000, mais on a trouvé cette somme si extravagante, qu'on a fait disparaitre le chiffre dans le prospectus pour lui substituer le mot plus vague " bénéfices considérables."

Le comité regrette, avant de terminer, d'avoir à parler d'affaires qui touchent de plus près à la personne des directeurs qu'aucune autre affaire. Comme on l'a déjà dit, la première assemblée des personnes intéressées à la formation de la compagnie a eu lieu le 24 juillet 1872. Quelques jours auparavant, M. Huntington et M. Taylor avaient tenu des assemblées ou avaient eu des entrevues avec quelques-unes des parties ; M Robb, était aussi avec eux. Ce fut le 31e jour de ce mois qu'il a été résolu de lancer le prospectus. Dans le cours de l'entrevue qui a eu lieu devant le Dr. Kirkwood, il a été connu qu'il existait un arrangement entre M. Taylor et M. McEwen, par lequel, sur la déclaration que M. Taylor avait été prié par M. McEwen de devenir directeur-gérant de la compagnie en voie de formation, M. McEwen étant désigné comme le fondateur et le promoteur de cette compagnie, la (M. Taylor) avait consenti, à devenir directeur-gérant. — M. McEwen voulant que 1 000 actions payées de la compagnie fussent transportées a M McEwen, savoir : £10,000 de valeur nominale ; et cet arrangement a été produit comme ayant été tenu secret au préjudice de la Compagnie. M. Taylor, dans sa réponse, nie cet allégué et affirme que l'existence de cet arrangement était connue, à la formation de la Compagnie, d'au moins quatre directeurs, savoir : MM. Morton, Henderson, Baine et Jamieson, et que des arrangements existaient aussi entre ces messieurs pour leur bénéfice personnel.

En ce qui concerne la première de ces déclarations, une lettre de M. Henderson a M. Taylor, en date de février 1873, indique qu'il connaissait au moins l'existence de l'arrangement entre MM. Taylor et McEwen, vers l'époque de la formation de la Compagnie. Les trois autres messieurs nient en avoir eu connaissance à cette époque.

Quant à la deuxième déclaration, M. Henderson admet que M. McEwen lui a transporté 1,000 actions payées en considération du bénéfice qu'il donnait par l'usage de son procédé d'extraire le cuivre, bénéfice dont la compagnie devait jouir, en considération, aussi, du temps et de l'attention qu'il devait nécessairement donner aux affaires de la compagnie M. Morton admet avec regret qu'il avait consenti à accepter £1,000 pour aider à la formation de la compa-

gnie. et que cette somme lui a été payée en actions de la compagnie. M. Braine admet qu'on lui a promis £1 000 pour lesquels il a reçu dans la suite un billet de M McEwen, mais ce billet n'a pas été payé ; et M. Jamieson admet qu'on lui a promis de lui donner les parts nécessaires à sa qualification de directeur, savoir £500 payés ; mais il dit ne les avoir jamais reçus. Le comité sait que le prospectus dit formellement qu'un certain bonus, en actions payées de la compagnie, devrait être payé aux vendeurs, et que la compagnie ne pouvait déterminer la manière dont les vendeurs pourraient demander ce bonus.

Ainsi, comme on le verra, le comité n'a pas cru désirable de suggérer d'intervenir au sujet des arrangements existants ; et s'il est décidé de faire une nouvelle enquête le résultat de la mission de M. Breen au Canada permettra aux actionnaires de mieux juger jusqu'à quel point et de quelle manière, on devra faire des changements.

M. Jamieson est disqualifié par la manière dont sont disposées ses actions, et les autres directeurs ont averti le comité qu'ils ont l'intention de mettre leur démission entre les mains des actionnaires, à cette assemblée. Mais dans les circonstances, le comité est heureux de voir que les intérêts des actionnaires exigent que ceux qui forment maintenant partie du Bureau continuent, particulièrement en vue des enquêtes qu'ils ont instituées, et des arrangements qu'ils sont à prendre pour que M Breen dans sa visite au Canada, améliore l'administration des affaires de la compagnie ; et le comité est également heureux de voir que les directeurs actuels, à l'exception de M. Breen, font partie de la compagnie et qu'ils ne seraient pas justifiables d'abandonner la conduite des affaires dans les circonstances présentes. Le comité est satisfait de voir qu'il existe déjà des rapports exacts sur la nature, l'etat et la valeur des propriétes en Canada, sur lesquelles on a placé deux à trois mille louis des fonds de la compagnie, et—le tout sujet à l'approbation des actionnaires—le comité suggère que des personnes qualifiées seront envoyées en Canada avec instruction de faire une enquête minutieuse sur l'etat des proprietés de la compagnie et des affaires en général, et de faire rapport le plus tôt possible.

(Signé pour le comité.)

GEORGE WILSON.

Glasgow, 2 avril 1875.

Le rapport qui précède a été adopté, et l'on a pris un vote pour savoir s'il serait imprimé et si on l'enverrait aux actionnaires Il fut convenu, sur une division de 23 contre 11, de faire circuler des copies de ce rapport parmi les actionnaires. Une discussion quelque peu orageuse eût lieu ensuite au sujet de l'état financier actuel de la compagnie On a désapprouvé hautement les directeurs d'avoir consenti à être payés par les vendeurs quand ils sont devenus directeurs de la Compagnie. On a voté des remerciements au comité d'enquête et au président.

Encore le scandale Huntington.

Les faits contenus dans l'article précédent étant connus, nos lecteurs conviendront avec nous que ce n'est pas "affaire" que nous devrions écrire en tête de ces lignes, mais bien un mot devenu familier depuis quelque temps. Nos adversaires sont des gens fort heureux ; lorsque nous les pinçons dans quelque affaire scabreuse, ils nous arrêtent toujours avec cette espèce de *veto*: ne dites rien ; il s'agit d'une cause pendante.

C'est une espèce de baillon pour nous et force nous est de traiter avec des gants des gens que nous devrions poursuivre à coups de bâton.

Il nous faudra donc parler de l'affaire Huntington avec toute la modération dont nous sommes capables, et laisser les faits inspirer au public les réflexions que nous

pourrions faire nous-même. Pour tout commentaire, nous nous contenterons de citer les parties les plus frappantes, les plus significatives du rapport de la compagnie écossaise qui poursuit M. Huntington et M. Laflamme. On comprendra comme nous la gravité de cette accusation. Si les actionnaires qui ont traduit M. Huntington devant les tribunaux, étaient du pays, on pourrait dire peut-être : l'accusation est surfaite ; la politique s'en mêle : on veut faire d'une pierre deux coups. Mais la politique n'a rien à voir dans cette cause. Les actionnaires accusent M. Huntington de fraude simplement parcequ'après leur avoir fait payer $839,000 pour des terrains miniers, ils trouvent après avoir essayé d'en tirer parti, que ces propriétés qui, selon les promesses du prospectus, devaient leur rapporter 10 par 100 d'intérêt, ne valent rien.

Comme nous le disions hier, M. Huntington est passé en Angleterre, il y a quelques années pour vendre des terrains miniers, appartenant à différentes personnes dans le pays.

Il s'associa d'abord M. McEwen, et secrètement aussi un M. Taylor et deux autres personnes qu'il engagea à former une compagnie destinée à acheter ces mines. Le plan reussit et M. Huntington reçut près de $250,000 de commission. Dans le même temps, M. Taylor gagnait la confiance de la Compagnie qui l'envoyait en Canada pour surveiller ses intérêts moyennant £3,000 par année Mais quel homme habile que ce M. Taylor, non content de ce salaire, il se faisait également payer par M. Huntington, pourquoi ? Nous voulons l'ignorer. Lisons le rapport :

Dans le cours de l'entrevue, dit le rapport, qui a eu lieu devant le Dr. Kirkwood. il a été connu qu'il existait un arrangement entre *M. Taylor et M. McEwen*, par lequel, sur la declaration que M. Taylor avait été prié par M. McEwen de devenir directeur-gérant de la compagnie en voie de formation, M Ewen étant désigné comme le fondateur et le promoteur de cette compagnie, il (M. Taylor) avait consenti, à devenir directeur gérant.—M. McEwen voulant que 1,000 actions payées de la compagnie fussent transportées à M. Taylor, savoir : £10,000 de valeur nominale et cet arrangement a été produit comme ayant été tenu secret au préjudice de la compagnie. M. Taylor, dans sa réponse, nie cet allégué et affirme que l'existence de cet arrangement était connu, à la formation de la compagnie, d'au moins quatre directeurs, savoir : MM. Morton, Henderson, Braine et Jamieson, et que des arrangements existaient aussi entre ces messieurs pour leur bénéfice personnel.

On se demande comment ces Ecossais, si fins en affaires, et qui n'y vont qu'avec la plus extrême prudence, se sont laissés prendre. Pourquoi ne demandaient-ils pas de rapport d'ingénieurs. Vous allez voir comment le comité d'enquête explique ces rapports ; il y en a eu, mais quels rapports !

Le comité a decouvert ensuite que ces *rapports détaillés* — qui formaient plus d'un volume, partie imprimés et partie manuscrits, — étaient en partie *des rapports faits plusieurs années auparavant à des compagnies qui exploitaient alors les mines, mais qui avaient cessé d'exister*, Ces rapports, pas plus que les autres qui les accompagnaient, ne constituaient *des documents distincts et convenablement authentiques, tels qu'il aurait été nécessaire d'en avoir pour guider l'achat des propriétés*, pour lesquelles on devait payer £170,000 *outre des bonus additionnels de* £50,000. Le comité regrette d'avoir à ajouter que l'arrangement d'achat ne contenait *aucune stipulation en vue d'obtenir une verification convenable de ces rapports avant la livraison d'une somme d'argent aussi considérable, et que les directeurs n'ont de leur côté pris aucune mesure après leur nomination, pour que l'exactitude des dits rapports fût vérifié.*

On sait que la plupart de ces mines, dont on trouvera la liste plus loin, avaient déjà été exploitées, sur la foi des rapports de M. Robb, et qu'on les avait abandonnées parce que les dépenses d'exploitation étaient plus fortes que les recettes du rendement. Cependant ce sont ces mêmes rapports auxquels l'exploitation des mines avait donné un démenti formel, qu'on présentait aux actionnaires écossais.

Inutile de dire que ce fait est grave, très-grave. Mais ce n'est pas sur ces rapports seuls qu'on s'était appuyé. L'homme qui offrait les terres en vente, était un membre du Parlement canadien ; on ne savait pas qu'il avait plaidé prescription pour une dette de vingt dollars. Il avait des airs de vertu qui lui allaient à ravir. Bref, on eut confiance en lui et l'affaire fut bâclée. C'est ce que dit le comité ; laissez-le parler : "La formation de la Compagnie a été évidemment basée sur la *confiance qu'inspiraient les vendeurs*, et l'on découvrit bientôt *que cette confiance était mal placée*, avec un grand désappointement."

Ce n'est pas tout. Nous avons vu plus haut, que M. Huntington agissait comme une espèce d'agent pour les propriétaires canadiens. Le comité prétend que tout ce que M. Huntington leur a conté sur ce point était faux et que tandisque les actionnaires, lui donnaient $250,000 comme commission, il en recevait presqu'autant des propriétaires Canadiens.

Laissons-le encore parler. Il est très intéressant :

L'argent des actionnaires était à peine payé que les directeurs déclarèrent qu'ils s'étaient aperçus que le chiffre du prix payé aux premiers propriétaires, tel qu'indiqué dans le prospectus, était faux, et qu'une partie des sommes payées étaient entrées dans la poche des vendeurs. Ils affirment de plus qu'il est prouvé que sur les prix marqués dans le prospectus, c'est-à-dire $659,000 ou £132,000 sterling, *les vendeurs ont retenu à a c mpagnie ou se sont fait p yer par les premi rs propriétaires* $234,500 *ou environ* £47,000 *sterling*. M. Henderson et M. Breen, dans le rapport de leur visite de l'an dernier, ont déclaré que les propriétés achetées et payées étaient, dans bien des cas, sans valeur comme propriété minière, et ne répondaient pas du tout aux estimations sur lesquelles les directeurs s'étaient basé.

Le rapport est aussi très sévère à l'égard de quelques Directeurs qu'on accuse d'avoir reçu de l'argent de M. Huntington. Ils s'en défendent. Leur conduite est très louche. On avait envoyé M. Taylor en Canada pour examiner la valeur des propriétés ce qu'il s'est bien gardé de faire —il avait reçu £10,000 pour ne rien dire—mais avant son arrivée en Canada ces directeurs avaient payé aux vendeurs £160,000.

Lisons le rapport sur ce point :

Les directeurs disent, en réponse, qu'ils avaient donné instruction à M Taylor d'inspecter les propriétés lorsqu'il irait en Canada, et de requérir pour cela l'assistance du gérant des mines qui devait agir sous sa direction ; mais *ils avaient déjà eux mêmes disposé de £160,000 sur le prix d'achat des propriétés, avant même que la nouvelle de l'arrivée de M. Taylor en Canada leur fut parvenue.*

Eh bien, que dites-vous de cette histoire ? Vous n'en revenez pas. Nous non plus. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que les actionnaires ont poursuivi les vendeurs MM. Huntington et McEwan en Canada et en Ecosse. Nous ne connaissons pas ce que comporte l'action instituée en Angleterre, mais celle qui a été instituée dans la Cour Supérieure de Montréal et qu'on y pourra voir, se résume comme suit :

LA "CANADIAN COPPER PYRITES AND CHEMICAL COMPANY", *vs.* L. S. HUNTINGTON.

Abrégé de la déclaration entrée à la Cour Supérieure, par la compagnie de ce nom, contre M. Huntington.

La "Canadian Copper Pyrites and Chemical Company", limitée, corps et formé en corporation, dûment incorporée, conformément aux actes passés par le Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en 1862 et 1867, sous le titre de: "Acte des Compagnies," Demanderesse, — se plaint de Lucius Seth Huntington, Défendeur.

Les Demandeurs exposent qu'ils se sont formés en compagnie, conformément à la loi, le 29 juin 1872, à Glasgow, en Ecosse, dans le but d'adopter et d'exécuter un contrat daté du même jour, et déjà consenti entre Alexander McEwen, de Londres, marchand, agissant tant en son nom qu'en celui de Lucius Seth Huntington, de Montréal, Canada, avocat et C. R, d'un côté, et John Ralston Cunningham, jr., de Glasgow, Ecosse, au nom de la future compagnie, de l'autre côté; et d'acheter des dits A. McEwen et L. S. Huntington plusieurs terrains miniers, situés dans les provinces de Québec et d'Ontario, et désignés dans les cédules annexées audit contrat.

Ce contrat avait été conclu entre A. McEwen, agissant en son nom et en celui de L. S. Huntington, et J R. Cunningham, au nom de la future compagnie. Il stipulait:

1o. Que la Compagnie, une fois formée, achèterait des *vendeurs* plusieurs terrains miniers, situés en Canada, et désignés plus loin, avec les constructions et les machines qui s'y trouvaient, pour les différents prix stipulés dans le contrat, formant une somme totale de $339,800, pour laquelle les vendeurs devaient eux-mêmes acquérir les dits terrains des propriétaires actuels.

2o Que l'achat par la Cie des dites différentes propriétés aurait lieu lorsque les vendeurs auraient prouvé, à la satisfaction des Directeurs ou de leur agent, leurs titres valables et incontestables à ces propriétés suivant les lois du Canada, libres de toutes charges ou dettes.

3o Qu'un tiers du prix d'achat serait payé, aux conditions posées dans la clause précédente, le 1er août 1872, sur transport régulier de chacune des dites propriétés à la Compagnie; un autre tiers le 2 septembre 1872, et le dernier tiers le 1er octobre 1872; et qu'aussitôt après le paiement de ce dernier tiers, la compagnie ou son représentant serait mise en possession des propriétés.

4o Que si les titres des vendeurs à ces propriétés ne sont pas établis d une manière satisfaisante pour les Directeurs, ou pour leur agent, ou si les descriptions des terrains ne sont pas trouvées exactes, les deux parties, dans ce cas, pourront rompre la clause du contrat relative à la propriété ainsi contestée, ou s'entendre pour une compensation à la compagnie.

5o Qu'en outre de la somme plus haut mentionnée, la compagnie paiera les sommes suivantes aux vendeurs, savoir: 1o £15,000 sterling, pour les frais encourus par les vendeurs, en Canada, en négociant l'achat des propriétés; et 2o, £35,000 sterling comme *premium* aux vendeurs sur les prix des dites propriétés.

6o Qu'en considération de ces deux *premiums*, les vendeurs, A. McEwen et L. S. Huntington s'engageraient à payer pour la compagnie les frais légaux d'impression et de commission aux courtiers et autres dépenses antérieures à l'octroi des actions de la compagnie.

7o Que ce contrat ne lierait les parties qu'après avoir été accepté par la Compagnie."

Ce document était accompagné de 17 Cédules, dans lesquelles les différents terrains miniers étaient désignés, avec la valeur de chacun. Les seize premières cédules se rapportent à autant de mines situées dans la province de Québec, et la dix-septième à une mine située dans la province d'Ontario. Le montant total de la valeur de ces mines tel que donné par les vendeurs, était de $339,800, dont $789,200 dans la province de Québec.

La déclaration fait ensuite allusion à un *prospectus* publié avant la formation de la compagnie, et dans lequel le but de cette formation est exposé.

"La compagnie, est-il dit dans ce "*prospectus*, est formée dans le but d'ac-"quérir un groupe de propriétés de va-"leur, situées en grande partie dans "les townships de l'Est du Bas-Canada, "et pour exploiter des dépôts considé

" rables de pyrite de cuivre et de phos-
" phate de chaux, ainsi que pour ma-
" nufacturer le cuivre, l'acide sulphuri-
" que, l'hypophosphate de chaux, et au-
" tres produits. Parmi ces propriétés,
" qui ont été *soigneusement choisies*, se
" trouvent des lots s'étendant le long
" de la mine Huntington, dans le
" township de Bolton, les célèbres mi-
" nes d'Acton, et plusieurs autres mi-
" nes dans le districts d'Alcot. Quel-
" ques unes de ces *mines sont très déve-*
" *loppées*, et d'autres fournissent des
" preuves de *grandes ressources*. Le rap-
" port ci-inclus sur ces propriétés, four-
" ni par la compagnie, a été fait par M.
" Charles Robb, ingénieur de mines, de
" Montréal, qui a visité toutes les pro-
" priétés et fait rapport sur le plus
" grand nombre.

" La plus grande partie de ces pro-
" priétés a été acquise *à la faveur de la*
" *dépression qui s'est fait sentir depuis*
" *quelques années dans le commerce du*
" *cuivre*, et avant que l'animation qui
" existe actuellement dans cette bran-
" che eut commencé à se faire sentir en
" Canada."

Les demandeurs exposent que le rapport de M. Robb, auquel il est ainsi fait allusion dans le prospectus et qui accompagne la présente déclaration, a été fait à la suggestion et par les ordres de L. S. Huntington et Alexander McEwen ; que le même Charles Robb a de plus publié dans le même temps, par ordre des vendeurs, une brochure imprimée contenant une prétendue description des propriétés ;

Que tous les avancés ainsi faits dans le dit prospectus, concernant la nature, le caractère et la valeur des dites propriétés, ont été réellement faits par les dits L. S. Huntington et A. McEwen, le dit prospectus ayant été préparé en substance, sinon en entier, par eux ;

Que les autres directeurs, se *confiant entièrement dans la position et le caractère du dit Lucius Seth Huntington*, ont accepté ces avancés comme *véridiques, exacts et faits de bonne foi*, le dit L. S. Huntington leur ayant donné l'assurance qu'ils étaient tels, et s'étant à plusieurs reprises porté responsable pour ces avancés ;

Que les terrains en question ont été transportés aux demandeurs pour la somme de $839,000, stipulée dans le contrat du 29 juin 1872, *et que cette somme a été livrée par eux aux dits L. S. Huntington et A. McEwen ou à leur ordre, et* PLUS SPÉCIALEMENT AU DIT L. S. HUNTINGTON, qui, comme résidant en Canada, *a été surtout et plus activement concerné dans le transport des dites propriétés aux demandeurs*, TRANSPORT QUE LES DEMANDEURS, bien loin d'en reconnaitre la régularité, DECLARENT AU CONTRAIRE AVOIR ETE IRREGULIER et non conforme au but et et aux stipulations du contrat, ainsi qu'à la lettre et à l'esprit du dit contrat ;

Que les demandeurs ont récemment découvert que l'avancé fait dans ce contrat concernant les prix désignés dans les cédules comme étant ceux devant être payés par le dit L. S. Huntington pour ces propriétés, ETAIT ET EST FAUX ET FAIT FRAUDULEUSEMENT ;

Que, de fait, les vendeurs *ont acquis ces propriétés pour une somme de beaucoup inférieurs.*

Les demandeurs ont aussi découvert récemment que, *dans des cas concernant d'autres propriétés*, où les vendeurs devaient réellement payer les sommes stipulées, ils ont donné un prix de beaucoup inférieur, RETENANT LA DIFFÉRENCE POUR EUX à titre de bonus ou de commission ; ou qu'ils ont reçu des premiers propriétaires de telles sommes à titre de bonus ou de commission, et cela *d'une manière frauduleuse* pour les demandeurs, et en violation des stipulations du contrat.

Les demandeurs, ont de plus découvert récemment que les renseignements donnés par le défendeur, concernant la nature, le caractère et la valeur des dites propriétés, et plus particulièrement ceux concernant leurs ressources productives ou les signes de richesses, étaient soit COMPLETEMENT FAUX, soit *grossièrement exagérés*, et cela à la connaissance du dit Lucius Seth Huntington ;—et que ces renseignements ont été donnés *délibérement et à dessein*, dans le but *de tromper et de frauder les demandeurs*, qui affirment que, à la date du contrat, le 29 juin 1872, *toutes les propriétés*, à l'exception de celles d'Hartford et de Capel, n'avaient *aucune valeur quelconque* comme terrains miniers, et que leur valeur, quand à d'autres fins, était *purement nominale*, pendant que les propriétés de Hartford et de Capel, qui faisaient seules exceptions,

ne valaient pas plus *qu'un cinquième et un dixième,* respectivement, du prix qu'on leur attribuait dans le contrat.

Les Demandeurs ont encore découvert récemment qu'à l'époque du contrat, le 29 juin 1872, le dit Huntington *était propriétaire de la plus grande partie, sinon de toutes les propriètés Bolton,* et qu'il avait *des intérêts* dans plusieurs autres propriétés, qui *lui appartenaient,* à lui ou à ses parents ou associés ou amis, en tout ou en partie. Ce fait que le dit Huntington était tenu de faire connaitre à la compagnie, il l'a au contraire *caché malicieusement.*

Qu'en conséquence de tout ce qui précède, le dit Lucius Seth Huntington et son associé ont causé *des dommages aux Demandeurs pour* CINQ CENT MILLE LOUIS STERLING (£500,000.)

C'est pourquoi les Demandeurs demandent que le dit acte de vente soit déclaré nul et n'engageant pas les Demandeurs, comme ayant été obtenu par *dol, dissimulations* et *réticences frauduleuses* de la part du Défendeur, et comme ayant été consenti par les Demandeurs par erreur, les propriétés vendues n'étant pas celles qu'ils entendaient acheter; qu'en conséquence le Défendeur soit condamné à rendre aux Demandeurs la dite somme, avec les intérêts depuis la date du paiement par les Demandeurs, et que le Défendeur soit aussi condamné à payer une autre somme pour dommages causés par lui aux Demandeurs.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que depuis cette fameuse affaire, le crédit des Canadiens a baissé sur le marché anglais. Il parait qu'il suffit de parler des mines du Canada pour mettre les capitalistes en fuite. Nous pouvons bien dire que ce que nous appelons l'affaire Huntington est connue sous un tout autre nom en Angleterre.

L'affaire des Limites.

En 1874, un pur des purs, un homme qui souscrit pour toutes les bonnes causes rouges : la fondation du *Bien Public* et l'appel en Angleterre de la cause Guibord, M. Thibeaudeau, a voulu se prévaloir d'une ressemblance entre son nom et celui d'un de ses homonymes, pour acquérir une immense étendue de terres de la Couronne. Un individu nommé R. (Régis) Thibeaudeau avait demandé des coupes de bois. M. J. R. (Joseph Rosaire) Thibeaudeau, ayant appris ce fait, par l'entremise d'un employé du département, vint réclamer ces coupes de bois et faire des offres réelles au gouvernement. Il offrit à M. Fortin, alors Commissaire des terres de la Couronne, l'argent demandé par le département. Le ministre refusa de lui accorder les coupes de bois qu'un autre lui avait demandé. Furieux d'avoir échoué dans son petit projet, M. Thibeaudeau eut l'audace de répandre le bruit que le gouvernement se servait de son nom pour favoriser des spéculateurs. L'affaire vint en chambre et l'avocat de M. Thibaudeau, s'en revint tout penaud de la bataille, et portant les marques des coups que lui avait porté M. Chapleau. Quelques mois après, M. Thibeaudeau voyant l'opinion publique lui donner tort, vint se défendre par la plume de M. Dessaules, c'est cette question que nous nous proposons d'examiner.

A la session de 1874, M. Langelier voulant se distinguer à son entrée en chambre, demanda les documents concernant la concession d'une coupe de bois de 575 milles carrés, à un nommé R. Thibaudeau. Il provoquait le gouvernement à une lutte qui tourna et

à la confusion de l'opposition et à celle de M. Thibeaudeau. De ces documents il ressortait les faits suivants :

1o. Que le 8 juin 1872, un nommé R. Thibeaudeau demandait au commissaire des Terres de la Couronne, une coupe de bois.

2o. Qu'un ordre en conseil daté du 12 juillet 1872, faisait droit à cette demande.

3o. Que le 6 Juin 1873, M. Rosaire Thibaudeau, vint réclamer, comme ayant été demandées en son nom ; *pour et au nom* du comparant, suivant l'expression de son protêt, cette même coupe de bois, offrant de payer sur place, $6,900 et sommer le commissaire d'octroyer ces terres.

4o. Que le 13 juin 1873, Régis Thibeaudeau, de St. Paulin, dans le comté de Maskinongé vint aussi demander ces terres.

5o. Que M. Régis Thibeaudeau existe bien et dûment, que c'est un homme moins riche que M. Rosaire, mais un homme en chair et os comme lui, moins rageur à coup sûr. Que M. Roache, un des premiers négociants de Québec et homme fort honorable, et G. Taylor ont juré solennellement que R. Thibeaudeau, de St Paulin, a fait écrire à M. Taylor la demande d'une coupe de bois dont il est ici question.

S'appuyant sur tous ces faits, ne sommes-nous pas fondé à dire avec M. Chapleau, que M. Thibaudeau avait réclamé des terres qu'il n'avait pas demandées ? Ne sommes nous pas en droit de voir là tout autre chose qu'un amour immodéré de l'intérêt public, surtout lorsque des amis de M. Thibaudeau se vantaient à Montréal qu'il ferait une heureuse spéculation, dont il consacrerait une partie des bénéfices aux dépenses d'élections.

Voyons maintenant comment M. Thibeaudeau a essayé de se tirer d'affaire dans une lettre adressée en 1874 du *National.*

Voyant, dit-il, l'injustice des attaques dont j'étais l'objet de la part de gens que j'ai empêché de réaliser une énorme spéculation, mes amis ont publié, pendant mon absence, une attestation des motifs qui m'ont fait agir. Je les en remercie. Je n'ai jamais eu d'autre but que de parvenir au fond de ce que je voyais clairement être une fraude que l'on a tenté de faire sous mon nom. On a sans doute fini par déterrer un autre R Thibeaudeau, mais je vais montrer que quand j'ai fait les premières démarches pour découvrir l'intrigue qui se tramait, personne dans le bureau des terres n'avait entendu parler du R. Thibeaudeau que les spéculateurs seuls avaient fait surgir comme un champignon en un pré et que le gouvernement ne savait absolument pas où trouver.

Il nous sera facile d'établir : 1o. l'intention véritable de M. Thibeaudeau ; 2o. l'existence de son quasi homonyme qu'il semble mettre en doute.

Sur le premier point, nous allons appeler M. Thibeaudeau lui-même à notre secours. Laissons-le donc parler. Voici comment il se réfute dans son protêt en date du 12 Juin 1873 et nous renseigne sur son intention.

Est comparu Rosaire Thibaudeau, Ecr, ci-devant de la cité de Québec et actuellement résidant en la cité de Montréal, lequel, nous a dit et déclaré que le, ou vers le huitième jour de juin de l'année mil huit cent soixante-et-douze, une demande aurait été faite au Bureau des Terres de la Courronne, à Québec, par une personne du nom de G. Taylor, *pour et au nom du comparant*, pour l'octroi d'une licence, pour couper du bois (timber limits) sur une étendue de terre appartenant à la Couronne dans le district d'Ottawa, dans la province de Québec. Que cette demande aurait été octroyée le ou vers le douze juillet mil huit cent soixante-et-douze par le gouvernement de la province de Québec, agissant par le commissaire des Terres de la Couronne, pour la quantité de cinq cent soixante-et-quinze milles en surperficie, à raison de dix dollars par mille, égale à cinq mille

sept cent cinquante dollars pour le tout, et de plus une rente foncière de onze cent cinquante dollars par année. Que le comparant *a accepté comme il accepte par les présentes*, le dit octroi de coupe de bois (timber limits) aux termes et conditions auxquels ils lui ont été octroyées. Qu'il a, à *différentes reprises* donné avis au Commissaire des Terres de la Couronne et au gouvernement, de SON INTENTION *de se prévaloir* dudit octroi, et requis le dit Commisssaire des Terres et le gouvernement de lui octroyer à cet effet les licences ordinaires aux conditions usitées, le dit comparant offrant en même temps de payer les dites deux sommes de cinq mille sept cent cinquante dollars, et de onze cent cinquante dollars, faisant en tout celle de six mille neuf cents dollars.

Que le dit Commissaire des Terrse de la Couronne et le gouvernement de la province de Québec, *aurait jusqu'à présent négligé de lui octroyer* les dites licences, aux termes et conditions convenus, au GRAND DETRIMENT ET DOMMAGE DU DIT COMPARANT qui nous a requis d'offrir au gouvernement de la province de Québec et au Commissaire des Terres de la dite Province, bourse déliée et deniers à découvert, la dite somme de six mille neuf cent dollars, pour le prix de la dite coupe de bois (timber limits) et de la rente foncière pour l'année mil huit cent soixante et douze et mil huit cent soixante et treize, et de requérir le gouvernement et le dit Commissaire des Terres de lui octroyer les licences d'usage et aux conditions ordinaires pour la dite coupe de bois (timber limits).

En conséquence, à la réquisition du dit comparant, nous le dit notaire soussigné, nous nous sommes exprès transporté au Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne en la cité de Québec, où étant et parlant à

Nous aurions notifié le gouvernement de la province et le dit Commissaire des Terres des faits ci-dessus énoncés, et parlant comme susdit, *nous aurions requis* le dit gouvernement et le dit Commissaire des Terres d'octroyer au dit Rosaire Thibeaudeau, le comparant, des licences de coupe de bois.

S. GLACKMAYER N. P.

Ainsi, M. Thibaudeau, qui prétend n'avoir voulu aujourd'hui que dénicher une fraude, déclarait, il y a un an, *accepter les terres demandées par lui*, et paraît fâché qu'on ait refusé de lui accorder ce qu'il avait réclamé à " *différentes reprises* ", et bien qu'il eut manifesté son intention (peu pure alors) de " *se prévaloir* " de la demande faite au nom d'un autre. Ce qu'il y a de plus triste en tout ceci et ce qui témoigne bien de la pureté des intentions du dit comparant, c'est le *grand détriment et dommage* qu'il souffrait, et pour lequel il aurait dû se faire indemniser par le gouvernement !

En prenant l'argumentation de M. Thibaudeau telle qu'il veut la donner, un homme qui se respecte est-il justifiable de venir dire : " C'est vrai, j'ai déclaré dans un document solennel qui vaut en cour une déposition assermentée, que les retards du gouvernement étaient pour moi la cause de grands détriments et dommages ; mais je mentais. Cela ne me faisait aucun dommage, parce que je n'avais jamais demandé la limite ? "

M. Thibeaudeau a-t-il assez confondu M. Thibaudeau ? Que vous en semble-t-il, spectateur désintéressé ? Est-ce qu'il vous produit, dans ce protêt, l'effet d'un dénicheur de fraudes et d'un homme blindé d'intentions pures ?

Il faut s'entendre sur ce terrible personnage qui s'est permis d'avoir un nom qui ressemble à celui de M. Thibeaudeau. Après avoir nié son existence, le dénicheur de fraude insinue qu'on l'a déterré après coup. Cependant, les documents font foi jusqu'ici à l'évidence, qu'il existait bien à l'époque en question.

Affidavit de M. Régis Thibaudeau.

Province de Québec, }
District de Québec. }

Régis Thibaudeau, de la paroisse de Saint-Paulin, dans le comté de Maskinongé, faisant le commerce de bois, étant dûment assermenté, jure et dit que le huitième jour de juin 1872, demande de limites sur la Gatineau a été faite de sa part,

et que cette demande a été écrite et signée pour lui par Gilbert Taylor, commis de la paroisse de Saint-Colomb.

Le déposant dit en outre qu'il est la personne représentée dans la dite demande et qu'une copie d'icelle est annexée aux présentes, et a signé.

Sa
(Signé), R. ⋊ THIBAUDEAU.
Marque.

Témoin : PETER J. BRADY,

Comme témoin de la signature, de R. Thibaudeau.

Assermenté en la cité de Québec, ce troisième jour de septembre 1873. Devant moi,

(Signé), J. PORTER, J. P.

(Vraie copie)

E. E. TACHE,

Assistant-Commissaire.

Affidavit de G. Taylor.

Province ce Québec, }
District de Québec. }

Gilbert Taylor, commis de la paroisse de Saint-Colomb, étant dûment assermenté, jure et dit que le huitième jour de juin 1872, lui, le dit déposant, écrivit une demande, au nom de R. Thibaudeau, pour des limites à bois sur la Gatineau, de laquelle demande copie est annexée aux présentes.

Le déposant déclare en outre que la dite demande a été faite en faveur de Régis Thibaudeau, de Saint-Paulin, dans le comté de Maskinongé, et il a signé.

Signé, G. TAYLOR.

Assermenté devant moi, en la cité de Québec, ce troisième jour de septembre 1873.

Signé, J. PORTER, J. P.

(Vraie copie).

E. E. TACHÉ,

Assistant-commissaire.

Affidavit de John Roche.

Province de Québec, }
District de Québec. }

John Roche, commerçant de la cité de Québec, étant dûment assermenté, jure et dit qu'une demande de limites sur la Gatineau en faveur de R. Thibaudeau a été écrite le huitième jour de juin 1873, par G. Taylor, commis de la paroisse de Saint Colomb. Le déposant déclare en outre que la dite demande a été faite de la part de Régis Thibaudeau, de Saint-Paulin, dans le comté de Maskinongé et qu'une copie de cette demande est annexée aux présentes, et a signé.

Signé, JOHN ROCHE.

Assermenté devant moi, ce troisième jour de septembre 1873.

Signé, J. PORTER, J. P.

(Vraie copie)

E. E. TACHÉ,

Assistant-commissaire.

M. le dénicheur de fraudes, qui a refusé jadis de ne voir dans le monde un autre R. Thibeaudeau que lui, daigne aujourd'hui reconnaître l'existence de son quasi-homonyme.

Est-ce qu'on vend ainsi, dit-il dans sa correspondance, des limites valant un demi-million à des hommes complètement inconnus ? Qui va croire que personne ne se cachait derrière cet homme de paille, revenu assez récemment des États-Unis, qu'on qualifie de *grand foreman*, quoiqu'il ne sache absolument ni lire ni écrire : n'ayant aucune fortune, et qui n'a pas plus songé à obtenir cette *limite* pour lui-même que je ne songe à me faire proclamer Empereur de Chine ? De plus, ce Régis Thibeaudeau nous est revenu protestant des E ats-Unis. Cela ne me regarde en rien, mais est-ce là ce qui l'a tant recommandé aux sympathies des piliers d'Eglise, comme les Beaubien, les Fortin et les Chapleau ? Si c'était moi qui l'eût employé à quelque chose, qu'aurait dit tous ces immaculés défenseurs de la religion ? Que n'aurait pas dit la pieuse *Minerve*, surtout, si peu confite en hypocrisie ?

M. Régis Thibeaudeau doit être infiniment reconnaissant au pétulant casseur d'assiettes, si franc d'allures, si pur d'intention. Il peut maintenant lever la tête et s'appeler du nom qui lui appartient sans gêner le saint homme de chat, que l'hypocrisie des conservateurs effarouche. Ah ça, dites-donc, vous, homme à visage découvert, êtes-vous capable de découvrir dans toute cette hypocrite engeance quelque chose d'aussi dissimulé, d'aussi peu franc, d'aussi

peu honnête que votre façon hypocrite d'agir vis-à-vis du gouvernement de Québec ? Il vous sied bien de parler hypocrisie, lorsque, pour vous défendre de l'accusation qui pèse sur vous, vous venez plaider, dans une correspondance de quatre colonnes, que vous n'êtes coupable que d'hypocrisie. Nous vous tenons, maître dénicheur de fraudes, et nous vous défions de sortir de la position où vous vous êtes placé pour le restant de vos jours.

Si vous étiez plus calme, nous vous demanderions un mot d'explication sur un point insignifiant en apparence, mais important en réalité.

Comment signez vous votre lettre au *National* ? J. R. THIBEAUDEAU, quelle est votre signature habituelle ? J. R. THIBEAUDEAU. Dites nous maintenant pourquoi, avec cette signature, vous allez réclamer ce qui a été demandé par R. THIBEAUDEAU, et pourquoi votre protêt ne porte que l'initiale R ?

Voilà une petite chose qui n'est pas hypocrite, voilà un trait de franchise. Et cependant l'homme qui en agit ainsi traite MM. Chapleau et Fortin de menteurs au moins trente fois dans sa défense —qui est un autre acte d'accusation contre lui-même.

Nous trouvons que l'hon. M. Fortin a été bien bon de se prêter à toutes les investigations des frères Thibeaudeau, à propos d'une demande de limites qui ne les concernait pas, puisqu'elle ne répondait pas même à leur nom. Il reçoit aujourd'hui de grossières injures, pour prix de ses complaisances parce que ne connaissant pas personnellement certains individus qui avaient transigé avec le département avant l'arrivée du commissaire actuel, il a pris la peine de donner aux messieurs Thibeaudeau, les quelques indications qu'il possédait alors au meilleur de sa connaissance.

M. Thibaudeau parait avoir un souverain mépris pour M. Régis Thibaudeau parce que c'est un homme pauvre. Nous aimerions à savoir sur quel principe il se base. Depuis quand est-il défendu à un homme pauvre d'être mis par le gouvernement sur le même pied que les hommes riches ? Du moment que M. Régis Thibaudeau se conformait aux conditions exigées pour les autres acquéreurs de limites, quelle objection le gouvernement pouvait-il lui faire ? M. Fortin ou M. Taché pouvait parfaitement ignorer ce qu'il était et d'où il était, puisque c'était M. Beaubien qui avait accordé la limite. Rien ne prouve qu'il n'avait pas été bien recommandé à M. Beaubien et n'empêchait du reste, que M. Régis Thibeaudeau tout pauvre qu'il fut, put profiter de l'avantage d'une limite pour s'adjoindre des associés. C'est une pratique que la loi ne condamne nullement.

Ceci posé, M. J. R. Thibeaudeau n'avait aucune raison de croire que la limite de M. R. Thibaudeau était la sienne. Avant d'en venir à une telle conclusion, il devait se convaincre qu'il n'y avait pas d'autre R. Thibaudeau. Or il ne l'a pas fait. Il s'est borné à aller aux adresses très incertaines que, par bonté, le département des Terres, lui avait données ; mais il n'est pas allé au delà et il est venu effrontément dire ensuite au gouvernement : " Il n'y a pas de R. Thibaudeau à telle place, donc il n'y a de R. Thibaudeau que moi. "

Il n'y avait qu'une manière pour M. Thibaudeau de découvrir la fraude qu'il se vante aujourd'hui d'avoir découverte, c'était de venir hautement dire au gouvernement : " Je n'ai jamais demandé

telle limite, ôtez mon nom de votre liste. " Après cela, M. Rosaire n'aurait plus eu qu'à attendre. Le jour où l'on aurait accordé cette limite à quelque faux acquéreur, ce jour-là M. Thibaudeau aurait rendu un service immense au pays en dévoilant l'intrigue.

Loin de là, M. Rosaire s'aventure dans une voie tortueuse qui le mène à déclarer solennellement que le refus du gouvernement *va lui faire dommage*, mettant ainsi le gouvernement dans la position ou de lui donner réellement la limite, ou de ne pas croire à sa parole. Heureusement que l'hon. M. Fortin adopta cette dernière alternative.

Nous allons donner un exemple de sa manière de faire mentir ses adversaires, hommes vingt fois plus véridiques que lui.

Ecoutons-le :

J'allais oublier de dire que l'on m'informa,— au bureau de Québec qu'une lettre avait été écrite à R. Thibeaudean, par le ministre M. Beaubien, et qu'elle avait dû être mise à la poste. Elle était adressée à R. Thibeaudeau, Québec. Je remarquai que si cette lettre avait été mise à la poste, j'aurais dû la recevoir, vu qu'elle aurait été nécessairement remise dans la boite de la maison. On ne peut rien me dire là dessus, mais subséquemment un des employés du bureau dit à mon frère, M. Is. Thibeaudeau, que cette lettre avait bien été écrite, mais qu'il ne savait pas si elle avait été mise à la poste, le ministre (l'honnête M. Beaubien) l'*ayant mise dans sa poche.*

Voilà comme ces honnêtes gens conduisaient les affaires du bureau. Le ministre fait écrire la lettre, ce qui constate officiellement sa bonne intention et le met en règle ; mais au lieu de l'envoyer à la poste *avec les autres, il la met dans sa poche, et elle y est restée ! !* Mais elle n'en est pas moins de record dans le bureau, on peut assurer qu'on l'a écrite. Et voilà les fourbes qui me calomnient ! ! Ce n'était pas Régis Thibaudeau qui devait recevoir l'avis contenu dans cette lettre, c'étaient ceux auquels il a prêté son nom ! !

Cette lettre perdue, la voulez vous ? La voici : Elle n'est pas restée dans la poche de M. Beaubien, mais elle est allée à son adresse ; à M. Régis Thibeaudeau et non à M. Rosaire du même nom :

Québec, 12 juilliet 1872.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Commissaire a acquiescé à votre demande de limites à bois sur le bras nord-est de la rivière Gatineau, commençant à l'angle est de la limite No. 3, sur le bras nord-ouest de la rivière du Lièvre, se prolengeant de là trente mille francs nord ouest, de là environ vingt-cinq milles franc sud-ouest, jusqu'au bras nord-ouest de la rivière Gatineau, de là le long de la dite rivière jusqu'à sa bifurcation, de là franc sud-est environ quinze milles au point de départ, contenant environ cinq cent soixante-quinze mille carrés.

Sur paiement à ce département du bonus et de la rente foncière tels que ci-dessous, instruction sera donnée à l'agent local d'émettre les licences requises, savoir :

575 milles carrés à bonus de $10 par mille carré.....$5,750 00
Rente foncière 1872-73..... 1,350 00

$6,900 00

(Signé) E. E. Taché,
Assist.-Com.

R. Thibaudeau, Ecr',

Québec,
Vraie copie.

(Signé), E. E. Tache,
Asiistant.-Com.

Et il faut croire que M. Régis Thibaudeau l'a reçue puis que ce monsieur le déclare positivement dans son protèt du 30 juin 1873. dans les termes suivants :

Et attendu que dans sa réponse à la dite demande le dit J. O. Beaubien a fait adresser une lettre au dit Régis Thibaudeau, en date du douzième jour de juillet suivant, la dite demande, signée par E. E. Taché, écr., assistant-commissaire, in-

formant le dit Régis Thibaudeau que sa dite demande avait été acceptée.

Où se trouve maintenant la fourberie et les menteurs.

Si M. Thibaudeau avait été sincère en tout ceci, s'il n'avait pas voulu faire une spéculation son devoir aurait été bien simple. Il serait allé prévenir le ministre de de qui se passait et rien autre chose. Il n'avait aucune raison de s'imisser dans une affaire qui ne le regardait pas.

Du reste si M. Thibaudeau avait flairé une fraude, il l'aurait laissé faire, pour ne la dénoncer qu'après coup et écraser le gouvernement avec ses révélations. Il a préfére faire une spéculation, comme le prouve d'un bout à l'autre les documents mis devant la chambre et comme l'a si bien démontré M. Chapleau, ce qui lui a valu un joli sceau d'eau sale de M. Thibeaudeau.

Si ce fin dénicheur de fraudes apprenait qu'un billet forgé portant son nom, passait d'une main à l'autre, est-ce qu'il ne se hâterait pas de signaler la fraude au plus tôt ? Si ses intentions avaient été pures, il aurait pris le même moyen de signaler la fraude au gouvernement.

Pour argument suprême, M. J. Rosaire Thibeaudeau, répète, sans cesse, que ses intentions ont été pures et des amis complaisants lui décernent des brevêts de bonnes intentions, mais ces excellents certificats ne valent rien contre les déclarations antérieures et les faits et gestes de M. Thibaudeau. Comment ! il s'irrite, il fait rage parce que nous ne voulons pas croire à ses vertueuses intentions, cependant il n'a pas voulu croire aux déclarations solennelles de Sir John A. MacDonald, de Sir Fransis Hincks, de Sir Hugh Allan, etc., affirmant devant Dieu que dans l'affaire du Pacifique il n'y a eu aucune vente de contrat, et il voudrait nous voir nous incliner devant une explication boiteuse et qui cloche partout ? En vérité, c'est trop fort et c'est trop présumer de la bêtise humaine si l'on croit que ce moyen vaudra quelque part.

C'est fâcheux que ce système des intentions pures ne soit pas à la mode. Ce sont les criminels qui s'en trouveraient bien. Un homme aurait-il tué son père, que ce serait avec des intentions pures, dans le but de le faire jouir plus tôt des félicités célestes ; un voleur aurait-il volé son prochain, que ce serait dans l'intention pure de le forcer de faire la charité !

A qui fera-t-on croire que si quelques personnes avaient voulu frauder le gouvernement, elles auraient choisi M. Thibaudeau comme prête-nom ? Est-ce simplement probable ? Franchement, M. Thibaudeau ne persuadera personne qu'il croit à cette niaiserie. Lorsqu'on monte une affaire sérieuse, on prend ses précautions pour empêcher qu'elle ne soit découverte. Or, en mettant le nom de M. Thibaudeau sur le paravent, ne prenait-on pas les moyens de tout mettre au jour ?

En prenant congé de M. Thibaudeau, nous lui ferons remarquer que si le gouvernement lui a causé un *grand détriment et dommage* en lui refusant ses *limites*, il s'en est causé un plus grand encore en se faisant imprimer tout écumant de rage. M. Thibaudeau s'est trouvé dans sa correspondance un air formidable ; tandis qu'il n'était dangereux que pour lui-même. Dire que des gens comme lui ont des amis, et qu'ils ne leur enlèvent pas la plume des mains,

lorsque les prend, la rage d'écrire ! Mais à quoi bon alors la richesse et les amis ?

Eh bien, après tout ce que l'on vient de lire, il sera bien permis de dire qu'ils auront une foi à soulever la montagne de Montréal, ceux qui verront en M. Thibaudeau un homme aux intentions pures, à moins que ce ne soit comme M. Provost, le consciencieux ; M. Tremblay, le pauvre et nécessiteux.

Le silence de M. Thibeaudeau.

Sommé à plusieurs reprises, de nous dire pourquoi, il n'a pas demandé une enquête à la dernière session, M. Thibeaudeau, garde le silence. Muet comme un poisson, il ne veut débrider la langue au *Ben Public* et fait dire au *National*, que le silence est d'or.

Quelle différence, avec le M. Thibeaudeau, le *National* et le *Bien Public* de l'an dernier. Quelle jactance alors et quelle humilité aujourd'hui !

Alors il leur fallait une enquête à tout prix. La session arrivée, personne ne demande cette fameuse enquête, ni M. Langelier, ni M. Laframboise. Que signifie cette réserve, cette prudence ?

Pour peindre tous ces fiers vengeurs de la vertu outragée, il faut vous donner quelques extraits de leurs cris des mois de mai et juin 1874. Vous allez voir comme ils réclamaient alors une enquête.

Citons d'abord M. Thibeaudeau : à tout seigneur, tout honneur. Voici ce qu'il disait dans les fameuses lettres que M. Dessaulles écrivait pour lui :

Si on ne s'était pas senti coupable, on n'aurait pas refusé une enquête, mais on l'aurait *sollicitée*. Voilà ce que les gens d'honneur font. Je suis prêt à rencontrer mes calomniateurs ministres devant un comité ou une cour de justice.

Qu'ils m'y mettent, et nous échangerons un plein pouvoir de tout prouver, eux contre moi et moi contre eux. Je ferai parler dans une enquête des témoins qui ne veulent pas parler aujourd'hui. Et je ne le leur reproche pas, car ils ne peuvent pas parler sans qu'une autorité régulière les y force.

Puis plus loin :

Qu'on accorde une enquête et je montrerai chez cet homme (M. Beaubien) ou une imbécillité sans exemple ou une profondeur de corruption incompréhensible. Dans une enquête je ferais parler des gens qui sont muets aujourd'hui, parce qu'ils savent ce qui les attendrait s'ils disaient la vérité sur ces hommes. Ces jours derniers même on m'a dit : " Je ne parlerai que devant un tribunal régulier. " Que l'on donne un comité d'enquête et je montrerai comment M. Chapleau, qui défend ses collègues par de honteux mensonges, parle d'eux quand il n'est pas avec eux ! Comment d'ailleurs ces hommes, se connaissant comme ils se connaissent, parleraient-ils en bien les uns des autres ? Ils ne peuvent plus s'entreregarder sans rire ! Mais le gouvernement sait trop bien ce qui résulterait d'une enquête, pour l'accorder ; pour ne pas s'y opposer de toutes ses forces et par tous les subterfuges et les sophismes possibles.

Enfin, la dernière ligne de sa correspondance demandait une enquête.

Que les calomniateurs m'accordent une enquête et ils rentreront sous terre. Je le leur promets. Mais ils n'oseront pas.

Au tour maintenant du *National* du 22 mai :

Faites une enquête et il n'en sortira pas autre chose contre la maison Thibaudeau. Mais accordez-en une et nous vous promettons qu'il en sortira encore bien autre chose contre vous que le peu que nous avons dit. *Mais vous n'oserez pas, vous vous savez trop coupables. Donnez une enquête et nous vous* prouverons que plusieurs de vos employés ont gardé des

sommes importantes reçues pour ventes de limites.

Pourquoi la *Minerve* n'ose-t-elle absolument pas parler d'une enquête ? Pourquoi n'explique-t-elle pas raisonnablement le refus d'une enquête ? M. Chapleau disait que pour faire une enquête, il fallait une accusation portant un fait *précis*. C'est là une excuse de malhonnêtes gens. C'est ici que le mot de la *Minerve* trouve sa place : *Les filous les plus vulgaires ont de ces excuses.* Nous vous avons invités à montrer que *que ce sont les honnêtes gens qui refusent les enquêtes, et les coquins qui les accordent.* Pourquoi donc ne faites-vous pas cela ? Ce ne serait pas du tout plus cynique que ce que vous avez déjà dit et fait.

Voici encore le *National* du 9 juin :

Il ne reste qu'un seul moyen au gouvernement local d'arguer dorénavant de *bonne intention, c'est d'accorder l'enquête demandée.* Les apparences sont trop fortes contre lui pour ne pas porter partout la conviction morale complète de sa culpabilité. S'il reste sous le coup d'une pareille accusation, si clairement établie en faisant encore refuser une enquête, chacun de ses membres doit être dénoncé comme un malhonnête homme et marqué du sceau de la réprobation publique.

Après avoir conspiré contre la fortune publique, ces gens ont conspiré pour tenir le caractère d'un homme honorable qui a eu le courage de les dévoiler ; ils sont donc doublement conspirateurs et criminels, et rien ne saurait les sauver du déshonneur que leur consentement sans réserve à une enquête complète. Il n'y a que les coupables qui refusent de soumettre leurs actes à l'examen. Les honnêtes gens provoquent les enquêtes au lieu de les repousser.

Eh bien ! vous voyez s'ils étaient ardents, s'ils désiraient cette diable d'enquête ! Nous pensions que si tôt la session venue, MM. Laframboise, Langelier, Joly et Marchand bondiraient tous ensemble sur leur siége, pour crier à la fois : une enquête, une enquête ! La session est arrivée, elle s'est passée, et personne n'en a soufflé mot.

Pourquoi ? Est-ce parce qu'on sentait l'innocence de M. Thibaudeau et la culpabilité de MM. Fortin et Chapleau ? Alors pourquoi n'avoir pas demandé cette fameuse enquête pour canoniser saint Rosaire et confondre MM. Fortin et Chapleau ? Il nous semble que cela aurait été une œuvre très-méritoire aux yeux des divinités de la démocratie.

Mais voyez jusqu'où va l'hypocrisie phénoménale de ces rouges ? Pendant quatre sessions de suite, ils ont fait un tapage infernal dans leurs journaux et en chambre, pour demander une enquête sur l'administration des terres de la Couronne.

Les conservateurs leur répondirent : " Vous voulez une enquête, vous l'aurez ; mais formulez une accusation ; livrez-nous un fait de malhonnêteté ; donnez-nous quelque chose de tangible." Ils refusaient ; ils n'avaient rien à reprocher.

Enfin, l'affaire Thibaudeau éclate ; ils ont un fait sous la main. Que font-ils ? Ils ne parlent plus d'enquête. Pourquoi ? Est-ce parce qu'ils étaient trop certains de prouver la culpabilité du gouvernement ? Ceux qui ne sont pas des naïfs voient le fond de l'affaire.

Ils ont voulu sauver un ami bien précieux. L'enquête l'aurait tué, le silence l'a sauvé, pensent-ils. Nous n'allons pas jusque-là, et nous concluons des contradictions des rouges, que les accusations portées contre M. Thibaudeau subsistent en entier, et qu'ils n'ont pas voulu d'enquête, parce qu'ils se sentaient incapables de le défendre.

Les chemins de fer et les conservateurs.

Si quelqu'un s'avisait de juger les libéraux par leur nom, il serait porté à croire que ce mot implique chez ceux qui le portent, un ensemble d'idées larges en ce qui regarde le progrès matériel du pays et les moyens d'y arriver. Rien n'est plus mensonger que ce nom et plus propre à tromper. Au contraire, le parti libéral a fait obstacle au progrès matériel du pays, et son nom est devenu synonyme d'encroûtement systématique. Lorsque le parti conservateur a voulu prendre les moyens de développer le pays, en construisant des chemins de fer, il a trouvé une barrière sur son chemin. C'étaient les rouges qui criaient : " Pas de taxes pour les chemins de fer. " Pendant qu'ils posaient ainsi en éteignoirs, leurs journaux nous montraient la prospérité des Américains, prospérité qu'ils doivent aux voies ferrées, et ils voulaient nous priver de la cause des succès de nos voisins.

Nous le disons hautement, si notre province possède aujourd'hui quelques chemins de fer, si elle est à la veille de compléter son réseau de communications rapides, elle le doit entièrement aux conservateurs ; elle le doit à Cartier qui, pendant vingt ans, a été le président du comité des chemins de fer et sous l'Union et sous la Confédération ; elle le doit aux hommes du parti conservateur en général. Au lieu de regarder les progrès des Américains pour constater notre infériorité sous ce rapport, comme le faisaient les rouges pour dénigrer leur pays, les conservateurs, guidés par un esprit élevé, regardaient ces progrès, et saisis d'une noble ambition, ils visaient à en réaliser de semblables dans notre pays. Chez nous, se trouvaient les hommes pratiques, les hommes pleins de confiance dans notre vitalité ; chez les rouges, s'agitaient les idéologues, les pessimistes qui voulaient demander aux Américains une prospérité qu'ils se sentaient incapables de nous donner.

Le nouveau régime imprima un nouvel essor à la politique des chemins de fer dans notre province. Débarrassé du Haut-Canada, libre de nos mouvements, nous pouvions tourner tous nos efforts de ce côté. Aussi, de toutes parts, l'on vit surgir des projets de chemins de fer. Les conservateurs résolurent d'encourager toutes ces entreprises nouvelles et la législation de chaque année depuis 1867, porte la trace de ces bonnes dispositions. On accorda d'abord des concessions de terres aux différentes compagnies et un faible subside en argent à quelques-unes d'entre elles. Le gouvernement ne pouvait aller au delà, ses ressources ne le lui permettant pas. Il fallait agir avec prudence, car le partage de la dette des Canadas-Unis, allait grever considérablement notre budget. Mais grâce à nos amis à Ottawa, on réussit à persuader au gouvernement fédéral d'accepter la dette de l'ancienne province du Canada, ce qui nous débarrassait d'une dette d'au moins quatre millions et d'un intérêt à payer de 250,000 piastres.

C'est du règlement de cette affaire que date, à proprement parler, l'activité dans notre monde des chemins de fer. Les concessions de terres n'avaient pu mettre les compagnies en état de se pro-

curer des fonds en Angeleterre ; le marché anglais se défiait des terres canadiennes, depuis certaines spéculations opérées dans la Grande-Bretagne par des Canadiens. Débarrassé de sa dette, le gouvernement de Québec put aider, pécuniairement, les différentes compagnies et les mettre en état de réaliser leurs projets.

Les conservateurs adoptèrent alors la politique la plus sage, la plus libérale qu'il fût possible de souhaiter, vu les ressources du pays. Après avoir calculé leurs ressources, étudié les besoins de chaque partie du pays, ils distribuèrent les secours selon les besoins de chaque section. Le gouvernement arriva à diviser les lignes en trois catégories de chemins auxquels il distribua des subsides.

En premier lieu, il décida d'accorder des faveurs spéciales aux Compagnies de la Rive Nord et de la Colonisation, vu l'importance de ces chemins qui sont des entreprises nationales plutôt que locales.

Puis, dans une autre catégorie, où il plaça les chemins qui recevront $4,000 par mille et dans une troisième ceux qui ont droit à $2,500 par mille. Voici la liste de ces chemins et le subside auquel chacun à droit :

Chemin de Montréal à Aylmer, $751,311, plus 10,000 acres de terre par mille.

Chemin de la Rive Nord, Québec et Montréal et des Piles, $1,-248,634, plus 10,000 acres par mille.

2E. CLASSE.

Chemins recevant $4,000 par mille.

Le chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean, 150 milles, $600,-000.

Le chemin de fer intercolonial de St. François et du Lac Mégantic, 80 milles, $320,000.

Le chemin de la Baie des Chaleurs 180 milles, $720,000.

Le chemin de Lévis et Kennébec, 90 milles, $360,000.

Le chemin de fer de Sherbrooke, des Cantons de l'Est et de Kennébec, 100 milles, $400,000.

Le chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska, 100 milles, $400,000.

Le chemin de Ste. Adèle, (embranchement de St. Jérôme continué).

3E CLASSE.

Chemin recevant $2,500 par mille :

Le *South-Eastern*, pour la partie appartenant ci-devant au chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

Le *Missisquoi and North River Railway.*

Le chemin de la frontière de Québec, (embranchement de St. Jérôme.)

Le chemin de la rivière du Loup et de Woodstock.

Le chemin de Waterloo et de Magog.

Pont sur l'Ottawa, pour la jonction du chemin de Colonisation avec le Pacifique, $30,000.

Qui a mis les conservateurs de Québec en état d'aider si puissamment les chemins de fer ? Les conservateurs d'Ottawa qui ont accepté notre dette de plus de quatre millions. Si les libéraux étaient arrivés plus tôt au pouvoir, aurions-nous obtenu l'avantage dont nous jouissons ? Assurément non, nous dirait M. MacKenzie, car lui et ses amis se sont opposés de toutes leurs forces au règlement de la dette, et voulaient nous laisser cette charge du quatre millions et demi. MM. MacKenzie, Wood, D. A. MacDanald et autres libéraux, ont combattu la proposition du

gouvernement conservateur qui nous a rendu un si grand service.

Ce seul fait en dit plus que des volumes. Il met en relief l'esprit de chaque parti et il montre, avec la dernière évidence, de quel côté se trouvent les vrais amis de nôtre province.

Fort du secours que venait de lui accorder le gouvernement conservateur d'Ottawa, libre de dépenser son surplus sans craindre des embarras financiers, connaissant parfaitement ses ressources, le parti conservateur se mit à l'œuvre et commença à aider, généreusement comme nous venons de le montrer, les différentes compagnies de chemin de fer. Il leur distribua des subsides sans se préoccuper si les compagnies qu'il encourageait ne se serviraient pas des ressources qu'il leur fournissait pour le combattre. Il ne regarda pas à la couleur du bureau de direction et l'on vit des compagnies présidées ou dirigées par des rouges, obtenir leur part des deniers publics.

Quel contraste avec ce qui s'est passé à Ottawa ? N'avons-nous pas vu deux ministres canadiens-français, appuyés par la députation rouge, se ruer contre une compagnie pour la renverser, parce qu'elle était entre les mains des conservateurs ? Et pour comble d'abaissement national, il fallut qu'un député d'Ontario vînt à notre secours pour nous défendre contre des hommes qui prétendent être des nôtres ! Quelle ironie ! Mieux vaut cent fois un ennemi loyal que des Canadiens de cette trempe, des Canadiens sans cœur, sans esprit de nationalité, prêts, à tout sacrifier à leur fanatisme politique.

Nous sommes donc fondé à dire que si, avant la Confédération, le pays a eu des chemins de fer, il le doit aux conservateurs, que si, depuis cette époque, notre province a pu aider généreusement les nouvelles entreprises, elle le doit encore aux conservateurs comme tout ce qu'il y a de grand et de noble dans notre province !

La Cour Suprême.

Nous allions traiter cette délicate question mais il nous semble que nous ferons mieux de publier ici, en place de notre étude, les résolutions présentées par M. Baby à la chambre des communes, résolutions qui contiennent les raisons pour lesquelles, on n'aurait pas dû adopter le bill de la cour suprême :

Voici ces résolutions : Que les résolutions adoptées à la conférence tenue, à Québec, le 10 octobre 1864, et qui ont servi de base à " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, " comportent :

2. " Le meilleur système de *fédération* pour les provinces de " l'Amérique Britannique du Nord, " le plus propre, dans les circons- " tances, à *protéger* les intérêts des " *diverses* provinces, et à produire " l'efficacité, l'*harmonie* et la stabi- " lité dans le fonctionnement de " l'union, serait un gouvernement " chargé du *contrôle* des choses " *communes* à *tout* le pays, et des " gouvernements locaux pour *cha-* " *cun* des *deux* Canadas, et pour la " Nouvelle-Ecosse, le Nouveau- " Brunswick, et l'Ile du Prince- " Edouard ; lesquels seraient char- " gés du *contrôle* des affaires *locales*, " dans leurs sections respectives. "

6....." il y aura pour *toutes* les

" *provinces fédérées* une législature, " ou parlement *général.* "

29. " Le parlement *général* aura " le *pouvoir* de faire des lois pour " la paix, le bien-être et le bon " gouvernement des *provinces fédé-* " *rées*, et, en *particulier*, sur les su- " jets suivants :

34. " L'établissement d'une cour " *générale*, d'appel pour les *provin-* " *ces fédérées* ;

37. " Et *généralement*, toutes les " matières d'un *caractère général*, " qui ne seront pas *spécialement* et " *exclusivement* réservées au *con-* " *trôle* des législatures et des gou- " vernement *locaux.*

33. " Toute mesure tendant à " rendre *uniforme* les lois relatives " à la *propriété et aux droits civils* " dans le " Haut-Canada " la " Nou- " velle-Ecosse " le " Nouveau- " Brunswick, " l'Ile du " Prince- " Edouard, " et l'Ile de " Terre " neuve, " ainsi que la *procédure* " dans toutes les cours de justice " de ces provinces ; mais nul sta- " tut à cet effet, n'aura force, ou " autorité dans *aucune* de ces pro- " vinces, *avant* d'avoir reçu la " sanction de la législature *locale.* "

31. " Le Parlement *fédéral* pour- " ra aussi, quand il le jugera *con-* " *venable*, créer de nouveaux tribu- " naux judiciaires, et le gouverne- " ment nommer en conséquence, " de *nouveaux juges* et de nouveaux " officiers, *si* la chose parait *avan-* " *tageuse* à la mise en force des " *Lois du Parlement.* "

32. " *Toutes* les cours, les juges " et officiers des *diverses* provinces " devront *aider* le gouvernement " *général* et lui obéir dans l'exer- " cise de ses droits et de ses " pouvoirs ;—*pour ces objets*, ils se- " ront considérés comme *cours*, " juges et officiers du gouverne- " ment *général.* "

34. " *Jusqu'à* ce qu'on ait *refondu* " les lois du " Haut-Canada, " du " Nouveaux-Brunswick, " de la " Nouvelle-Ecosse, " de " Terre- " neuve, " et de l'Ile du " Prince- " Edouard, " les Juges de ces Pro- " vinces, qui seront nommés par " le gouvernement général, seront " pris dans leurs barreaux *respec-* " *tifs.* "

35. Les Juges du " Bas Canada " seront choisis parmi les membres du barreau du " Bas Canada. "

43. " Les Législature *locales* au- " ront le pouvoir de faire des lois " sur les sujets suivants :

17. " L'ADMINISTRATION DE LA " JUSTICE, y compris la constitu- " tion, le soutien et l'organisation " des cours de juridiction *civile* et " *criminelle*, ainsi que la *procédure*, " en matière civile. "

Que les diverses résolutions suscitées se retrouvent, en substance, dans le dit acte de fédération ;

Que le *Bill* de la Cour Suprême propose, notamment, de décréter l'appel, à " La Cour Suprême," de tout jugement final, ainsi que de tout jugement préliminaire, ou interloculoire, dans les cas et en la manière y mentionnés, des cours de juridiction supérieure [soit cour d'appel, ou de dernière instance] dans *chaque* Province du Canada ;—et d'instituer des procédures en erreur, devant la dite Cour Suprême ;—et que, par la, le dit *Bill* aurait pour effet :

1o. D'enlever, virtuellement, à chaque Province, dans une proportion très considérable, l'*administration de la justice*, dont le *contrôle* est exclusivement réservé, par la constitution, aux législatures et aux gouvernements *locaux*, au moins en ce qui concerne les lois relatives à la *propriété* et aux *droits civils*, et à la *procédure* civile, dans *chaque* Province ;

2o. De transporter cette administration de la Justice, à des Juges *indistinctement* choisis et pris

dans *tout* le Canada, lorsque, par le pacte fédéral, les Juges, pour *chaque* Province (moins la Province de Québec) doivent être pris dans le Barreau respectif de ces Provinces, *aussi longtemps* qu'on n'aura pas *refondu* leurs Lois ; Et que quant à la " Province de Québec," en particulier, ses Juges doivent être, toujours choisis, parmi les membres du Barreau de *cette* même *Province* ;

3o. De soumettre les lois relatives à la *propriété*, aux droits *civils* et à la *procédure* civile, dans la " Province de Québec," les causes et le sort des citoyens de cette Province, à des Juges étrangers, pour la plus part, à leurs langue, mœurs, usages et coutumes, aux origines et aux nombreux commentateurs de leurs codes, et à la pratique de leur tribunaux :

4o. De soumettre et donner à la dite " Cour Suprême," l'administration et le contrôle de choses *non communes* à *tout* le pays.

Que l'appel actuellement permis, en la Province de Québec, en certains cas, à Sa Majesté en son " Conseil Privé," a été ainsi autorisé, originairement, par une loi de cette Province (la 34me *George* 3, cap. 6).

Que (sauf le privilége inhérent au Souverain, ou à la Couronne, d'évoquer, tout cause) de droit naturel, il n'appartient qu'aux justiciables, et conséquemmint à *chaque* Province, de décréter, par combien de degrés et de jurisdictions, doit passer l'administration de la justice, pour les satisfaire ;

Que Sa Majesté en son Conseil Privé, composé comme il l'est, d'homme versés, généralement, dans la connaissancé des langues anglaise et française aussi bien que dans les lois et les institutions d'Angleterre et de France, offre bien plus de garantie que la Cour projetée, pour la sauvegarde des droits civils et constitutionnels des diverses nationalités de ce pays ;

Que les tribunaux et les Juges de *diverses* Provinces sont actuellement, en ce qui concerne l'exercice et mise en force de tous droits et pouvoirs du parlement et du gouvernement général du Canada, pour les choses *communes* à *tout le pays*, considérés comme ses tribunaux et ses Juges ;

Qu'en conséquence l'établissement projeté de la dite " Cour Suprême " et " Cour d'Echiquier " n'est pas, *maintenant*, désirable et ne justifierait pas les dépenses considérables qui devront en résulter pour le pays, et les frais souvent ruineux, que les justiciables auront à encourir.

Malgré l'opposition si fondée que firent à cette mesure les députés conservateurs du Bas-Canada, elle fut approuvée par la Chambre. Bien plus, au dernier moment, M. Laflamme proposa de supprimer l'appel en Angleterre. C'était un coup d'annexioniste. M. Laflamme et ses amis, voulaient par là, briser un des liens qui nous unit à la mère-patrie.

Lorsqu'il s'est agit, de fixer les salaires des juges de cette cour, les libéraux ont affiché le mépris qu'ils professent pour leurs principes d'économie d'autrefois. Ils décrétèrent que le juge en chef de la cour recevrait un traitement de HUIT milles piastres par année et chacun des juges puisnés de SEPT milles piastres. On leur donnait les salaires des ministres, bien qu'ils ne soient pas tenus de faire les dépenses des ministres que leur position oblige à dépenser des sommes considérables soit pour les élections, soit pour les frais de représentations.

En cette affaire, comme en toutes

autres, les libéraux ont voulu prouver qu'ils ne se souciaient nullement de conserver nos lois, nos traditions, et ensuite qu'ils se moquaient de leurs anciens principes d'économie.

La critique et la pratique.

Quiconque sait combien la tâche d'attaquer est facile, et celle de défendre difficile, conviendra avec nous, qu'un imbécile peut, sur la plupart des questions, soulever plus d'objections en un quart d'heure, qu'un homme habile n'en réfutera en vingt-quatre. Les libéraux sont une preuve vivante de cette vérité. Lorsqu'ils n'avaient qu'à critiquer la conduite de leurs adversaires, ils étaient intarissables, mais maintenant que nous les mettons sur la défensive, non-seulement ils ne réfutent pas nos objections, mais ils gardent sur elles un silence complet.

A la vivacité et à la sévérité de leurs critiques, on aurait eu lieu de croire que, si jamais ils arrivaient au pouvoir, les plus grands prodiges d'administration et de réforme signaleraient leurs pas.

Toutes ces critiques, toute cette sévérité se tournent aujourd'hui contre eux, et en toutes choses on les trouve au-dessous des règles et des principes qu'ils avaient posés. Comparés à leurs actes, ceux des conservateurs paraissent sages ; notre extravagance prend près de leur conduite des airs d'extrême prudence, et notre incapacité, grâce à eux, ressemble à de l'habileté.

Ainsi, ces mauvais administrateurs du torysme ont diminué un jour les taxes de $2,000,000, et les grands financiers du rougisme les ont augmenté de trois millions de piastres.

Les négociateurs sans habileté du parti conservateur, empruntaient des fonds à Londres à 105 et 104, et M. Cartwright emprunte à 88½, l'homme habile par excellence !

M. Crookes, du gouvernement d'Ontario, un libéral, par conséquent un habile, vend les débentures des municipalités à 82 à Londres, et le gouvernement de Québec place les siennes à 98.

Personne n'a oublié tous les reproches que les rouges ont adressé à l'administration des terres de la Couronne de Québec. Combien de fois ne l'a-t-on pas accusé de vendre à tout hasard le domaine public, de le laisser exploiter par le commerce sans connaître la valeur des terres louées aux marchands de bois ? Combien de fois n'a-t-on pas tonné contre l'extravagance du département des terres ?

Hélas ! que devient cette extravagance, ce mépris de la chose publique, cet oubli des devoirs des gouvernants en présence de la sagesse du gouvernement grit-libéral d'Ontario.

Un fait trop peu connu, parmi nous, fera bien saisir la différence. Un jour, le gouvernement suivant le cœur des rouges, le gouvernement libéral d'Ontario, offrait en vente, aux enchères publiques, 7,500 MILLES de terres publiques. Pensez-vous que ces terres avaient été arpentées, que le département en connaissait la richesse ? Nullement, il ne la connaissait pas plus que le centre de l'Afrique. Et lorsque M. Scott mettait ces terres aux enchères, il y avait déjà dans Ontario, 12,000,000 d'acres sous permis d'exploitation !

Cette monstruosité finit par soulever le peuple d'Ontario et la veille de la vente, M. Scott retira des enchères, 2,500 milles, " parceque disait-il, à la session suivante, *un sentiment de défiance existait à ce sujet dans le pays.* Il vendit néanmoins le bois qui se trouvait sur le reste de ces terres, c'est-à-dire sur 5,500 milles pour la somme de $600.000. Qu'aurait-on dit, si pareille chose s'était faite dans notre province ? On aurait essayé de nous y faire voir toutes espèces de scandales, de spéculations, et le public aurait fini par le croire.

Mais la chose s'est passée à Ontario ; elle était par cela même excellente, comme l'augmentation de 3 millions de taxes, et les emprunts de MM. Crooks et Cartwright.

La comédie du parti national.

On a discuté, quelque part, la question de savoir si le parti libéral, si cette association hybride qui pourrait s'appeler le parti libéral, national, grit, réformiste, était le continuateur et l'héritier du parti libéral représenté autrefois dans la presse par l'*Avenir* et le *Pays*, et dans le Parlement par MM. Dorion, Geoffrion, Paquet etc ? Pour nous, il n'y a pas le moindre doute et il nous semble qu'il suffit de poser cette question, pour la résoudre dans l'affirmative. Depuis la création du parti national, le cours des événements politiques est venu démontrer au pays qu'il n'y avait rien de changé, qu'on avait modifié un nom pour les besoins de la circonstance. L'étiquette que l'on colle sur un flocon de mauvaise liqueur ne la change pas ; de même la pancarte portant le mot " nationards " n'a pas changé l'association libérale de notre pays. Tout au plus a-t-elle fait des dupes et fourni à quelques-uns un prétexte pour passer d'un camp à l'autre, afin d'attendre le soleil levant.

L'organisation de ce parti national a bien été pour le plus grand nombre des organisateurs, la plus ignoble farce qu'ait vue le monde politique. Dire qu'il s'est rencontré quelques centaines d'hommes pour se concerter afin de tromper toute une population ; que ces sinistres farceurs se sont engagés à rester ce qu'ils étaient, des rationalistes des annexionnistes, des petits fils de Papineau, et à feindre un dégout pour le libéralisme, c'est quelque chose d'inouï et d'incroyable ! *Dissimuler pour régner.*

Telle était la maxime de Louis XI. Celle des rouges n'en était qu'une imitation. *Dissimuler pour arriver*, se sont-ils dit.

Le parti démocrate, fondé en 1848 avait arboré franchement ses couleurs. MM. Dorion, Papin, Laflamme, avaient plus de courage que les Dorion, les Laflmme, les Jetté, les J. Perrault de nos jours. Ils avaient des principes, et le courage de ces principes. Pleins d'ardeur et de zèle, ils prétendaient nous initier aux beautés du libéralisme, et un beau jour la province de Québec écoutait tout étonnée les premiers chants du libéralisme.

" Démocrates par conscience et Canadien-Français d'origine—disait le manifeste du *Club National Démocratique*, " en 1849—il nous permettait de songer que " les courants électriques de la démocratie qui sillonnent aujourd'hui le monde " civilisé, passeraient inutilement ici faute

« de pouvoir trouver un fil conducteur « sur les terres du nouveau monde..... « Sans le suffrage univers l, quelle sera « la consécration légitime et rationnelle, « des droits du pouvoir ? Sera-ce la goutte « d'huile de la Ste. Ampoule, glissant sur « le front d'un homme, qui le fera souve « rain et législateur de toute une nation ? « Nous avons le malheur de ne pas com- « prendre ainsi le puissant droit de souve- « raineté ; nous prendrons donc la liberté « de préférer très uniment à la huileuse « consécration de Rheims, celle qui, en « février 1848, s'échappait forte et pure de « de la poitrine d'un noble peuple. Les na- « tions ont jadis eu le christianisme, les « sciences, les arts et l'imprimerie qui les « firent civilisées : elles auront mainte- « nant l'éducation populaire, le commerce « et le suffrage universel qui les feront « libres."

Par une singulière coïncidence, ce club libéral s'appelait le Club NATIONAL démocratique. MM. Jetté et Joson Perrault, les pères putatifs du nouveau parti n'auraient rien innové ; ils n'auraient tout au plus que repeinturer un nom qui s'effaçait sur l'enseigne.

Pendant vingt ans le parti libéral, ayant à la bouche les grands mots de liberté, d'affranchissement des peuples, de tyrannie du clergé, essaya de battre en brèche l'édifice de nos institutions nationales. La lutte fut longue ; les défaites ne le rebutaient point. Toujours battu, il se relevait après chaque échec, jusqu'au jour où il resta sur le champ de bataille de 1867.

Les libéraux étaient tellement ancrés dans leurs principes que pour les défendre et les répandre, ils ne reculèrent pas devant un crime de lèse-nation ; ils ne reculèrent point devant la responsabilité de diviser les Canadiens unis jusqu'alors. On aurait cru que dix ans de lutte leur auraient fait sentir l'énormité de leur faute, le mal qu'ils nous faisaient. Point du tout. Périsse la patrie, plutôt qu'un principe disaient-ils eux aussi, lorsque les conservateurs leur demandaient de cesser leur lutte fraticide. C'est la réponse que faisait M. Dorion à Cartier, lorsque ce grand patriote venait lui tendre la main en 1857 et lui offrir un portefeuille de ministre. C'était une noble démarche de la part de Cartier : offrir la paix à so adversaire, une paix honorable pour l'un et l'autre, puisque le vainqueur offrait au vaincu de partager les bénéfices de la victoire.

« Je ne consentirai pas, disait M. Dorion dans son adresse aux électeurs de Montréal, en 1857, pour l'honneur d'avoir un *siége dans une administration quelconque* a sacrifier les opinions et les principes qui m'ont guidé jusqu'à présent, ni où l'humiliante nécessité de contredire mes votes, de reconnaître que tout ce que j'ai précédemment blâmé était bien, que tout ce que j'ai approuvé était mauvais. Si je le faisais, je serait indigne de votre confiance. Je me présente devant vous ainsi que je le faisais en 1854, comme appartenant au parti libéral le plus avancé, celui qui a toujours proclamé les principes les plus conciliants en fait d'union entre les citoyens des différentes origines, les plus larges en fait de liberté civile, politique et religieuse. (Voir Turcotte, le Canada sous Union, page 324, vol II)

Après 1867, M. Dorion, vaincu, mais non dompté, professait ouvertement le libéralisme au Parlement. Il réclamait le suffrage universel, demandait le vote au scrutin secret pour soustraire le peuple à l'influence du clergé et se montrait le libéral de 1857. Mais les chances du parti allaient de mal en pis, et il fallait aviser aux moyens de parvenir quand même. C'est alors que fut trouvée la formule *dissimuler pour régner* et que fut conçu le parti de l'hypocrisie organisée, c'est-à-dire le parti libéral. Le mal s'aggravait de jour en jour et l'organe rouge, le *Pays*, disparut le 26 décembre 1871. On fit alors circuler le bruit qu'il se for-

mait un nouveau parti. On chercha partout de nouvelles recrues, en les alléchant avec un programme trompeur et renié depuis par ses auteurs. On faisait circuler partout la nouvelle que MM. Dorion, Doutre, Dessaulles seraient mis à l'arrière-plan comme dangereux, et que les nouveaux chefs seraient des hommes modérés, religieux, enfin des conservateurs moins le nom. Ces ruses firent des victimes dont plusieurs se sont noblement rachetés depuis et qui nous ont aidé à démasquer nos adversaires. Enfin, le parti était formé ; la *Minerve* en parlait alors et MM. Perrault et Jetté profitèrent d'une de nos erreurs pour annoncer eux-mêmes dans nos colonnes, la formation du nouveau parti. Il est bon aujourd'hui de remettre la lettre qu'ils nous écrivaient alors sous les yeux du public et sous ceux de ses signataires.

Voici cette lettre que nous trouvons dans la *Minerve* du 29 décembre 1871 :

UN NOUVEAU PARTI.

M. le Rédacteur de la *Minerve*,

Sous le titre ci-dessus, vous nous informez, M. le Rédacteur, que nous sommes à la tête d'un mouvement politique qui se fait en ce moment à Montréal, dans le but de créer un *parti national*. La nouvelle n'est pas exacte, et bien que jusqu'ici nous n'ayons qu'à nous feliciter des nombreuses adhésions que rencontre, non-seulement à Montréal, mais dans toute la Province, le programme dont vous parlez, cependant nous croyons devoir vous informer que le choix des chefs ne se fera que lorsque l'association sera au complet et comptera au moins 2,000 membres.

Le *nouveau parti* dont vous parlez, devant avoir bien ôt un organe, nous croyons devoir ajourner jusque là la discussion des mesures qui forment son programme.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos, etc., etc.

L. A. JETTÉ,
J. PERRAULT.

Montréal, 28 décembre 1871.

MM. Jetté et Perrault niaient qu'ils étaient les chefs du nouveau parti, mais en admettaient l'existence

En 1872, le parti national se montra au grand jour, avec son organe le *National* qui dans ce temps là ne parlait que des nationaux, mais jamais des libéraux. M. Doutre devint muet, M. Dessaulles rongeait son baillon dans la crèche du gouvernement et M. Dorion partait pour l'Europe. Les élections se firent sous le drapeau du parti national. Une fois les élections terminées, on vit M. Dorion revenir d'Europe, on lui remit un mandat de député, et en Chambre, il s'en vint sans façon prendre la place qu'il avait laissée libre, disait-on, pour M. Jetté. A mesure que le temps avançait, le *National* parlait de moins en moins des nationaux et de plus en plus des libéraux. Il cessait d'écrire des articles sur le mois de Marie pour reproduire des articles des journaux révolutionnaires de France et admettait M. Dessaulles à sa collaboration. Plus tard, M. Aubin, un libre-penseur, devenait son rédacteur ordinaire et les nationaux passaient dans le journal à l'état de mythes. Après la chute des conservateurs à Ottawa, M. Dorion, un vieux de la vieille, comme disait Alex. Dufresne, M. Fournier et Letellier, deux autres vétérans du rougisme, puis M. Geoffrion, l'ami du clergé de St. Hyacinthe, entraient dans le cabinet fédéral. Où étaient les nationaux qui avaient fait la lutte en 1872 ?

L'an dernier, comme le *National* nageait trop bravement dans les eaux rouges, on fonda un journal qui devait être l'organe d'une fraction du parti de la réforme, libéral-national, le *Bien Public*. C'était l'organe religieux, disait-on,

de la démocratie, dès rouges que le *National* effrayait. Cette année, le *Bien Public* a cru qu'il était inutile de dissimuler davantage. Du reste, il était à l'agonie et, l'heure suprême, c'est l'heure des aveux et des confessions générales. Comme M. Beausoleil allait mourir et qu'il voulait ressusciter au *National*, il avouait qu'il n'y avait plus qu'un parti.

> " Aujourd'hui, il n'y a pas *deux*, mais *un seul parti*, disait-il, qui travaille à assurer un gouvernement sage et honnête. "
> —*Bien Public* du 23 Avril.

Du reste, le fait que M. Beausoleil acceptait d'entrer au *National* prouve surabondamment qu'il n'y a aucune nuance d'opinion ; la forme seule diffère.

La preuve est complète ; nous n'irons pas plus loin. Il ne reste de toute cette comédie, qu'un sentiment de dégoût pour ceux qui l'ont montée dans le but de tromper le pays et faire croire à la conversion de la démocratie, et l'on sort de cette étude de l'histoire contemporaine, en constatant ce fait pénible que MM. Jetté, Perrault et autres, après s'être annoncés comme la tête d'une association nouvelle, ont consenti à être la queue du vieux parti rouge.

Le parti libéral et son but.

Puisque le rougisme n'est pas mort dans la Province de Québec, qu'est-ce donc que notre parti rouge ? C'est un parti qui vise à acclimater parmi nous, les idées révolutionnaires de la radicaille françaises, idées qui ont provoqué quatre révolutions en France, et des bouleversements sans fin dans le reste de l'Europe. C'est un parti que son essence rend l'ennemi naturel de tout ce qui a fait notre force comme nationalité distincte en Canada, nos institutions religieuses et nos institutions politiques ; c'est une réunion d'hommes sans foi dans notre avenir, sans attachement pour tout ce qui nous est cher, et qui rêve notre absorption dans la démocratie américaine.

Le parti rouge fondé sous les auspices de M. Papineau, ne voulait-il pas le suffrage universel, une magistrature élective, la sécularisation des biens du clergé, l'abolition des dîmes, les écoles communes ? Le *club national démocratique* ne se réclamait-il pas des révolutionnaires de France ; l'*Avenir* et le *Pays* n'étaient ils point les échos de la presse révolutionnaire ? Quand notre parti libéral a-t-il déchiré ce programme, quand l'a-t-il renié ? Est ce en 1857, lorsque M. Dorion refusait d'entrer dans le cabinet conservateur pour rester un "*libéral avancé*?" Est-ce en 1867, lorsque le chef de ce parti réclamait le scrutin secret, pour soustraire le peuple à l'influence du clergé et remplacer cette influence par celle des hableurs de la démocratie ? Est-ce lorsque MM. Doutre, Dessaulles et Laflamme se déchainaient pendant ces dernières années, contre les autorités religieuses de notre province ? Non, le parti libéral nourri aujourd'hui les mêmes aspirations qu'en 1848, en 1854 et en 1857. Il n'y a que quelques jours, un anglais protestant nous disait : "Soyez certain d'une chose, c'est que vos rouges cherchent, en ce moment, à se recruter des alliés parmi nous et que le jour où ils se sentiront assez forts, ils arboreront à Québec le drapeau de 1854." Bien aveugles

seraient ceux qui ne partageraient pas cette opinion.

Il y a encore des bonnes gens qui aiment à croire que les révolutionnaires de 57, se sont convertis et qu'ils n'aspirent plus qu'à nous diriger vers nos destinées, comme s'ils avaient les mêmes aspirations que nous. Cela ne nous surprend point.

Les âmes naïves sont de tout temps et de tous les pays : elles croient au danger que lorsqu'il n'y a plus moyen de l'éloigner. Pour leur ouvrir les yeux, pour les faire marcher sur le chemin de Damas, il faut donc leur remettre en mémoire les derniers discours de nos convertis. Commençons par le grand prêtre. Voyons encore une fois comment il traitait le Pape, il y a quelques années. Bien entendu, c'est M. Dessaulles qui parle :

En Europe et en Europe seulement je vois trois hommes soutenus par quelques centaines de privilégiés, tendre leurs bras en avant pour faire rétrograder les générations. Trois hommes y luttent encore au moyen des PROSCRIPTIONS, des cachots, de l'exil, de l'échafaud, des MEURTRES juridiques, des trahisons achetées, de la séquestration intellectuelle, de l'ignorance imposée aux masses, des EXCOMMUNICATIONS et des anathèmes contre le principe fondamental, nécessaire, indéniable de toute organisation sociale régulière. Ces trois hommes : vous les connaissez comme moi. C'est Sa Majesté l'empereur d'Autriche, l'infâme bourreau de la Hongrie et de l'Italie ! c'est Sa Majesté, le czar de toutes les Russies, l'infâme bourreau de la Hongrie, de la Pologne et de la Circassie ! c'est enfin leur AMI et ALLIE le ROI de ROME, le CHEF visible du catholicisme.

Mais, nous répondra t-on, c'est de l'histoire ancienne ; cela date de dix ans. Il a pu s'amender depuis ! Faisons parler M. Dessaulles de 1873 pour voir. Ecoutons le converti. Dans sa grande guerre ecclésiastique, il reproche au clergé de donner son opinion en matière politique, puis il ajoute :

Voilà les *abominations* dont certains prêtres se rendent coupables ! Voilà comme ils abusent IMPUDEMMENT des choses saintes ! Voilà comme ils trompent les *ignorants* au nom de Dieu ! Or de deux choses l'une : ou ces prêtres n'ont pas la foi qu'ils prêchent et se moquent des choses les plus sacrées, ou ils sont dans la plus *épouvantable* ignorance de leurs devoirs ! La dernière élection du comté de Québec nous a montré, une fois de plus, le clergé sous le jour le plus odieux possible ! Car à l'arrogance de son opposition envers le *canaidat libéral*, à la honte des insultes *brutales* et personnelles qui lui ont été adressées en chaire, les curés du comté, à une ou deux exceptions près, ont joint l'HYPOCRISIE et la fausse représentation préméditée des faits !

On nous a souvent reproché de comparer nos adversaires aux communards de France. Rien ne motivait pareille comparaison. Evidemment, ces gens, si sévères, n'avaient jamais lu la plaidoirie de M. Doutre, dans l'affaire Guibord ; ils ne l'avaient jamais entendu faire l'apothéose des sauvages qui ont massacré les jésuites, martyrs de leur zèle et de leur foi en Canada. Eh bien qu'ils l'écoutent aujourd'hui ; qu'ils lisent la belle prose de l'auteur des *Fiancés de* 1812 :

" Il y a dans le monde un cercle d'hommes en conspiration permanente contre tout ce qui fait le bonheur matériel et moral de l'humanité — un cercle d'hommes qui se disent catholiques et qui trente-sept fois ont été proscrits par le pape et les princes de tous les pays catholiques. — Dans ces permutations le génie du mal est passé *du serpent* dans ce cercle d'hommes. Vous le proscrivez, vous le morcelez, vous le tranchez en cent morceaux pour le livrer aux vents destructeurs— et lentement, sourdement, silencieusement ces morceaux se cherchent dans l'ombre, de l'Afrique à l'Europe, de l'Asie à l'Amérique—et le serpent se

recompose avec une recrudescence de venin et de haine contre la société chrétienne, et lorsque vous le croyez disparu pour toujours, enfoncé sous les couches séculaires de l'exécration des hommes vous voyez reparaître sa tête HIDEUSE, vous le voyez étendre autour du tronc et des membres de la société ses replis tortueux et VISQUEUX, pour étouffer le corps et l'âme de sa victime qui est le monde civilisé.

"Les clients de nos adversaires, ce sont les JESUITES; ce sont eux qui avec leur art INFERNAL, plaident ici sous le nom des curés et marguilliers de Montréal et qui en ce moment rient sous cape du bon tour qu'ils jouent à toute la population de la mettre ainsi en émoi, sans que le bout de leurs doigts y paraisse.

"Déjà notre société étreinte dans les *replis* du SERPENT allait expirer sans jeter le cri d'alarme. C'est la main d'un mort qui la rappellera à la vie, c'est Guibord encore gisant sur le sol qui arrachera le masque de la défense. *Honneur soit rendu aux sauvages de ce continent qui avaient commencé à supprimer du sol Canadien la première semence de la sainte société de Jésus ! !*"

Ne dirait-on pas un massacreur d'ôtages ? Que M. Doutre a dû regretter de ne s'être pas trouvé à Paris au temps de la Commune. Il aurait pu crier : Honneur soit aux *sauvages* de la civilisation qui fusillent les prêtres et les évêques! On a vu Jules Vallès, Rozona et les autres scélérats de la révolution imprimer de pareilles atrocités pendant l'effervescence de la révolution, pendant que les fureurs de la guerre civile, les grisaient, les affolaient, mais jamais en temps de calme. Il était réservé à M. Doutre de formuler ces blasphèmes dans le silence de son étude d'avocat pour venir les déclamer devant la justice.

Son collègue dans la cause Guibord, M. Laflamme, lui prêtait main forte.

Dans sa plaidoirie, M. Laflamme s'exprimait en ces termes :

"Acceptez vous ce système qui fait de l'Eglise catholique un pouvoir absolument indépendant de l'Etat ? Il vous mène droit à la théocratie. Car l'Eglise réglant souverainement les choses de la conscience, et la conscience étant mêlée à tout dans les affaires humaines, pour l'honneur de l'humanité, il s'en suit que le souverain des consciences serait souverain absolu. On aura ainsi la TYRANNIE la plus affreuse que les hommes aient jamais redoutée !"

Après avoir dénoncé les circulaires lancées en 1867 par les Evêques pour aider les fidèles à exercer judicieusement leurs droits d'électeurs, M. Laflamme continue :

"Ces faits sont tellement étranges, exorbitants pour cette époque et ce continent, que l'on aurait peine à y ajouter foi, si nous n'en avions tous été les témoins. Rien ne peut constater d'une manière aussi évidente le progrès de cet EMPIETEMENT clérical dans le domaine politique, depuis vingt-cinq ans.

"Laissez se développer ce système d'*aggression* et d'empiètement d'un côté, d'indifférence de l'autre, laisser le clergé maître absolu de contrôler tout, de tout diriger, ajoutez à cela l'immunité des tribunaux civils, et je pense que nous arriverons bien vite à un état de choses où il serait indifférent de conserver aux Catholiques le droit de vote; et qu'il serait moins embarrassant d'en faire le rencensement et de donner au clergé le droit de choisir un nombre proportionnel de représentants pour surveiller la législation dans leur intérêt. Les nations où la suprématie du temporel fut le mieux assurée, arrivèrent au plus haut degré de prospérité et de liberté."

M. Laflamme qualifie comme suit le jugement du Pape, condamnant l'Institut-Canadien :

"Il est pénible de songer qu'un tribunal, un juge quelconque, qui prétend exercer un ministère aussi auguste que celui de retrancher de la communion des fidèles, de priver des avantages de la religion des membres de l'Eglise, puisse adopter et suivre des règles aus-

si étrangères et contraires à toutes les maximes d'éternelle justice !"

Le savant avocat, à la fin de son plaidoyer, s'écrie :

"Jamais, depuis la cession du pays, il ne s'est présenté une occasion aussi urgente d'invoquer ces principes ; car jamais, on a porté aussi loin l'arbitraire et l'OPPRESSION. Des idées nouvelles, étranges nous ont envahi ; le clergé oubliant les lois fondamentales de la constitution qui nous régit, méconnaissant l'autorité établie, affirme partout et en tout sa suprématie !"

Après avoir entendu parler M. Laflamme de la sorte, on comprend l'enthousiasme avec lequel le *Witness*, ce double ennemi du catholiscisme et des Canadiens, a accueilli la victoire de M. Laflamme à Jacques-Cartier en 1872. C'était pour lui le triomphe du rationalisme, du libre-penseur, sur le catholicisme, c'était la victoire de l'Institut sur Mgr. de Montréal. Lisez le chant de triomphe que le *Witness* entonnait le 27 août 1872, en apprenant l'élection de M. Laflamme à Jacques Cartier. Il écrivait :

"Pour ceux qui comprennent la portée, la signification de la lutte dans le comté de Jacques-Cartier, l'élection terminée par le triomphe de M. Rodolphe Laflamme *est la plus importante de tout le Canada.* L'histoire politique de ce pays démontre que c'était un des comtés les plus conservateurs du Bas-Canada. Pendant plusieurs luttes successives, les hommes les plus fort que le parti libéral a pu y envoyer ont été invariablement battus par des adversaires de très mince valeur. Il suffit de rappeler la défaite de M. le Juge Drummond, alors ministre dans le cabinet libéral de 1863, par le Dr. Tassé, maintenant inspecteur des Prisons. Depuis cette époque, d'autres causes s'étaient produites pour décourager de la lutte tout homme du parti de M. Laflamme. Pendant quinze ans l'évêque catholique, criait haro contre tous les membres de l'Institut-Canadien, cette guerre se terminant par le refus d'enterrer Guibord dans le cimetière catholique parce qu'il était membre de cette institution purement littéraire, mais excommuniée. La terreur répandue par ce dernier coup, avait réduit cette phalange à quelques douzaines d'adhérents indomptables de la liberté dans le domaine des recherches scientifiques. Les membres des Communes s'étaient empressés de rompre avec une association condamnée *ex-cathedrâ* comme étant aussi pestilentielle que l'enfer.

Il est impossible d'exagérer la valeur de ce triomphe. Il vaut plusieurs élections et il fait présager des jours meilleurs pour la belle province de Québec. Nous sommes heureux de voir les boulevards de la liberté politique et du progrès défendus par des hommes tels que M. Laflamme, qui n'ont pas perdu courage dans le peuple pendant les jours sombres de son esclavage moral. Cette élection enseignera à nos hommes publics qu'ils n'ont rien à gagner, en se soumettant aux préjugés du moment et qu'ils ne perdent rien en restant fidèles aux grands principes qui guident l'humanité dans ses luttes contre l'ignorance et la corruption. *Palma cui meruit.*

M. Laflamme, un des plus fermes de la vieille école rouge, fut un de ceux qui résistèrent à cette tyrannie. Non seulement il resta fidèle à l'Institut, mais il se jeta au fort de la lutte engagée autour de son drapeau, et prit une position éminente dans la lutte légale suscitée par la mort de Guibord. Tout le monde a admiré ces déclarations hardies des droits contenues dans sa plaidoirie, etc."

Le *Witness* insulte les électeurs du comté de Jacques-Cartier. Pour M. Laflamme, pour les anti-catholiques, l'article que nous venons de citer peut être juste, mais nous devons dire que M. Laflamme n'a été élu que parce que la bonne foi des électeurs a été surprise et que jamais les électeurs ne lui auraient remis leur mandat s'ils avaient su que cet acte leur vaudrait les insultes du *Witness*.

Naïfs de notre province, vous voilà renseignée sur les idées de nos hommes du jour, sur les petits

saints de la démocratie. Mais nous nous attendons de votre part à une nouvelle objection, et à une objection ridicule. Tous ces rouges ne sont pas avancés, nous direz-vous, comme MM. Laflamme, Doutre et Dessaulles, Laframboise, Fournier, Thibeaudeau, Geoffrion et Letellier. C'est vrai, mais soyez certains d'une chose, c'est qu'en temps de crise, ce sont toujours les idées les plus avancées qui dominent la foule. Voyez ce qui s'est passé en France. Sous l'empire Jules Favre, Jules Simon et autres révolutionnaires soi-disant modérés ont semé dans le champ de la démocratie. On disait qu'avec de pareils chefs la république serait digne et loin des excès de 93 et de 48. Qu'est-il arrivé à la chute de l'empire ? C'est la république à la Gambetta qui a prévalu. Jules Simon et Jules Favre n'ont fait que suivre. Bientôt Gambetta lui-même est devenu un *modéré* et la Commune avec les massacres d'ôtages, les pétroleux a pris le haut du pavé. Dans la démocratie, c'est la queue qui conduit la tête. Lorsque vous avez prêché des principes, les prosélytes que vous avez gagnés, en tirent les conséquences extrêmes, et les conséquences extrêmes des doctrines démocratiques, c'est la Commune.

Ce qui s'est passé en France se passera en Canada ; vous en avez déjà la preuve. Le parti rouge est arrivé au pouvoir. Est-on allé chercher les modérés pour gouverner le parti ? Non, on a laissé M. Jetté sur les bords du canal et les rouges, les vieux de la vieille, ont pris la direction des affaires.

Tous les rouges ne sont pas dangereux au même degre, mais ils le sont tous et il n'y en a pas un qui ne professe des doctrines antipathiques à la grande masse du peuple. La jeune génération de rouges qu'on élève, ne jure aujourd'hui que par Gambetta, Castelar et Garibaldi ; ce sont les divinités qu'on vénère au nouveau *club national* et à coup sûr, ce ne sont pas ces illustres démocrates qui leur apprendront à être Canadien dans toute l'acception aujourd'hui reconnue de ce mot.

Soyons bref : les citations que nous venons de faire peuvent se passer de commentaires. Elles en disent plus long que tous les articles que nous pourrions faire. Maintenant, il n'y aura que des niais et des aveugles qui auront le droit d'avoir des doutes sur le compte de notre démocratie.

Mgr. Taché et l'amnistie.

Après avoir écrit notre étude sur la question de l'amnistie, nous avons reçu la brochure de Mgr. Taché sur le même sujet. Nous en publions ici de nombreux extraits, pour montrer ce que pense des grits-rouges le saint prélat. Nous nous contenterons de faire remarquer que cette brochure lui a valu les insultes de la presse libérale ; cependant lorsque Mgr. Taché a cru de voir blâmer Sir John, pas un seul journal conservateur n'a fait entendre la moindre plainte.

OPINION PERSONNELLE DE MGR. TACHÉ. LES MENSONGES DES JOURNAUX ROUGES L'ONT FORCÉ A PARLER ET A FLÉTRIR LA CONDUITE DU GOUVERNEMENT.

A l'occasion des Résolutions, proposées par M. Mackenzie, dit-il, dans un autre endroit, *on a encore*

mis mon nom de l'avant, cette fois, comme tant d'autres, *pour me faire jouer un rôle qui me répugne et que je répudie.* J'ignore si l'on a agi de la sorte *pour me forcer à parler,* mais ce qui est certain *c'est qu'on m'en a imposé l'obligation, et je veux le faire en toute franchise et liberté.* Inutile de dire que *je ne suis pas homme de parti politique.* Il me peine trop d'en voir *tant d'autres l'être, au point de tout sacrifier à de pareilles considérations.* Placé en dehors de toute influence de ce genre, je puis dire ma pensée sans biais et sans détours. A ceux qui trouveraient mauvais que je traite une question qui s'agite dans l'arène politique, je dirai tout simplement : *que ne m'a-t-on laissé tranquille, il m'eût souri bien davantage de m'asbtenir.* Je me permettrai donc d'examiner les Résolutions, *que l'on a dit publiquement que j'approuvais.* Puissent ces réflexions avoir *aux yeux de ceux qui ont affirmé mon approbation, tout le poids qu'ils ont semblé attacher à mon opinion.* Si, à cause de ma position, une opinion qu'on m'a supposée, *leur a paru mériter quelque considération, j'ose me flatter qu'ils ne répudieront pas entièrement une opinion qui est bien certainement la mienne.*

Si je ne songeais qu'à moi, dit Sa Grandeur, je me tairais, ce qui serait et plus facile et plus agréable ; plus agréable pour moi-même d'abord, *et aussi, peut-être pour d'autres, car j'ai la certitude qu'à défaut de mon approbation,* ON AIMERAIT MIEUX MON SILENCE. Ce silence a *été rendu impossible par* LA MAUVAISE FOI INSIGNE. AVEC LAQUELLE ON A FAIT OU SUPPOSÉ UN TELEGRAMME, par lequel *on affirmait une approbation que je n'ai jamais donnée.* Mieux vaut peut-être que j'aie été forcé de parler de suite, sans cela je n'aurais probablement pas écrit : *et il est indubitable que mon silence aurait été considéré comme un assentiment :* Je ne puis pas acquiescer à une demande de BANNISSEMENT, lorsque c'est le PARDON qui a été promis.

LES ÉXAGÉRATIONE CALCULÉES DE LA FAUTE DE RIEL.

L'Honorable Ministre de la Justice (M. Fournier), dit le 12 février, " que les détails de l'exécu-" tion de Scott *qui expliquent le ton* " *sévère des dépêches,* vinrent ravi-" ver les difficultés et en susciter " de nouvelles." Tout le monde sait en effet, que la série de lettres publiées par le *Manitoba Gazette* sous la signature de John Bruce, a eu l'effet prévu, dans un but de vengeance, par celui qui avait acheté le nom de John Bruce pour l'attacher à des détails qu'il savait n'être pas véridiques, mais de nature à empêcher l'esprit public de se calmer et de considérer les choses à leur juste point de vue. John Bruce mis *sous serment, a nié* avoir jamais dit les choses, telles qu'elles ont été écrites et a de plus *affirmé aussi sous serment* n'avoir jamais eu aucune connaissance personnelle de ce qui a été publié en son nom, et pourtant on nous informe que même les dépêches officielles reçoivent leurton de ces faits supposés. *Voilà les tristes résultats des fausses informations publiées par les journaux.* Ce résultat est si naturel que les hommes les plus intègres et les plus intelligents, en subissent plus ou moins la pénible inflence. *Toutes les négations,* quelques vraies qu'elles soient, ne neutraliseront jamais *tout* le mal produit *par une assertion méchante. quelque fausse qu'elle puisse être*

Ces fausses informations ont produit leur effet dans un autre endroit, où il semble encore plus extraordinaire de le constater.

Je n'ai pas besoin de dire que la mort de Scott me peine et m'afflige ; elle m'a causé des regrets plus vifs et plus sincères qu'au plus grand nombre de ceux qui en ont parlé avec violence. Malgré toute la douleur que j'en éprouve, et au risque de m'attirer de nouvelles injures, *je n'hésite pas à dire que je suis convaincu que l'exécution ne s'est faite que parce que ceux qui l'ont ordonnée croyaient avoir droit de le faire pour éviter de plus grands malheurs* ; et si elle s'est mal faite, ce n'est pas précisément parce que ceux qui en ont été chargés n'avaient ni expérience en ces sortes de choses, ni la cruauté, qui supplée à l'habitude de la plus ignoble des professions. Mais il y a loin de là à la barbarie et à toutes les atrocités, *que l'imagination et la haine ont inventées.* Les métis de la Rivière-Rouge sont très éloignés des sentiments barbares et cruels *qu'on leur a supposés.* Ils ont beaucoup moins de tout cela que *ceux qui dans le calme et la réflexion ont travaillé à exciter contre eux les haines et les passions les plus injustes.*

DÉFENSE DES CONSERVATEURS DE MANITOBA CONTRE LES MENSONGES DES JOURNAUX ROUGES ET REMERCIMENTS A CEUX DE QUÉBEC.

Une accusation d'un autre genre mais aussi pleine de fausseté et de malice, vient d'être formulée devant le Parlement. On n'a pas craint d'y dire que si M. Riel est déclaré hors la loi, cela est " dû à MM. Royal, Girard et Dubuc." Si cette accusation venait d'ailleurs, elle pourrait être accompagnée d'un certain degré de bonne foi ; mais celui qui l'a proférée en sait trop pour croire lui même à ce qu'il a affirmé. Au nom de la justice, du bon sens et de l'intérêt de la population, je repousse cette basse calomnie. Les procédés pour décréter la mise hors la loi, ont été conduits d'une maniere si insolite (pour ne pas dire davantage), que le Greffier de la Cour du Banc de la Reine de Winnipeg a cru devoir dégager sa responsabilité, en écrivant aux journaux qu'il n'avait eu aucune participation à ce qui vient d'être fait. Evidemment il y a manigance. C'est à ceux qui ont commandé et exécuté cette manœuvre à expliquer comment la chose s'est faite. Pourquoi accuser MM. Royal, Girard et Dubuc, qui, loin d'être pour quelque chose dans ces procédés aussi extraordinaires dans leur nature que dans leur précipitation, les ont combattus de toute leur force. M. Royal, l'avocat aussi zélé que désintéressé de ceux contre lesquels on a intenté des poursuites ! M. Dubuc, qui n'a accepté la position de procureur-général, qu'à la condition qu'il ne prendrait aucune part dans l'action contre Riel et ses amis, et qui, depuis, n'a accepté d'être avocat de la Couronne, qu'à la condition encore qu'il pourrait conduire la défense de M. Nault. M. Girard, qui, dans le gouvernement et ailleurs, s'est toujours montré l'ami et le défenseur des Métis et de leurs chefs ! On choisit des noms loyalement identifiés à la cause de Manitoba, parce qu'on a besoin de donner violemment le change à l'opinion publique et la distraire des procédés iniques sur lesquels on s'appuie, mais dans lesquels bien certainement les honorables MM. Royal, Girard et Dubuc n'auraient jamais consenti à prendre une part quelconque. Sans vouloir relever toutes les injustices commises, sous le prétexte de nos difficultés, je me crois tenu de dire quelque chose dans le cas actuel, parce que les trois honorables Messieurs que l'on accuse si

faussement sont des premiers canadiens-français qui sont venus se fixer à Manitoba après nos troubles, qu'ils nous y ont rendu des services signalés, et que l'injustice qu'on leur fait est préjudiciable à notre population.

J'ajouterai un mot en faveur d'un autre ami de Manitoba, accusé lui aussi bien à tort, et précisément parce qu'il nous sert avec plus de générosité. Je demande à M. D. R. Masson la permission d'affirmer ici le sentiment de reconnaisance que nous inspire à moi et à notre population, le zèle désintéressé avec lequel il revendiqué les droits de ses compatriotes de Manitoba. Je sais que M. Masson s'occupait du Nord-Ouest, avant de s'occuper de politique. Héritier de l'importante correspondance que l'Honoroble Roderick MacKenzie a entretenue, pendant de longues années, avec un grand nombre de membres de l'ancienne Compagnie du Nord Ouest. M. Masson, en étudiant et coordonnant ces précieux documents inédits, a acquis sur le Nord-Ouest une foule de connaissances que bien peu de personnes possèdent. Naturellement, de pareilles études et l'intérêt qu'elles inspirent, ont conduit M. Masson à s'occuper d'une manière spéciale de la population de la Rivière-Rouge.

Dans ces dernières années, mes relations personnelles avec sa famille, le respect affectueux et la reconnaissance que je nourris pour sa vénérable mère, m'ont mis en contact avec lui d'une manière toute spéciale, il a, par conséquent, pu apprendre une foule de détails, que bien d'autres ignorent, et qui ont augmenté l'intérêt déjà si vif qu'il nous portait. Dans ces relations qui m'ont été si agréables, j'ai eu tout le loisir de me convaincre qu'à des connaissances nombreuses et étendues sur le Nord-Ouest, se joint chez M. Masson le désir sincère de le servir. Je connais les sacrifices nombreux que l'Honorable Membre pour Terbonne s'est imposé en notre faveur, et puisqu'on l'attaque et que même on l'insulte à notre occasion, qu'il nous soit au moins permis de dire qu'il ne travaille point pour des ingrats, et que si jamais l'histoire de Manitoba s'écrit par une main impartiale, son nom y sera consigné en beaux et nobles caractères parmi les amis sincèrement dévoués des Métis français et de toute la population du Nord-Ouest

Merci donc à tous ceux qui nous ont fait du bien ou qui ont voulu nous en faire. Merci à la Législature de Québec d'avoir répondu à l'appel de l'homme de cœur qui, après être venu mettre son talent au service de nos accusés politiques, a invité la Chambre à prendre sur la question du Nord-Ouest, une attitude qui nous a été d'autant plus agréable qu elle a été unanime.

L'amnistie complète aurait été accordée, si on l'avait demandée.

On prétend que Lord Carnavon n'aurait jamais consenti à accorder l'amnistie pleine et simple pour tous. Qui le sait ? puisque déjà le télégraphe annonce que le noble Lord a donné son assentiment aux résolutions de l'Honorable M. A. MacKenzie, qui pourtant sont loin d'être en harmonie avec le dernier paragraphe de sa dépêche. Des hommes aussi distingués que Sa Seigneurie ne sont pas obstinés ; la preuve en est évidente dans la réponse faite à la dépêche du Très-Honorable Comte Dufferin. Ce dernier n'a eu qu'à exprimer son opinion pour le faire approuver sur tous les points par le Ministre des Colonies. Si le gouvernement

canadien avait pris la responsabilité de demander l'amnistie pure et simple, il l'aurait obtenue comme il a obtenu une amnistie partielle. Le gouvernement de Sa Majesté n'aurait pas refusé le gouvernement du Canada, puisque Lord Carnarvon lui-même dit que " cette question ne peut être par- " faitement comprise, dans toute " sa portée, que par ceux qui rési- " dent sur les lieux et qui en con- " naissent familièrement tous les " détails. "

Son Excellence le Gouverneur-Général, en parlant de l'opinion par moi émise, " que le Gouvernement Impérial et Colonial sont liés par les promesses d'Amnistie que j'ai faites, " dit que " l'Administration Canadienne actuelle, est de ceux qui ont *refusé de reconnaître la valeur d'une pareille obligation.* " La dépêche semble donc indiquer que le 10 Décembre 1874, le Cabinet Canadien, malgré le Rapport du Comité du Nord-Ouest, n'avait pas encore reconnu ce que les Résolutions du 11 Février 1875, prouvent qu'il a reconnu depuis. Il faut que, pendant ces deux mois, il soit survenu quelque chose qui a eu encore plus d'effet que le Rapport pour influencer l'opinion du Cabinet d'Ottawa. Ce quelque chose pouvait bien être indiqué au Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, et aurait eu indubitablement sur le Gouvernement Impérial l'influence qu'il a eu sur le Gouvernement Canadien

La conduite du Juge Wood.

Cette réflexion m'est inspirée par l'impression produite par la manière dont les procès politiques ont été conduits à Manitoba, et par des assertions comme la suivante, qui se lit dans la sentence de mort portée contre M. Lépine : " Cher- " chez dans les annales des tribus " barbares qui rôdent depuis des " siècles dans les vastes prairies " du Nord-Ouest, et vous ne trou- " verez rien de comparable à votre " sauvage atrocité ! " Cette phrase a dû être préparée longtemps à l'avance, car dans les témoignages contre M. Lépine il n'y avait rien qui pût la justifier. Si celui qui a prononcé ces paroles avait ignoré ce qui s'est dit dans le milieu où il a vécu, avant de venir à Manitoba ; si ses idées sur les troubles du Nord-Ouest ne s'étaient formées qu'à la Cour du Banc de la Reine de Winnipeg, il n'aurait pas tenu ce langage. Un excès conduit à un autre, comme on le voit dans la phrase suivante, prononcée dans la même circonstance : " Pas un " seul individu n'a jamais osé dire " ou écrire une seule phrase, je ne " dis pas pour justifier, mais mê- " me pour pallier, atténuer, excu- " ser ou expliquer son atrocité." S'il était possible, en octobre dernier, d'ignorer qu'il se fût dit ou écrit quelque chose en ce sens, on a pu l'apprendre depuis. Ainsi va le monde ! Les départements, les gouvernements et même les tribunaux subissent des influences, comme celles que font naître les lettres de l'infortuné John Bruce et autres données qui n'ont pas plus de valeur réelle.

L'amnistie incomplète offerte par M. Mackenzie, exceptant Riel et Lépine.

Je dois avouer, dit Sa Grandeur, qu'une pareille restriction me désappointe autant qu'elle m'étonne. On affirme qu'il faut une amnistie, parce qu'en 1870, des promesses ont été faites à plusieurs personnes distinguées de Manitoba, parce que l'Archevêque Taché, de bonne foi, fit les mêmes promesses au nom du gouverment Impérial ; que ces promesses n'ont point été

désavouées ; et que l'acceptation de ces promesses a facilité l'acquisition du territoire du Nord-Ouest ; et, chose étrange, on exclut du bénéfice d'une amnistie pure et simple ceux précisément qui en ont reçu l'assurance d'une manière *plus explicite, plus directe et plus personnelle ;* ceux qui, se reposant sur ces promesse, *ont déterminé leur compatriotes* à les accepter, et par cela même à cesser toute résistance.

RECULADE DES ROUGES SUR LEUR COMPLICITÉ.

On demande une aministie, parce qu'en 1871 Messieurs Riel et Lépine ont personnellement été invités à prendre les armes, qu'ils l'ont fait ; que le Lieutenant-Gouverneur a échangé avec eux des poignées de main et inspecté les troupes, sous leur commandement, et ce sont précisément ces deux Messieurs que l'on exclut seuls du bénéfice de l'aministie générale, que leur conduite a, dit-on, méritée.

On demande une amnistie, parce qu'en 1872, MM. Riel et Lépine ont été priés, au nom des autorités, de s'expatrier pour un temps : et que l'un d'eux a procuré un siége en Parlement à un des Ministres fédéraux ; et ce sont précisément MM. Riel et Lépine que l'on bannit des Possessions Britanniques, et cela pour cinq ans, période fixée évidemment pour que celui qui a fait élire Sir George pour le dernier Parlement, ne puisse ni prendre son siége dans le Parlement actûel, ni se faire élire pour le prochain Parlement.

L'intérêt du pays veut que l'on termine la difficulté, et on l'a laissé sans une solution complète : l'honneur du pays veut que les promesses faites soient accomplies, et on déclare qu'on les sacrifie en partie. Puis.....*je ne sais qui suppose un télégramme de Monseigneur Taché, qui approuve tout cela.*

Je suis extrêmement peiné de me trouver encore une fois en contradiction avec ceux qui sont au pouvoir ; je sais que la liberté que je prends, en exprimant ainsi ma pensée, peut avoir des inconvénients, et que je puis avoir à en souffrir, néanmoins, je ne crois pas devoir me taire. J'ai trop peu d'expérience dans l'art des expédients, *pour en accepter un qui me paraît ni honorable ni juste.*

Cette idée de reculade que m'inspire le vote sur les Résolutions, dit-il, *est confirmée par l'attitude des feuilles publiques et des orateurs qui, amis de la veille sont devenus les ennemis du lendemain au point de commencer immédiatement le vote à insulter les Métis que, jusque là ils avaient prétendu défendre avec courage et sincérité. Quelle humiliation*, si, pendant les cinq années qui vont suivre, *certains journaux*, soi-disant amis, *allaient s'efforcer de justifier l'attitude prise*, pendant les cinq années passées, par certains autres journaux, trop évidemment hostiles !

LA DEMI-AMNISTIE QUE NOUS AVONS, NOUS LA DEVONS AUX CHEFS CONSERVATEURS.

Les quatre considérants qui motivent les Résolutions, établissent donc, d'une manière péremptoire, que SI NOUS AVONS UNE AMNISTIE MÊME PARTIELLE, CELA N'EST DU QU'A LA CONDUITE DE SIR G. E. CARTIER, DE L'HONORABLE ADAMS GEORGE ARCHIBALD, DU TRÈS HONORABLE SIR JOHN A. McDONALD ET DE SES COLLÈGUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. *Il est évident que l'Hon. M. MacKenzie et ceux qui ont voté pour ses résolutions ont affirmé solennellement*

que les promesses faites en 1870, les services militaires demandés et acceptés en 1871, la prière de laisser le pays et d'élire Sir George en 1872, ainsi que les assurances de Sir John A. MacDonald à ses collègues et à leurs amis en 1873, *sont les seuls motifs qui les ont déterminés à demander une amnistie quelconque en* 1875. *Ce fait est assez patent pour qu'il ne soit pas besoin d'une enquête pour le constater.*

LA CORRUPTION DES PURS.

Il y a plus de vingt ans que les libéraux combattent le parti conservateur au nom de la pureté politique.

On sait ce qu'ils ont fait depuis qu'ils siègent sur les banquettes ministérielles. Leur arrivée même au pouvoir a été un immense acte de corruption. Ils ont acheté leur propres collègues de la députation afin de faire tourner contre le gouvernement de Sir John A. Macdonald la majorité qui devait le supporter. C'est ainsi qu'en accaparant M. Burpee, ils obtenaient du coup le support des deux Burpee, de M. Pickard et M. Killam, tous parents et unis en family compact. On sait ce que les Burpee ont voulu faire payer à la Province. On a offert de l'argent, des places et des honneurs à pas moins de quinze députés pour obtenir leur vote contre l'ancien gouvernement.

Si l'on jette un regard sur leurs élections, l'on trouve trente ou quarante de leurs élections annulées pour corruption. Dans quelques comtés, la corruption a été gigantesque. Il y a eu une course entre MM. Boyer, Jodoin et Huntingdon à qui dépenserait le plus. Tandis que l'un dépensait $25,000 dans son comté, l'autre y jetait $30,000, tandis que le troisième y mettait $40,000. Les enquêtes judiciaires même ont prouvé que le comité central de Montréal envoyait de l'argent dans les comtés par somme de $9,000 à la fois pour un seul candidat.

Qui ne connait aujourd'hui la corruption de ces Messieurs.

Prenez leur président honoraire, M. Holton, qui en votant pour une mesure du Grand-Tronc que tout son parti combattait, mettait dans sa poche la somme de $100,000 et se le laissait dire en pleine face par M. George Brown sans rougir ; ou bien lorsqu'au moyen des fonds des pauvres amassés dans la Banque d'Epargne, il mettait dans sa poche une autre somme d'au moins $20,000 ;

Prenez leur président actif, M. L. A. Jetté, qui a voulu d'un seul coup, comme nous le verrons plus tard, escamoter $325,000 du coffre public ;

Prenez le chef du cabinet, M. MacKenzie qui a tout changé le parcours du Pacifique et en a fait un projet ridicule tout simplement pour faire passer le chemin à traver ses terrains miniers du Lac Supérieur. Par l'ancien tracé, le Pacifique passait à 50 milles de ces terrains, qui, quoiqu'on en dise, existent à environ 80 milles du Lac Supérieur. Nous en indiquerons la place sur la carte à tous ceux qui désireront la voir, de même que l'on en trouve la description dans la *Gazette Officielle* du Haut-Canada de 1874, avec les noms des propriétaires y compris celui de M. MacKenzie ;

Prenez l'ancien chef de la sec-

tion Bas-Canadienne, qui après avoir signalé pendant vingt ans comme un acte de corruption le fait que le gouvernement nommait pendant le cours de leur mandat des députés à certaines places salariées, se nommait, lui-même, Juge en chef de la cour d'appel ;

Prenez un autre des ministres M. D. A. McDonald qui se nomme Lieutenant-Gouverneur d'Ontario ;

Prenez M. Huntington, un autre ministre qui au rôle d'espion à uni celui d'entremetteur de spéculations véreuses sur les mines empochant du coup quelque $200,000 ;

Prenez M. Laflamme, leur whip per-in, un futur ministre et l'un des principaux membres de leur comité;

Prenez M. Laframboise, un autre membre de leur comité, propriétaire de leur principal journal ;

Prenez M. F. G. Marchand, l'un des ornements de leur parti à Québec et propriétaire d'un journal ;

Prenez M. Wilfred Provost ex-député détroné par la corruption, mais l'un des chefs les plus consciencieux du parti rouge ;

Prenez M. Honoré Mercier, aussi ancien député, orateur à la mode dans le camp rouge, tous cinq avec M. Jetté englobés dans la tentative de corruption la plus immense qui se soit vue ;

Prenez M. L. O. David, propriétaire de leur second organe à Montréal, convaincu d'avoir voulufaire extorquer, moyennant 20 p. 100, la somme de $60,000 de la corporation de Montréal ;

Prenez leur grand chef d'Ontario, M. George Brown, propriétaire du *Globe*, nommé depuis sénateur, qui renonça à son opposition au subside de $300,000 par année à la compagnie Allan, moyennant un emprunt de $20,000 de Sir Hugh Allan.

Prenez M. Burpee, un autre des ministres qui voulut extorquer au public par la vente des terrains de Fredericton, en payant $6,000 ce qui valait $100,000 la somme de $94,000 ;

Prenez un autre membre actif de leur comité d'élection, M. J. R. Thibeaudeau qui voulut profiter du prétexte qu'un nommé R. Thibeaudeau demandait des limites, pour intimider le Commissaire des Terres de la Couronne, et tenta par acte notarié de s'approprier des biens publics qu'il estimait lui même à $400,000 ;

Prenez en bloc tout ce parti qui voulut acheter le vote et l'influence du Grand-Tronc pour les élections de 1863, en offrant de lui payer à même le coffre public, la somme de $100,000 ;

Prenez ce parti en bloc, lorsqu'en 1862, dans le but de punir des adversaires politiques et de faire du favoritisme en faveur d'autres Banques, il renversa la banque du Haut-Canada et fit perdre à la province la somme de $1,-200,000 ;

Prenez M. Mackenzie dans ses tripotages quotidiens, tantôt en enlevant le contrat à un contracteur alors en ouvrage sur la Gatineau, pour le donner à l'un de ses favoris, en faisant payer à la province un extra de $1,600 ; tantôt en donnant aux parents et amis de M. Geoffrion des contrats pour creusage dans la rivière Yamaska à des prix plus élevés que ceux fixés par les ingénieurs ; tantôt en mentant effrontément à la Chambre, à propos du canal Lachine et des terrains de Fredericton, spéculation qu'il voulait par là même protéger ;

Prenez les rouges du Bas-Canada qui dans l'espoir de conserver leur patronage, comme MM. Geoffrion, Fournier et Letellier, d'avoir des places et des jobs comme MM. Jetté, Laflamme et autres ou

dans le but de remercier les grits de faveurs accordées comme M Fabre que l'on a nommé sénateur, ont vendu la justice au fanatisme du Haut-Canada, en excluant Riel et Lépine de l'amnistie ; ont vendu leurs croyances religieuses au fanatisme du Nouveau Brunswick, en combattant les projets et les motions de ceux qui ont voulu venir à leurs secours ;

Voyez ce parti de l'hypocrisie organisée, qui battait Sir George E. Cartier en 1872, sous le prétexte qu'il ne donnait pas le Pacifique à Montréal, et qui, cette année, a félicité M. MacKenzie de nous avoir enlevé le Pacifique, en mettant le terminus hors de notre portée ;

Voyez ce parti de l'hypocrisie organisée qui, feignait de renier M. Dorion en 1872, pour mieux s'imposer à la confiance du peuple, et qui, l'année suivante, le proclamait comme son chef ;

Voyez ce parti qui compte l'Institut-Canadien dans son sein et qui a débutê par vouloir asservir le clergé et les communautés religieuses ; a passé par la cause Guibord, et a fini par déclarer par la bouche de M. Dorion, qu'il fallait le scrutin secret pour soustraire le peuple à l'influence du clergé ;

Mais avant tout prenez acte de ce :

JOB DU CANAL LACHINE

que nous allons maintenant expliquer aussi succintement que possible.

Le 17 avril 1874, M. Béique (agissant comme procureur de MM. Laflamme, M. P. et chef de la société légale Laflamme, Huntington et Laflamme, de Montréal, Jetté, M. P., Prévost, M. P., pour les Deux-Montagnes, et quelques autres,) acheta de Isaac P. Wilson, de Montréal, les lots 1913 et 3,412, du plan cadastral de la paroisse de Montréal, contenant 1,172,973 pieds de terre près du canal Lachine actuel, et s'étendant à l'ouest du pont de fer

Le prix convenu était de $140,000, $20,000 étant payées comptant et la balance en longs accomptes à 7 par cent. Cet achat a été enrégistré le 16 mai.

Les mêmes achetèrent aussi les lots 34, 131 et 314, contenant 44 arpents, de MM. James S. Evans et G. W. Stephens, de Montréal, au prix de $100,000 dont $15,000 comptant et la balance en paiements éloignés avec intérêt de 7 par cent.

I.

ETRANGE COINCÏDENCE.

Le 18 avril 1874 (le lendemain du jour où M. Bëïque avait acheté les terrains ci-haut en premier lieu mentionnés,) l'Hon. M. Alexander MacKenzie soumit à la Chambre son rapport annuel sur les Travaux Publics.

Ce rapport contenait ce qui suit à propos du canal Lachine :

La commisssion spéciale a recommandé, dans son rapport, que le canal actuel soit élargi de 100 pieds ; mais lorsque la question de mettre cette suggestion en pratique s'élève, d'autres considérations se présentent.

" La quantité de trafic qui passe à travers ce canal est immense, et rendrait les travaux, en été, sinon impossibles, du moins d'une difficulté si grande qu'elle devrait faire augmenter de beaucoup les demandes des contracteurs. *En considération de cette difficulté très possible, il a été préparé un projet d'élargissement,* SOUS FORME D'UN PLAN DE CANAL SÉPARÉ LONGEANT LE CANAL ACTUEL, ET SÉPARÉ DE CE CANAL PAR UN FAIBLE INTERVALLE.

" On croit que ce projet sera en réalité le plus expédient et qu'il aura l'avantage direct de ne déranger en rien le commerce.

"Le département a aussi suggéré qu'il serait de l'intérêt du commerce de donner à ce canal une largeur de 200 pieds, depuis la Côte St Gabriel jusqu'au Hâvre de Montréal.

Le besoin d'un espace plus considérable

sur cette importante section, est très grand, parce qu'elle forme le premier anneau de la navigation par canaux avec le port de Montréal, et par là avec l'Océan.

"Il a été aussi question, à propos de l'autre extrémité du Canal Lachine, au Lac St. Louis, de savoir s'il serait convenable d'augmenter les accommodations du hâvre actuel ou de construire un bassin complètement indépendant avec des écluses additionnelles en remontant le courant.

Le département n'a pas *encore pris aucune détermination sur ces différentes questions qui sont actuellement sous considération.*

" *On considère, cependant qu'elles sont d'une imporance assez grande pour justifier l'allusion qui leur est faite.*

" Pour ce qui regarde les explorations relatives à l'élargsement du canal, le *travail est compélté et les cartes seront bientôt prêtes, de manière à ce qu'on puisse en dresser un plan*, dès que les estimations du coût seront faites et que les travaux préliminires seront dans une condition convenuable.

On se demande quels étaient ces *plans* annoncés par M. MacKenzie dans son rapport.

Chose singulière, extraordinaiae, incroyable, MM. Jetté, Laflamme et Cie., achètent exactement du côté et à l'endroit où le gouvernement devait dans ces plans mêmes annoncés par M. MacKenzie, prendre 250 pieds de terrain. Car, M. MacKenzie les avait en sa possession depuis le mois de Janvier. Voici cette partie du témoignage de M. Sippell donné par lui sous serment dans le procès de Jetté *vs.* McNaughton :

J'ai fait une exploration pour l'élargissement projeté du Canal Lachine. Je n'avais aucune instruction de faire ce plan, mais ce travail faisait partie de ce que j'avais à faire. (Voici un plan de la nouvelle coupe projetée. (Ici, M. Sippell montre un plan sur lequel on voit cette coupe). La barre rouge indique la nouvelle coupe et la ligne bleue indique le canal tel qu'il est aujourd'hui. J'ai aussi un plan montrant l'étendue de la propriété des demandeurs, que l'on devait demander pour servir à l'élargissement du canal. CETTE ÉTENDUE DE TERRAIN VARIE DE 200 A 250 PIEDS

Je crois que c'est en Janvier 1874 *que j'ai soumis les plans de la nouvelle coupe au Département des Travaux-Publics.* Ces plans ont été faits dans mon bureau. On a pu les y voir, quand on les faisait. Je ne sais pas si MM. Jetté et Laflamme les ont vus. Depuis le mois de Janvier 1874, ces plans ont été à Ottawa.

.....

J'avais instruction d'examiner les meilleurs moyens qu'il y avait à prendre pour l'élargissement du canal Lachine. Je ne sais pas combien il y a de temps que l'on a décidé de l'élargir. *J'ai proposé deux plans : l'un pour l'élargissement du canal actuel, et l'autre, pour la construction d'un nouveau canal. Ces deux plans ont été proposés au gouvernement au mois de Janvier* 1874. *On n'a mis à exécution aucun de ces plans.*

Les plans étaient dans notre bureau, *et nous ne pouvions empêcher le public de les voir, bien que nous n'eussions pas l'idée de les montrer.*

On ne saura probablement jamais comment MM. Jetté, Laflamme et Prévost sont arrivés à la connaissances de ces plans. Les fausses déclarations de M. McKenzie en chambre nous font comprendre qu'il lui en coute peu d'altérer la vérité. Mais personne au monde ne pourra détruire les rapprochements écrasants que nous venons de faire.

Continuons :

II.

Moyen de donner une valeur factice aux terrains.

Ces Messieurs ont acheté les terrains en question. Il s'agit de trouver un moyen de les revendre au gouvernement aussi cher que possible.

Ayant acheté 1,172,973 pieds de terrain pour la somme de $140,000 et 44 arpents, c'est-à-dire 1,619,200 pour $100.000, ils avaient un total de 2,792,173 pied pour $240,000 : soit 8½ du pied pour le tout. La difficulté était de donner une valeur factice à ce terrain et d'en quadrupler la valeur pour l'expropriation.

Ils imaginent une vente à l'encan pour le 10 Octobre de la même année. Les anonces et réclames ordinaires sont publiées et les plans faits d'une manière régulière.

Mais voilà que le jour même de la vente, le 10, éclate la nouvelle que le gouvernement aurait besoin d'une lisière de près d'un arpent et demi de large sur tout le parcour du terrain, savoir, un mille de long. Voici ce qu'on lisait dans le *Herald* du 10 :

AVIS SPECIAL.

" PROPRIÉTÉ DE MM. J. L. CASSIY, L. A. " JETTÉ, T. ARPIN, R. LAFLAMME *et al.* " *Les propriétaires ayant été notifiés* " *qu'une lisière de ce terrain de* 225 *à* 250 " *pieds de large est requise* POUR L'ÉLARGISSEMENT DU CANAL LACHIEE, la public " est respectueusement informé que les " plans de la propriété ont été changés en " conséquence, et qu'une réserve de la " lisière ci-haut mentionnée sera faite " à la vente sur chacun des lots faisant face au canal. Jusqu'à la date " de l'expropriation, les acheteurs auront " le droit de communication avec le bord " du canal par telle portion réservée, déduction faite de telle réserve, lots restant d'une profondeur variant de 200 à 250 pieds.

" BENNING & BARSALOU.

C'était jeter un appât considérable à la spéculation pour trois raisons importantes :

1o. L'annonce que le gouvernement aurait besoin de 250 pieds de terrain donnait à entendre que ce serait pour des bassins. Il devait naturellement en résulter un grand trafic sur cette portion du terrain ;

2o. Comme des lots de 450 pieds de profondeur ont la moitié moins de prix que des lots de 200 pieds de profondeur, parceque le milieu de ces lots ne peut être utilisé, le fait que ces lots devaient être réduits à 200 pieds leur donnait beaucoup plus d'importance, parce qu'il n'y aurait pas de terrain perdu ;

3o. comme les vendeurs accordaient 10 années de délai aux acheteurs, qui n'auraient que 10 p. 100 à payer par année, et que d'un autre côté, l'on sait que lors qu'un gouvernement achète, il paie toujours comptant, la somme que le gouvernement aurait donnée pour ces 250 pieds aurait libéré les acheteurs de tout paiement pendant cinq ou six années.

III.

LES PUFFERS.

Mais dans la crainte que tous ces avantages réunis ne pussent suffire à faire monter les prix proportionnellement à leur désir de faire de l'argent, ils s'entendirent avec des amis pour mettre de fauses enchères sur les lots. Lisez l'enquête :

Voici ce que dit M. Barsalou, l'encanteur :

Je n'ai pas enchéri moi-même au dit encan. JE CROIS QU'IL Y AVAIT DES GENS POUR PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ ; c'est-à-dire des ENCHERISSEURS POUR LA FORME. *M. Crevier, je crois, était de ceux-là, ainsi que MM. Chs. E. Parisseau et Talmosse. C'est M. Beïque, un des demandeurs, qui m'a dit que c'étaient des enchérisseurs pour la forme.* Ces messieurs ont non-seulement enchéri, mais ils sont devenus derniers enchérisseurs et des lots leur ont été adjugés. La liste des enchérisseurs publiée dans le *Herald* au mois d'octobre dernier, est exacte quant aux noms, à la quantité de terrain acheté et aux prix payés. *M. Beïque m'a dit qu'il y avait des lots qui avaient été achetés par ces messieurs pour les propriétaires.* De cette manière, les propriétaires retiraient ces lots de l'enchère publique, par l'entremise de leurs amis. Se seul contrat qui a été passé à ma connaissance, est celui de M. V. Hudon, pour $160,000.

M. Crevier, l'un des compères, vient dire à son tour :

J'ai été demandé par M. Beïque, de mettre snr les lots en question.

Je ne suis pas certain si M. Beïque m'a indiqué quelques lots en particulier. *Il m'a donné des prix pour les petits lots en arrière et les grands lots sur le canal* Je ne crois pas qu'il m'ait limité la quantité de lots sur lesquels je devais enchérir ; je

crois que je ne devais pas surpasser trois ou quatre. On m'a adjugé des lots pour $14,000 environ. J'ai signé le livre comme les autres adjudicataires. *Aux yeux de tous, je passais pour un adjudicataire* DE BONNE FOI, mais je ne l'étais pas. Je ne me suis pas occupé s'il y avait d'autres enchérisseurs comme moi. M. Béïque ne m'a pas présenté aux autres personnes qui devaient protéger la vente, c'est à-dire qui devaient enchérir pour la forme.

M. le Capt. Molson, dit :

J'ai mis l'enchère sur des petits lots qui ne m'ont pas été adjugés. Un lot m'a été adjugé par erreur, *ma s sur la représentati m que cela ferait beaucoup de tort à la vente si je disais que je n'avais pas mis dessus.* je signai dans le livre. ON NE M'A JAMAIS DEMANDE DE COMPLETER CET ACHAT. J'ai entendu dire lors de la vente et après qu'il y avait une personne de nommée pour protéger la vente. *M. Crevier m'a dit qu'il était là dans ce but.*

M. Béïque dit :

A l'assemblée des propriétaires, qui a eu lieu la veille de l'encan, j'avais pris note de différents prix que nous considérions être la valeur des propriétés en question. A l'encan, *j'ai demandé à MM. C. E Pariseau, J. W. Crevier et peut-être à M Edmond Beauvais de mettre sur les lots qui leur ont été adjugés, tel que le livre de l'encanteur l'indique ;* mais des prix moindres que ceux qui avaient été fixés par les propriétaires comme étant la valeur de ces lots. Je leur ai dit de ne pas mettre sur les lots indistinctement ; je leur ai dit de racheter pour moi ces lots. Je ne leur ai dit cela qu'au moment de la mise à l'enchère de chacun de ces lots.

Par " moi " je n'entends pas les vendeurs en général.

Les lots sur lesquels ces messieurs ont mis, sont mentionnés au livre de l'encanteur. Ce sont les l ts Nos. 160, 161, 140, 148, 149, 150, 141, 139, 29, et peut-être 31. J'avais demandé à M. Pariseau de racheter pour moi les Nos. 160 et 161, pour moins de 25 centins le pied, et peut-être même pour 20 centins le pied ; car il me semble que dans un cas, il a dépassé la limite que je lui avais fixée.

M. Careau, avocat de St. Jean dit :

J'étais à l'encan le 10 octobre dernier. J'ai m s sur les lots qui m'ont été adjugés, savoir : nos. 16 et 30. J'ai reçu une circulaire, m'invitant d'aller à l'encan. Quelques jours avant, M. Paradis m'a demandé si j'y allais ; j'ai répondu que je me proposais d'y aller. Peut-être M. Marchand m'a t-il demandé la même chose. J'y ai été.

Le premier lot, je l'ai acheté de bonne foi. M. Paradis m'a demandé de mettre une enchère de 21 cents sur le deuxième lot, me disant qu'il le prendrait s'il m'était adjugé. C'est le lot No. 30. Je ne suis pas adjudicataire, de bone foi, pour ce lot. Devant le public, j'ai passé pour adjudicataire du lot no. 30.

Jamais, on ne m'a demandé de signer le contrat pour ce lot no. 30. On m'a demandé de signer le coutrat pour le lot uo. 16. C'est M. Paradis qui me l'a demandé.

Voici le témoignage de M. Frigon :

J'étais, le 10 octobre, à l'encan des terrains des demandeurs, le long du Canal. *J'ai enchéri sur le lot No. 12. et sur le lot voisin, qui est le lot No. 13. Le No. 12 est le lot acheté par M. McNaughton le défendeur.* Je n'ai pas été spécialement demandé par les demandeurs d'assister à cet encan. M. J. L. Cassidy, m'a invité d'y aller. Il ne m'a rien dit de particulier, dans le cas où j'achèterais. Il ne m'a pas dit que si j'achetais, tout s'arrangerait bien *; mais il m'a dit : si l'on vous adjuge des lots ne dites rien, signez et n'ayez aucune crainte.* J'ai été le dernier enchérisseur du lot No. 13, à 35¼ cents le pied. *Aucun des demandeurs ne m'a dit de signer le livre.*

Je ne me rappelle pas que M. Cassidy m'ait demandé de passer le contrat. *J'étais acheteur de bonne foi dans un sens et non dans l'autre.* M. Cassidy m'avait dit de rester près de l'encanteur. Il m'avait dit aussi, : " *Si l'on vous adjuge des lots, signez sans crainte, tout s'arrangera bien.* "

M. H. Hogan, de Montréal, agent d'immeubles, est assermenté et interrogé :

J'étais à l'encan du 10 octobre dernier. J'ai enchéri sur un seul lot. Je crois que c'est le No. 15 qui m'a été adjugé. J'ai signé le livre d'encan. J'avais un ordre pour acheter le lot, au dessous de 40 cts. le pied. Je l'ai acheté pour M. L flamme, l'un des demandeurs en cette cause. Le lot en question est le No. 15, près des lots du défendeur J'ai signé le contrat en mon nom. On m'a demandé de le faire. Je n'ai pas payé. Il n'a pas été payé d'argent. Je de pourrais pas vous dire

s'il a été payé un dixième. On peut voir dans l'acte passé par M. Brault notaire de la Compagnie.

Aujourd'hui, je considère que le lot est encore à M. Laflamme. J'ai sa parole qu'il prendra le titre quand je l'exigerai.

L'enquête s'ajourne jusqu'à samedi matin, 8 mai prochain.

M. l'Echevin Chs. Desmarteau, commerçant de Montréal et l'un des associés de M. Jetté, est assermenté et interrogé :

J'ai reçu, des amis, des invitations d'assister à l'encan. Je n'ai donné d'instruction à qui que ce soit.

J'ai été chez M. Victor Hudon et l'ai invité de venir à l'encan. En même temps je lui ai porté un plan des terrains.

M. Hudon m'a dit qu'il pensait venir à l'encan et que, peut-être il achèterait des lots. Il m'a demandé si je voulais me mettre en société avec lui, M. Giraud, son gendre, et M. Gilbert Provost, d'Hochelaga, pour acheter des lots. J'ai répondu que je n'avais pas d'objection d'entrer pour un quart daus la société, si le terrain n'était pas trop cher. M. Hudon a acheté plusieurs lots.

Quelques jours après la vente, notre société était formée telle que projetée,

Le 10 octobre, avant l'encan, j'ai vu MM. Giroux et Prévos, en compagnie de M. Hudon. Nous nous sommes rencontrée au bureau de ce dernier. Il a alors été entendu que si nous achetions trois ou quatre lots, ce serait pour la société, que chacun de nous y irait pour un quart, Il n'y a rien eu de déterminé au sujet des lots que nous devions acheter. Il n'a pas été question de savoir qui de nous devait enchérir. C'est M. Hudon qui a enchéri et qui a acheté en son propre nom. C'est lui qui a signé le livre de vente.

M. Joël Leduc dit de son côté :

J'étais à l'encan du 10 Octobre dernier, j'ai enchéri à cet encan sur plusieurs lots, les grands lots sur le canal *J'ai été demandé par M. Jetté, l'un des demandeurs, pour enchérir.*

Q.—Qu'est ce que M. Jetté vous a dit à ce sujet ?

R.—Il m'a demandé sur les lieux, à l'encan, de mettre sur les premiers lots qui se vendraient sur le canal *afin de ne pas les laisser sacrifier.*

(Ces terrains coûtaient 8½ centins du pied.) Il m'avait fixé un prix qui était de trente quatre à trente cinq cents le pied. Je ne devais pas laisser adjuger les lots pour moins.

Q.—Avez-vous ainsi enchéri par suite de ce que Mr. Jetté vous a dit ?

R.—Oui..... j'ai enchéri et je suis devenu adjudicataire pour les demandeurs.

.....

.....

Je n'ai pas fait rapport à M. Jetté de ce que j'avais fait à l'encan, et il ne me l'a jamais demandé.

.....

.....

Je n'ai enchéri en tout que sur quatre lots sur le canal, les deux qui m'ont été adjugés, celui de M. Carreau et celui de M. Hogan, (Puffers contre Puffers.)

Si je n'eusse pas compris que le canal devait s'élargir de ce côté là, il aurait pu se faire que je n'aurais pas offert de garder les lots.

IV.

Comment ces messieurs ont obtenu les informations officielles.

La manière dont ces messieurs s'y sont pris pour obtenir du gouvernement des informations officielles n'est pas moins intéressante que leur mode de vente. Ils commencent par écrire ce qui suit au gouvernement :

Montréal, 17 Sept., 1874

Hon. Alex. MacKenzie,

Ministre des Trav. Pub.,

Ottawa.

Monsieur,

.....

.....

Ci-inclus un plan de la propriété. Nous prenons aussi la liberté de vous informer que c'est notre intention de vendre à l'encan une portion considérable de cette propriété en lots dans quelques jours, et comme nous sommes informé que le gouvernement *aura besoin* d'uue lisière de ce terrain pour l'élargissement du Canal, il POURRAIT SE FAIRE *que le gouvernement trouvât* PLUS CONVENABLE *d'exproprier* un seul propriétaire, au lieu d'un ou deux cents. Comme cette vente va multiplier considérablement les frais et troubles d'expropriation, nous pensons qu'il est juste d'attirer l'attention du gouvernement sur ce fait, afin *de lui fournir l'occasion* D'ÉVITER cette augmentation de

frais et de PRENDRE TELLE ACTION qu'il pourra juger convenable dans les circonstances.

R. LAFLAMME,
J. L. CASSIDY,
L. A. JETTÉ.

Que fait le gouvernement ? Au lieu de retenir le terrain et d'y faire passer immédiatement les arbitres pour en établir la valeur actuelle, comme le gouvernement conservateur avait fait pour le canal Welland, il donne l'ordre à son ingénieur, M. Sippell, de mettre les spéculateurs au courant de tous les plans du gouvernement. C'était les autoriser à demander plus cher au gouvernement en profitant de ces informations pour inspirer au public une plus haute idée de la valeur de ces terrains. Voici cet ordre :

Ottawa, 30 Sept. 1874.

J. G. SIPPEL,
Montréal,

MM. Quinn et Cie. proposent de vendre un terrain situé sur la rive Nord-Ouest Canal, depuis le chemin de la Côte St. Paul jusqu'aux limites de la ville, terrain appartenant autrefois à Stevens, Evans et Wilson. Aura-t-on besoin de quelque partie de ce terrain, si l'on se décide à élargir le Canal ? Si oui, combien nous en faudra-t-il ? Indiquez cela sur votre plan et montrez-le à Quinn et Cie.

(Signé,) T. BRAUN,
Secrt.

La première lettre de MM. Laflamme et autres était en date du 17 septembre.

Comment se fait-il que le département dise à Sippell que c'est Quinn & cie qui vendent un terrain, quand c'est Laflamme et Cie qui l'offrent et que le nom de M. Quinn n'apparaît nulle part dans la lettre du 17 septembre ? Le gouvernement était donc dans les secrets de l'organisation. Il avait, voyez-vous, peur de se compromettre en livrant au télégraphe les noms de MM. Laflamme et Jetté, c'est-à-dire, en donnant ordre à un officier de commettre une indiscrétion au bénéfice de deux membres du Parlement qui voulaient vendre et qui, en connaissant les plans du gouvernement, devaient se trouver dans la position de demander un gros prix.

Cette seule substitution du nom de Quinn à ceux de MM. Laflamme et Jetté est de la part du gouvernement un aveu de culpabilité.

Mais la plus grande preuve de culpabilité repose dans le fait que le gouvernement connaissait tous les secrets de l'organisation en abritant l'affaire, aux moments difficiles, sous des noms d'hommes étrangers à la politique.

Ici l'intrigue se complique.

Nous retrouvons MM. Laflamme et Jetté tantôt dans le bureau de M. Sippell, à Montréal, tantôt dans le bureau de M. Page, à Ottawa, EN COMPAGNIE DE M. MACKENZIE en quête d'informations INDUES.

Nous avons dit informations INDUES.

En voici la preuve. M. Trudeau, le député-Ministre des Travaux Publics, dit dans sa déposition dans la cause Jetté-McNaughton :

Le " détail " de la nouvelle coupe est introduit sur des plans qui se trouvent au Bureau des Travaux Publics. Le public n'a pas le droit de voir ces plans Un membre du PARLEMENT N'A PAS PLUS QU'UN AUTRE CE DROIT.

Ces Messieurs avaient voulu faire commettre d'abord une indiscrétion à M. Sippell.

Voici ce qu'il dit :

Je crois avoir vu quelques-uns des demandeurs à mon bureau au mois de septembre ou d'octobre dernier. Ils prenaient des informations au sujet des plans. *Je leur ai dit que l'on n'avait encore pris aucune décision au sujet de ces plans ; qu'ils étaient à Ottawa. Je crois que ces demandeurs étaient MM. Jetté, Laflamme et Béique. Ils voulaient avoir des détails au sujet de la nouvelle coupe.*

C'est alors que M. Sippell reçoit d'Ottawa l'ordre cité plus haut de montrer à ces Messieurs *ce que le public, pas même les membres du Parlement n'ont le droit de voir.*

Mais, par malheur, M. Sippell est obligé de s'absenter. Il ne reçoit pas cette dépêche et les spéculateurs sont toujours dans l'incertitude. C'est alors qu'ils décident de faire un pélérinage vers le grand Manitou, la source, de toutes grâces et de tous bienfaits.

Seul, M. Jetté n'aurait rien pu obtenir de M. Page, car M. Trudeau, le député ministre, nous apprend que pas même les membres du Parlement ont le droit de voir ces plans. Mais M. Page nous apprend dans sa déposition comment il s'y est pris :

J'ai vu M. Jetté à mon bureau. Je pense que c'est en octobre 1874 que *M. MacKenzie est venu chez moi et m'a déclaré que M. Jetté était dans son bureau Il amena M. Jetté dans mon bureau et M. Jetté présenta un plan semblable au plan B, et dit qu'il était propriétaire avec d'autres, du terrain indiqué sur le plan, et que si le gouvernement avait besoin d'une partie de ce terrain, ils ne vendraient pas cette partie.*

M. Jetté qui veut y aller à coup sûr, force M. MacKenzie à lui faire écrire une lettre constatant les vues du gouvernement. Il ne lui suffisait pas *d'avoir vu.* Le public n'aurait pas pris sa parole et n'aurait pas enchéri sur les lots ou sans un écrit officiel les hauts prix mis par les compères n'auraient pas eu l'ombre de la vraisemblance.

C'est M. MacKenzie lui-même qui nous l'apprend dans sa déposition. Il dit :

Après avoir entendu M. Pagé *M. Jetté suggéra qu'il mit cela par écrit.*

Ainsi au lieu de retenir d'avance en réserve ces terrains, M. MacKenzie se contente de dire à M. Jetté : " Voici de quelle manière extraordinaire le gouvernement va, par ses plans, augmenter la valeur de la propriété. Allez, servez-vous en ; faites de la propagande ; excitez la spéculation ; créez la fièvre, et afin que votre tentative réussise, voici la parole écrite du gouvernement. Nous n'achèterons pas maintenant, parce que nous serions forcés de ne vous donner que 8 centins, le prix que vous avez payé. Faites profiter les petites informations que je vous donne, et lorsque vous aurez justifié 30 ou 40 centins, *alors je vous exproprierai.*"

C'est presque incroyable, tant le coup est audacieusement monté ; mais les documents sont là : nous continuons à citer. MM. Jetté et Laflamme se sont montrés à Ottawa le 7 octobre. Leur lettre du 17 septembre n'avait pas eu encore de réponse. Or, c'est précisément le octobre, comme résultat de leur entrevue, que le gouvernement leur répond :

Ottawa, 7 Oct. 1874.

Monsieur,

Relativement à cette partie de votre lettre du 17, signé par vous-même et autres, *offrant* DE VENDRE au gouvernement une lisière de terre pour l'usage d'un nouveau canal projeté entre le pont du Grand Tronc et le chemin de la Côte St. Paul, j'ai reçu l'ORDRE de vous informer que l'Ingénieur-en-chef, auquel l'affaire a été référée, rapporte qu'un espace de 225 à 250 pieds de large sera requis pour cette fin à l'endroit mentionné. Je saisis cette occasion pour vous dire que les autres sujets mentionné dans votre lettre (concession de pouvoir d'eau) sont encore sous considératien.

Votre obissant serv.,

F. BRAUN,

Secrt.

L. A. JETTÉ, ECR.,

Montréal.

N'y a-t-il pas quelque chose de monstrueux dans le fait que M. Jetté était alors à Ottawa ; que ce n'est pas l'habitude de communi-

quer par écrit entre personnes présentes et qu'il y avait préméditation et connivence dans la rédaction de cette lettre qui, montrée à Montréal, devait comme elle l'a fait, faire monter d'avance les prix des terrains.

Mais dira-t-on, cette information de M. Page a peut-être été donnée à l'insu de M. McKenzie. Impossible de recourir à ce subterfuge, car il existe un autre document qui complète la preuve. C'est une autre lettre portant la même date, le 7 Octobre et qui complète le commencement d'informations données dans le témoignage de M. MacKenzie :

Ottawa 7 Octobre, 1874.

Au Secrétaire des Travaux Publics,

Monsieur,

En ce qui concerne une demande faite PAR L'HON. MINISTRE, relativement à l'étendue du terrain dont on aura besoin en bas de la Côte St. Paul pour l'élargissement projeté du Canal Lachine, je puis déclarer que depuis le pont du chemin de fer du Grand-Tronc jusqu'à la côte St. Paul, il nous faudra acheter une langue de terre d'au moins 225 à 250 pieds de largeur, au delà des limites nord actuelles de la propriété publique, pour la nouvelle ligne projetée du Canal, ses rives, etc.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE,

I. C. des T. P.

Armés de ces promesses officielles MM. Jetté et Laflamme s'en reviennent à Montréal à temps pour annoncer le matin même de la vente, c'est-à-dire le 10 octobre, la glorieuse nouvelle.

V.

LA FOURBERIE ECLATE.

Mais, hélas ! L'intrigue est si puissamment montée que le résultat de la vente commence à effrayer le gouvernement. Ces messieurs s'étaient empressés de publier à son de trompe le succès de la vente. On lisait dans le *Herald* du 12 octobre :

(*Rapport Commercial*, 12 *Octobre.*)

" VENTE DE TERRAINS. "

La vente de terrains situés sur le Canal Lachine et appartenant à J. L Cassidy, L. A. Jetté, R. Laflamme, T. Arpin et autres, a eu lieu samedi, le 10 courant, comme on l'avait annoncé. Le résultat de cette vente a dépassé les prévisions des vendeurs eux-mêmes, et nous sommes heureux de leur offrir, ainsi qu'à M. Barsalou, l'encanteur, nos félicitations sur le magnifique succès qu'ils viennent de remporter. Cette vente est une des plus considérables qui se soit faite dans la Puissance. Les prix obtenus ne sont pas au-dessus de la valeur des terrains, et comme les hommes les plus expérimentés sont les principaux acheteurs, on peut annoncer une hausse sur les propriétés se trouvant sur les bords du Canal.

Parmi les principaux acheteurs on compte : MM. Hudon, McNaughton et Hogan. Ce succès montre l'expérience des personnes intéressées dans cette vente et il parle hautement en faveur de l'encanteur qui a su si bien gagner la confiance des acheteurs, *sans avoir recours aux exagérations dont on abuse parfois en semblables circonstances.*

L'an dernier M Barsalou vendit une partie de la ferme Forsyth, pour le compte de MM. Jetté, Molson, Desmarteau et autres, et réalisa $210,000. Cette année, il a fait mieux encore, car il a pu vendre pour $498,693.35 la moitié d'une propriété payée quelques mois auparavant $240,000.

Or, M. Béïque déclare dans son témoignage :

C'est M. Jetté et moi *qui avons rédigé les entrefilets qui ont été publiés dans le Herald au sujet de la vente des terrains du canal.*

Après avoir organisé eux-mêmes les *puffers*, ces messieurs venaient déclarer solennellement qu'il n'y en avait pas eu. Quoiqu'il en soit, M. Page, l'ingénieur en chef, s'émeut du coût des terrains. Il vient à Montréal et il télégraphie au département :

Montréal, 15 Oct. 1874.

A F. BRAUN,

Sec. M. T. P. Ottawa.

Les propriétaires de terrains *ont telle-*

ment fait monter le prix de la propriété, que le droit de passage seul épuiserait tout le montant affecté à l'élargissement Il faut renoncer au nouveau canal. Je vais tâcher de trouver un nouveau plan.

JOHN PAGE.

C'était un rude soufflet pour les spéculateurs ; mais en voilà bien d'autres.

Tiraillé d'un côté par l'opinion publique qui avait commencé à jeter les hauts cris sur cette spéculation, et de l'autre par les *jobbers* qui voulaient vendre, le gouvernement se décide à demander leurs prix. En conséquence, il envoie l'ordre suivant à son ingénieur M Sippell :

(*Copie No.* 27,616.)

Ottawa, 3 Novembre 1874.

Monsieur,

Comme on se propose de procéder aussitôt que les circonstances le permettront aux travaux relatifs à l'augmentation de la capacité du canal Lachine, l est désirable qu'une information additionnelle soit fournie de manière à déterminer la question, savoir : s'il serait mieux, dans l'intérêt public, d'élargir entièrement la présente ligne, ou seulement en partie, et de confectionner un canal tout nouveau dans la partie supérieure de la route.

Pour tâcher d'arriver à une décision sur cette matière, le ministre m'a conseillé de vous dire qu'en recevant cette lettre, vous vous aboucherez avec les principaux propriétaires de terrains par où la nouvelle ligne proposée passerait, et de vous assurer par eux personnellement du prix qu'ils seront disposés à demander pour le terrain requis à cette fin.

Il est désirable que vous voyiez les propriétaires des terrains depuis le pont du Grand-Tronc en haut; et dans chaque cas, informez-les de l'objet de votre visite, dites la quantité probable de terrain qui serait requis dans le cas où une nouvelle ligne serait adoptée, et prenez un mémoire du prix qu'ils s'attendent de recevoir.

Après avoir fait cela, il est désirable que vous fassiez rapport des informations réunies en détail, et faites un plan approximatif de ce qui serait nécessaire pour la ligne. Il est important que cette affaire soit expédiée dans le plus court délai.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre Obéissant Serviteur,
(Signé,) F. BRAUN,
Secrétaire.

J. G. SIPPELL, ECR.,
Bureau du Canal Lachine,
Montréal.

M. Sippell agit en conséquence. Il répond ce qui suit quelques jours après au gouvernement :

BUREAU DU CANAL,
Montréal, Novembre 1874.

Monsieur,

Relativement à votre lettre du 3 novembre, etc., je prends la liberté de vous dire que j'ai vu les différents propriétaires de terrains *et leur ai expliqué le but de ma visite, &c.*.....

Le terrain requis entre le pont du Grand Tronc et la Côte St. Paul est possédé *par MM. Laflamme, Jetté et autres, qui paraissent* tout-à-fait disposés à vendre le droit de passage pour le nouveau canal aux prix qu'ils ont vendu certaines portions de leur propriété, savoir :

1o.—	817,600 pieds carrés du pont du chemin de fer en montant à 35 cts.....	$286,160
	465,600 pieds carrés jusqu'au chemin de la Côte St. Pau, à 30 cts.....	$139,680
	1,183,200	$425,840
4o.	Pour le terrain du pont de la Côte St. Paul à la propriété du gouvernement, distance 6, 300 pieds (station 153 à 216) possédé par MM. LAFRAMBOISE ET CIE, dont une portion a été récemment vendue de 3½ cts à 9 cts, ces messieurs demandent maintenant ce qui suit :	
	1,178,350 pieds carrés à 20 c.	$235,670
8o.	MM. LAFRAMBOISE ET CIE. ont récemment acheté de M. McNaughton pour $350 l'acre	

[moins d'un centin le pied] une étendue de 13 acres en plein champ. Ils demandent ce qui suit pour la quantité requise pour le canal :

123,000 pieds.....à 10 cts. **$12,300**

M. Sippell donne la liste de 30 propriétaires qu'il a vus personnellement puis il ajoute :

En examinant les prix ci-dessus, on verra de suite que les propriétaires donnent DES PRIX DE LUXE à leurs terrains, *prix qui ne sauraient être maintenus. Une grande portion des terrains pour lesquels MM. Jetté et Cie demandent* 30 *et* 35 *cts. le pied, a été vendue, il y a trois ans, cent vingt piastres* ($120) *l'arpent, et l'on m'a dit qu'ils avaient vendu récemment la partie la plus précieuse de leur propriété à l'écluse de la Côte St. Paul, pour* 10 *cts. le pied* et M. Stafford ne demande que 20 cts. du pied pour l'autre côté du chemin qui a pour le moins autant de prix et peut-être plus que le leur.

La propriété représentée par M. Laframboise et Cie, à l'ouest du pont de la Côte St. Paul a été achetée récemment par eux à des prix variant de 3½ *à* 9 *cts. le pied.*

Il est par conséquent évident que si les terrains requis pour le droit de passage étaient expropriés, ils seraient évalués moins haut que ce que demandent les propriétaires actuels, prix qui, dans la majorité des cas, sont FICTIFS ET NE PEUVENT ÊTRE MAINTENUS.

J'ai en conséquence, préparé l'estimation suivante, dans le cas où le gouvernement exproprierait :

MM. Laflamme et Jetté et Cie. 1,283,200 pds. à 15 cts., $192,480.

MM. Laframboise et Cie., 1,178,350 pds. à 9 cts. $106,051.

Et je considère cette estimation encore *beaucoup au-dessus de la valeur des terrains,* mais l'excitation causée par les ventes récentes de fermes entières au pied ont fait monter les prix dans cette région pour un certain temps beaucoup au-dessus de leur valeur.

Votre, etc.,

JOHN G. SIPPELL,
Ing. du D.

Après avoir reçu ce rapport, M. Page, l'ingénieur en chef du département, n'a pu s'empêcher d'écrire en date du 12 janvier 1875 :

Cet état de la valeur du terrain pour l'élargissement du Canal Lachine, *dépasse de beaucoup toute estimation* RAISONNABLE *qui aurait pu être faite.*

On peut dire, néanmoins que l'excitation relative aux ventes de terrains et ce que nous avons appris de l'affaire à Montréal nous porte à croire, que le coût du droit de passage devra plutôt excéder l'estimation de M. Sippell que rester en des-sous. Si l'on nomme des évaluateurs, ils seront tenus, jusquà un certain point, de se guider sur les ventes faites, etc.

J. PAGE.

Revenant sur la question, dans son rapport général, M. Page dit encore aux pages 40 et 41 :

L'on a constaté qu'une grande partie des terrains que traversera le nouveau canal *est contrôlé par des individus qui non seulement attachent une grande importance à leur position, mais qui ont réussi à inculquer dans l'esprit d'autres une notion grandement exagérée de cette valeur.*

De fait, des terrains qu'on pouvait avoir pour $150 l'âcre il y a quelques années et qui, même lorsque l'exploration du canal a commencé étaient évalués à $300 ou $400 ont été vendus au moyen de longs crédits à des prix variant de $11,000 à $18,000 l'arpent.....

L'on donne ces prix énormes comme ayant été mis lors des enchères (bid) sur le côté sud du canal, entre le pont du Grand-Tronc et le chemin de la Côte St. Paul.....

.....

L'évaluation PRIMITIVE faite de ces mêmes terrains pour les besoins du canal avait été de $73,905, prix qui, *en dehors du règne de la spéculation,* eut été amplement suffisant.

En fin de compte, on a fait monter la propriété d'UNE MANIERE INACCOUTUMÉE à des prix SI EXCESSIFS que dans mon opinion les circonstances ne justifieraient personne de conseiller au département de payer à *même le coffre public des prix aussi exhorbitants.*

Comme on le voit, c'est le département même des Travaux Publics qui stigmatise les odieuses tentatives de MM. Jetté, Laflamme, Marchand, W. Provost et M. Laframboise. Qu'y a-t-il de plus à ajouter ?

VI

Mensonges sur mensonges.

Nous touchons à la fin de ce triste épisode ; mais il reste encore un point qui jettera un éternel déshonneur sur MM. McKenzie et et Jetté. Entrons maintenant dans la série des mensonges qui sont l'accompagnement inévitable de cette dégoutante affaire.

Le 2 Mars 1875, M. Jetté a fait un discours en Chambre sur cette question. Nous citons ses paroles du *Hansard*, le rapport officiel de la Chambre :

J'ai été accusé par quelques journaux de l'opposition d'avoir *usé de mon influence auprès du gouvernement afin d'obtenir des informations d'avance.* Je crois que c'est le temps convenable pour *nier péremptoirement* une telle accusation.....

Et je désire une enquête pour PROUVER que ces accusations sont FAUSSES comme je l'ai toujours prétendu.

L'Hon. M. MacKenzie ajoute :

JAMAIS il n'y a eu d'applications auprès du gouvernement pour qu'il ACHETAT les terrains de mon honorable ami.

Aucun terrain n'a été *offert* et *aucune information* n'a été DEMANDÉE, *si ce n'est ceci.* On me présenta une carte des terrains que ces Messieurs devaient vendre et ils me demandèrent si cette vente pourrait entraver les plans du gouvernement dans le cas où il aurait besoin d'acheter des terrains dans ces régions. Je leur répondis que le gouvernement n'AVAIT PAS ENCORE DECIDE s'il élargirait l'ancien canal ou s'il en ferait un nouveau, et j'ai refusé de leur donner aucun avis s'ils devaient vendre ou non. C'EST TOUT CE QUI A EU LIEU *à ma connaissance, et comme rien ne s'est fait AU LEURS que dans mon propre-bureau,* je suis sûr que l'honorable Monsieur est exempt de tout soupçon de MÉFAIT dans cette offense.

C'est dur à dire : mais la correspondance officielle prouve que toutes ces paroles sont autant de MENSONGES des plus graves. D'abord, il est évident que MM. Laflamme, Jetté et autres ont offert leur terrain au gouvernement. La lettre du 7 Octobre, de M. Braun à M. Jetté prouve le contraire, puisqu'elle dit : " relativement à cette partie de votre lettre du 17..... OFFRANT DE VENDRE au gouvernement une lisière de terre....., j'ai reçu l'ORDRE de vous informer etc....."

M. MacKenzie qui avait ordonné de répondre declare donc par cette lettre savoir que ces terrains *lui étaient offerts.* Premier mensonge.

Continuons :

Voyant leur supercherie découverte, M. Jetté change immédiatement de front. Il ajoute une seconde confession à sa première, dans la séance du 11 mars avec cette différence que c'est tout le contraire.

Il avoue alors qu'il s'est mis en communication avec le gouvernement et que le gouvernement lui a fait connaître ses plans.

Voilà maintenant qu'au lieu de cette indécision du gouvernement, il appert que celui-ci a informé, par lettre officielle, MM. Jetté et autres qu'il prendrait de 225 à 250 pieds, QU'IL LUI FAUDRA CELA, ce qui jure avec la déclaration de M. McKenzie QU'IL N'Y AVAIT RIEN DE DÉCIDÉ.

Le 2 mars, M. Jette disait : " *Je nie avoir usé de mon influence pour obtenir du gouvernement des informations avant* le temps (rapport du *Hansard.*)

Le 11 Mars, M. Jetté produit la lettre par laquelle il demande des informations.

Voici des extraits de ce second discours :

Je répète de nouveau que je n'ai jamais reçu du gouvernement, soit directement ou indirectement, d'*information qui* N'AURAIT PAS PU ÊTRE ANNONCÉE PUBLIQUEMENT.

.....

.....

En avril 1874, j'ai acheté, conjointement avec d'autres, une grande étendue de terrain sur le côté nord du canal Lachine, et au mois de septembre, nous avons décidé de vendre aux enchères la plus grande partie de cette propriété.

Les plans furent préparés, mais AVANT que la vente n'eût lieu moi et mes associés *apprîmes que le canal Lachine allait être élargi*, comme cela avait été annoncé publiquement. Nous adressâmes alors alors au ministre des travaux publics la lettre suivante :

(Voir la lettre du 17 septembre et la réponse déjà citée.)

....

....

L'on peut voir par là, que les propriétaires de cette propriété ont tenu ce qu'ils avaient promis au gouvernement, de manière à lui éviter les frais d'expropriation de 20 ou 40 acheteurs.

La vente a donc été faite sous ces circonstances, *et il est vrai qu'elle a très-bien réussi*, il est vrai qu'un peu plus de la moitié de cette propriété qui six mois auparavant avait été achetée pour $250,-000, *a été vendue* $500,000.

Plusieurs personnes, à Montréal et ailleurs ont été surprises de ce résultat, mais pour ceux qui savent combien la valeur des terrains a augmenté, à Montréal, depuis quelques années, *ce résultat n'a rien d'étonnant.*

....

....

Je crois que tous ceux qui connaissent la valeur des propriétés à Montréal, admettront que les résultats ne dépassent pas ceux que l'on doit attendre d'une spéculation conduite avec soin et suivant les précautions d'usage. Quelques journaux ont avancé que les prix que lui et ses associés ont demandés au gouvernement pour ces terrains étaient basés sur les tarifs de ceux de cet encan. *J'ai déjà dit que je n'avais pas proposé au gouvernement de lui vendre des terrains ; conséquemment je n'ai pas établi de prix.*

Que de mensonges dans ces lignes.

Le 2 mars, il prétendait n'avoir reçu aucune information. Le 11 mars, il avoue avoir reçu des informations, qu'il prédend permises. Mais MM. Braun, Sippell et Trudeau ont déclaré que personne pas même des députés n'avaient le droit d'avoir ces informations.

Pourquoi MM. McKenzie et Jetté auraient-ils ainsi trompé la Chambre le 2 mars, s'ils n'avaient pas eu la conscience d'une mauvaise action.

Pourquoi cacher cette demande et cette réponse s'ils ne s'étaient pas sentis tous deux coupables ?

Voyant le châtiment arriver avec les documents, ils ont cru amortir le coup en avouant d'avance. Trop tard : le désir de cacher quelque chose indique la culpabilité.

Donc second mensonge.

Pourquoi M. Jetté dit-il que c'est seulement quelque temps avant la vente du 10 octobre, après que leurs plans fussent près, qu'il a appris que le Canal Lachine *allait être élargi ?* Ne le savait-il pas, le 17 avril, le jour qu'il acheta ce terrain par procuration ? Ne s'est-il pas hâté de compléter la vente ce jour-là, parce que le lendemain, c'est-à-dire le 18 avril, l'énoncé des intentions de M. McKenzie aurait pu monter les prix ? Or, le 18 avril 1874, bien avant que les plans de M. Jetté fussent faits sur le papier, M. McKenzie avait annoncé que le Canal Lachine *serait élargi de* 100 *pieds et que peut être, on ferait un nouveau canal à côté de l'ancien.* C'est donc de l'innocence mal jouée, que cette ignorance feinte de M. Jetté.

Troisième mensonge.

M. Jetté représente devant la chambre sa vente comme sérieuse et de bonne foi. Il prétend qu'elle a réussi et que les ventes ont réalisé $500,000.

Mais l'enquête a prouvé que les ventes, au contraire, étaient pour la plupart factices.

Quatrième mensonge.

M. Jetté nous assure que son intention n'était pas de vendre au gouvernement et que, conséquemment, IL N'A JAMAIS FAIT DE PRIX.

Cela est encore un mensonge au pays. Que veut dire la fin de sa lettre, si ce n'est qu'il conseille au gouvernement d'acheter d'eux plutôt que de cent acquéreurs futurs ?

Mais voilà qui est plus direct. L'ingénieur du gouvernement donne les prix que MM. Jetté, Laflamme et autres *ont demandés.*

Cinquiéme mensonge.

Que dire de M. McKenzie, qui après avoir déclaré qu'il ne s'était rien passé entr'eux, est trouvé se promenant de bureau en bureau pour les charger d'informations et donnant ordre à ses employés de leur donner des renseignements officiels.

Maintenant, voilà qui est plus grave encore. La chambre ordonne à M. McKenzie de produire toute la correspondance et tous les documents qui se rapportent à cette affaire. Or, l'enquête dans le procès Jetté-McNaughton a prouvé qu'il avait recelé cinq télégrammes des plus importants trompant ainsi la chambre de la manière la plus cynique.

Ces cinq dépêches sont :

Montréal, 2 Octobre 1874.

A. F. Braun,

Quinn & Co. se sont assurés que le télégrame à Sippell (*celui du 30 Sept. lui ordonnant de montrer les plans*) ne lui est pas parvenu. Sippell est à Chichester, sur le haut de l'Ottawa. Veuillez répéter la dépêche.

R. Laflamme.

Réponse.

Ottawa, 2 Oct. 1874.

A R. Laflamme, Montréal.

Le télégramme à Sippell a été répété tel que désiré.

F. Braun.

Montréal, 5 Oct 1874.

Est-ce que le rapport de Sippell ou de Page a été reçu ?

R. Laflamme.

Réponse.

Ottawa, 5 Oct. 1874.

A R. Laflamme, Ecr.

Montréal.

Aucun rapport d'eux.

F. Br[illegible]

Montréal, 15 Oct. [illegible]

A F. Braun,

Sec. M. T. P. Ottawa.

Les propriétaires de terrains [illegible] *ment fait monter le prix de l* [illegible] que le droit de passage seul épuiserait tout le montant affecté à l'élargissement. Il faut renoncer au nouveau canal. Je vais tâcher de trouver un nouveau plan.

John Page.

VII.

RÉSUMÉ DE LA PREUVE JUDICIAIRE.

En résumé il est prouvé :

1. Que MM. Jetté, Laflamme, J. G. Marchand et autres, se sont empressés d'acheter sur les bords du Canal Lachine, un terrain considérable la veille de la publication du rapport de M. MacKenzie indiquant la politique du gouvernement à ce sujet ;

2. Que le premier ministre MacKenzie et un membre du parlement, M. Jetté, sont allés le 7 octobre obtenir de l'ingénieur en chef M. Page des renseignements, tenus secrets jusqu'à ce temps-là et d'une nature secrète d'après les règles du Département ;

3. Que c'est l'HON. M. MacKENZIE qui a conduit toute la transaction. MM. Jetté et Laflamme étaient à Ottawa ce jour-là. M. MacKenzie, dans son discours du 2 mars, a admis les avoir vus. Il appert maintenant que c'est lui qui a demandé à M. Page les informations nécessaires, et que c'est lui qui a donné ordre à M. Braun de les transmettre à M. Jetté, non pas de vive voix, mais par écrit ;

4. Que le gouvernement, quoique mis en demeure de se réser[illegible]er ces terrains, a négligé de le [illegible]e et a donné la chance aux spé[illegible]teurs, au moyen de ces infor[illegible]tions scrètes, de faire monter ces terrains aux prix les plus exhorbitants ;

5. Que MM. MacKenzie et Jetté se sont avoués coupables en voulant cacher à la Chambre le 2 mars [illegible] ce que la crainte leur a fait avouer [illegible] mars ;

[illegible] Que MM, Jetté et autres ont [illegible]té de leur position comme [illegible]tés, pour faire connaître le

jour de leur vente les avantages tenus secrets que la politique du gouvernement devait produire ;

7. Que les ingénieurs avouent que la connaissance de ces avantages a fait monter les prix de ces terrains d'une manière déraisonnable ;

8. Que MM. Jetté, Laflamme et Cie, ont demandé au gouvernement des prix de fantaisie, savoir : $425,000 pour ce qui leur avait coûté quelques mois seulement auparavant $100,000 ;

9. Que les spéculateurs DANS LE BUT DE VENDRE PLUS CHER AU GOUVERNEMENT ont nommé, dans la foule, des compères pour faire monter ces terrains d'une manière indue et établir une échelle de prix excessifs pour l'imposer au gouvernement lors de l'expropriation ;

10. Quel le but de MM. Jetté, Laflamme, F. G. Marchand, W. Prévost et autres de faire monter des lots au risque de les garder tous, comme la chose est arrivée, était d'extorquer de l'argent du coffre public.

Ce terrain leur coûtait 8 centins le pied. Un spéculateur ordinaire eût été enchanté de vendre à 10, 12 et 15 centins. C'était déjà un beau bénéfice ; mais ces messieurs avaient de plus hautes aspirations. Grâce à la divulgation des secrets du gouvernement, ils donnaient une couleur de vraisemblance au[illegible] enchères excessives que leurs c[illegible] pères mettaient sur les lots [illegible] preuve que c'était bien là leur c[illegible]cul, c'est qu'ils ont demandé au gouvernement 30 et 35 centins, exactement les prix mis par leur compères.

Il ne nous reste plus qu'à ajouter le jugement sévère que les journaux grits rouges ou libéraux [illegible] été obligés de porter contre [illegible] Laflamme et autres.

Le *Globe*, au milieu d'un grand article s'est oublié jusqu'à dire :

S'il est vrai que M. Jetté a reçu du gouvernement d'Ottawa des informations d'une manière corompue, LA CARRIERE DE CE MONSIEUR EST FINIE, ET LE GOUVERNEMENT, A MOINS QU'IL N'AIT ÉTÉ UN INSTRUMENT AVEUGLE, DOIT TOMBER SUR UN VOTE DE NON-CONFIANCE.

Le *Witess* ne peut s'empêcher de dire :

Quant au gouvernement, on peut dire qu'il n'y a pas contre lui l'ombre d'une accusation, si ce n'est l'insinuation que M. Jetté et ses amis, qui comptaient au nombre de ses partisans les plus chauds dans la chambre et au-dehors, avaient appris en confidence quels seraient les terrains requis pour l'élargissement du canal Lachine. S'ILS ONT REÇU QUELQUES CONFIDENCES, ELLES ÉTAIENT DE NATURE A LES ÉGARER, car la preuve publiée dans le *Citizen*, montre clairement que le gouvernement n'avait pris aucune décision sur la question, et il semblait y avoir toutes les raisons possibles pour fai e PRÉVALOIR QUE LES PROJETS DES TROIS OU QUATRE PERSONNES EN QUESTION,—en tant qu'ils étaient basés sur l'achat, par le gouvernement, de leur proprieté,—SERAIENT DÉJOUÉS. Ainsi les soupçons d'entente,—s'ils ne sont pas réfutés,—sont du moins pur ment gratuits.

Nous avons eu une entrevue avec une des personues qui ont vendu ce terrain à MM. Jetté et autres et nous avons appris qu'elle considérait l'avoir vendu à son juste prix, en vue des améliorations en perspective. Toutefois étant homme public, et POSSEDANT PLUS DE TACT QUE CEUX AUXQUELS IL AVAIT VENDU, et qui avaient acheté par l'entremise d'un courtier, il profita de l'occasion de vendre avantageucement sa terre, sans avoir directement à transiger avec le gouvernement."

" LES SPECULATEURS SE SONT NON SEULE[illegible]ENT PLACÉS EUX MEMES INTENTIONNELLE[illegible]ENT EN POSITION D'AVOIR A TRANSIGER AVEC [illegible]E GOUVERNEMENT, mais aussi avaient l'intention d'obtenir du gouvernement, pour un terrain, s'il était possible, *une somme deux ou trois fois plus élevée que celle que ce [illegible]nier aurait eu à payer s'il avait ache[illegible]re dans le même temps qu'eux.* CE [illegible] POUVAIT ETRE BON, MAIS IL N'IMPLI[illegible]AS UN BIEN GRAND PATRIOTISME. [illegible]UTE IL ETAIT TENTANT DE QUADRUP[illegible]40,000."

[illegible] jugement.